



RAPPORT ANNUEL 2011



RAPPORT DE GESTION D'ESSO S.A.F. ET DU GROUPE CONSOLIDÉ

- 02** Chiffres-clés
- 03** Le mot du Président
- 04** Conjoncture internationale et contexte pétrolier
- 10** Les activités d'Esso S.A.F. et des ses filiales
- 22** Responsabilité sociale, sociétale et environnementale
- 46** Gouvernance d'entreprise

RÉSULTATS FINANCIERS

- 62** Résultats et données financières du groupe Esso S.A.F.
- 64** Résultats et données financières de la société Esso S.A.F.
- 66** Comptes consolidés du groupe Esso S.A.F.
- 94** Comptes sociaux de la société Esso S.A.F.

2



Chiffres-clés

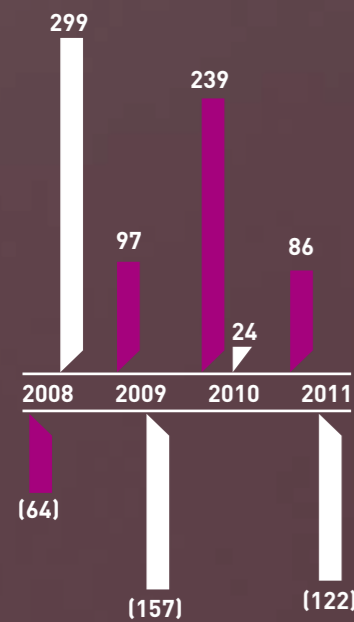
Évolution en tonnes de CO₂



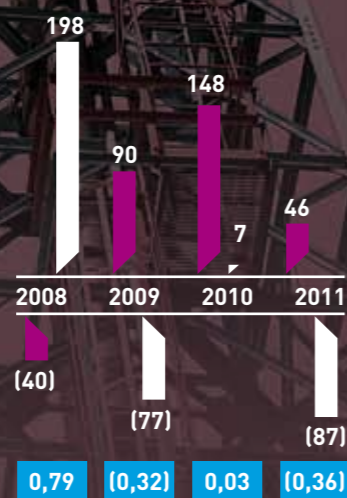
Émissions SO₂, No_x et COV



Résultat opérationnel (millions d'euros)



Résultat net (millions d'euros)



Investissements (millions d'euros)



■ Résultat opérationnel
■ Résultat opérationnel hors effets stocks

■ Résultats hors effets stocks en centime par litre vendu
■ Résultat net
■ Résultat net hors effets stocks et activités arrêtées ou actifs cédés

* Esso S.A.F. + Esso Raffinage
** Réseau officiel + Acheteurs fermes + Réseau tiers

Le mot du Président

Chers actionnaires,

L'année 2011 a été une très mauvaise année, même si notre résultat consolidé reste positif compte tenu de la forte augmentation de la valeur des stocks. Le résultat opérationnel hors effets stocks est, par contre, fortement négatif et traduit la nette dégradation des marges de raffinage en 2011. C'est dans ce contexte de baisse du résultat de la société et d'incertitudes quant à l'évolution des marges de raffinage que votre Conseil d'Administration proposera à l'Assemblée Générale le versement d'un dividende de 51,4 millions d'euros pour l'exercice 2011, soit 4 euros par action, en baisse de 2 euros par rapport à l'exercice 2010.

Votre société a des résultats sécurité qui la placent parmi les sociétés françaises les plus performantes. Les résultats environnementaux sont également de premier ordre : ils sont le fruit des récents investissements et témoignent des progrès remarquables que votre société a réalisés pour la protection de l'environnement.



L'année 2011 a été très difficile pour notre profession avec une conjoncture internationale marquée par une instabilité géopolitique, un niveau élevé du prix du brut et des marges brutes de raffinage au plus bas. À cet environnement international est venu s'ajouter un contexte national qui devient encore plus contraignant : la baisse voulue de la demande en produits pétroliers, la fiscalité déséquilibrée entre gazole et essence ainsi que les exigences réglementaires nationales ont été autant de contraintes pénalisant l'industrie du raffinage en France. Sa capacité de production a baissé de 30 % en trois ans, suite à l'arrêt ou la fermeture de quatre raffineries.

Devant ce constat, votre société lance un appel aux pouvoirs publics pour que ce secteur d'activité considéré comme stratégique pour notre pays, ne soit plus pénalisé par une accumulation de contraintes réglementaires qui nous expose à une concurrence déloyale des produits importés de pays qui échappent à bon nombre de ces contraintes environnementales, fiscales et sociales.

Pour rester parmi les meilleurs sur le long terme, dans ce contexte difficile, il est essentiel de poursuivre nos efforts d'optimisation des coûts, notamment en améliorant l'efficacité énergétique de nos installations, et il est primordial de maintenir nos investissements à un niveau soutenu. C'est dans cet esprit que se déroule en ce début d'année 2012 le grand arrêt programmé pour travaux de maintenance des unités de la raffinerie de Port-Jérôme-Gravenchon. Cet arrêt démontre la confiance que votre société place dans de nouveaux projets afin d'assurer la pérennité de ses activités.

Il est essentiel aussi bien sûr de rester concentrés sur nos valeurs fondamentales que sont la sécurité, la rigueur, le service aux clients, la qualité et la fiabilité de nos opérations afin de tirer le meilleur parti de notre outil industriel.

Depuis plus de 100 ans, votre société est un acteur majeur en France où elle fabrique et distribue en sécurité des produits pétroliers de qualité. Elle dispose de tous les atouts nécessaires pour rester encore longtemps une des entreprises les plus performantes dans son secteur.

Francis Duseux
Président du Conseil d'Administration
et directeur général d'Esso S.A.F.

Conjoncture internationale

et contexte pétrolier

- Environnement international et mix énergétique
- L'activité pétrolière en France

111 \$
prix moyen
du baril de Brent
en 2011

+ 3,6 %
des réserves mondiales
de pétrole brut
au 1^{er} janvier 2012

+ 1 %
de la demande mondiale
d'hydrocarbures liquides
en 2011

L'environnement économique et financier de l'année 2011 a été marqué par la crise des dettes souveraines en Europe. À partir de l'été, les tensions croissantes sur le financement des dettes publiques se sont ensuite étendues au système financier, entraînant selon les pays une récession ou une baisse importante des perspectives de croissance. L'impact de ce ralentissement sur

l'économie mondiale en 2012 reste incertain : alors que la plupart des pays européens connaissent un ralentissement marqué, l'économie américaine semble redémarrer, l'activité au Japon est soutenue par les besoins de la reconstruction, et les économies émergentes (notamment la Chine) mobilisent leurs ressources budgétaires pour relancer l'activité.

Environnement international et mix énergétique

Les prix du pétrole brut ont été influencés à la hausse par la pression des marchés et la géopolitique mondiale. À 111 dollars, le prix moyen annuel du baril de Brent est le plus haut jamais enregistré et il est de 32 dollars supérieur à celui de 2010. Alors que les pays de l'OPEP détiennent 76 % des réserves pétrolières mondiales (hors sables bitumineux canadiens), le Printemps arabe est en train de changer durablement les équilibres sociaux, politiques et économiques en Afrique du Nord, au Moyen-Orient et dans la corne de l'Afrique, sans que la situation soit encore totalement stabilisée.

Le tsunami japonais, puis l'accident nucléaire de Fukushima ont contribué à modifier la demande énergétique mondiale, augmentant la demande d'énergies fossiles là où on ne l'attendait pas, en particulier au Japon et en Allemagne.

Le développement de l'exploitation des gaz de schiste donne aux États-Unis le moyen de réduire leurs coûts d'accès à l'énergie gazière, en couvrant leurs besoins, mais aussi de réduire les émissions de CO₂, et de fournir à la pétrochimie une matière première bon marché permettant de relancer cette industrie et les emplois associés. Cela illustre l'intérêt de cette nouvelle ressource potentielle dans les autres pays du monde, particulièrement en Chine et en Europe. Après le développement des gaz de schiste, c'est maintenant l'exploitation du pétrole de schiste qui prend de l'ampleur aux États-Unis. Avec le développement des sables bitumineux canadiens et de l'offshore profond dans le golfe du Mexique, l'Amérique du Nord pourrait être en route vers une nouvelle période d'indépendance pétrolière.

Les prix élevés ont redynamisé la recherche mondiale d'hydrocarbures et des découvertes significatives ont été faites en 2011 en particulier au large de la Guyane française. *L'Oil and Gas Journal* estime que les réserves mondiales prouvées de pétrole brut ont augmenté de 3,6 % au 1^{er} janvier 2012 et frôlent les 208 milliards de tonnes, soit des ressources pour environ 58 années au rythme actuel de production.

Selon l'Agence Internationale de l'Énergie (AIE), la demande mondiale d'hydrocarbures liquides a augmenté de 1% en 2011 pour atteindre le niveau historique record de 89,2 millions de barils par jour. La demande pour 2012 est prévue en progression à 90,5 millions de barils par jour et la capacité mondiale de production de liquides (y compris les biocarburants) a été revue à la hausse (+1,7 million de barils par jour) et est ainsi estimée à 94,8 millions de barils par jour.

+ 30 % de la demande mondiale d'énergie à l'horizon 2040

Après neuf années consécutives de hausse, la capacité mondiale de raffinage a enregistré un léger repli au cours de l'année 2011 (-0,5 %), ressortant à 4 398 millions de tonnes par an à fin 2011. Le nombre total de raffineries en exploitation dans le monde s'est réduit de huit unités à 653 installations. Les fermetures, cessions, rationalisations et fusions ont principalement touché les raffineries situées en Amérique du nord et en Europe occidentale.

QUELLES PERSPECTIVES ÉNERGÉTIQUES POUR 2040 ?

Selon une étude du groupe ExxonMobil*, les 25 prochaines années verront de nombreux changements :

- Croissance d'environ 30 % de la demande mondiale d'énergie.
- Prédominance des énergies fossiles (78 %), dont 32 % de pétrole, 27 % de gaz, et 19 % de charbon.
- Léger recul de l'énergie issue de la biomasse (bois, déchets) qui reste la quatrième source d'énergie avec 8 % de la demande mondiale.
- Forte croissance des énergies renouvelables (+150 %) qui ne représenteront cependant que 7 % de la demande énergétique mondiale.
- Stagnation de la consommation d'énergie des pays de l'OCDE malgré une augmentation du PIB.
- Augmentation de 65 % de la consommation d'énergie des pays hors OCDE (avec stagnation de la Chine après 2030).
- Réalisation d'économies d'énergie trois fois supérieures à l'augmentation de la demande d'énergie.
- Croissance de la demande pour la production d'électricité (+83 %) ; la production d'électricité reste le secteur qui consomme le plus d'énergie.
- 90 % du transport mondial consommera des carburants liquides à base de pétrole, contre 95 % aujourd'hui.

On note également dans cette étude que :

- Les émissions mondiales de CO₂ plafonneront en 2030, pour diminuer par la suite.
- L'impact réglementaire croissant devrait conduire à une généralisation de la taxe carbone et conditionner les investissements.
- Les gaz non conventionnels contribueront à faire du gaz naturel la seconde source d'énergie.

* « 2012 perspectives énergétiques à l'horizon 2040 » (exxonmobil.com/energyoutlook)

L'activité pétrolière en France

MARCHÉ INTÉRIEUR

La France a adopté la règle européenne des 3 x 20 (d'ici 2020 : 20 % d'économies d'énergies, 20 % de réduction de gaz à effet de serre, 20 % d'énergies renouvelables) et en a fait sa priorité en matière de politique énergétique dans le cadre de la lutte contre le changement climatique. Ainsi la baisse depuis 10 ans de la demande française en produits pétroliers devrait se poursuivre, voire s'accélérer, au vu des différents projets de directives et règlements tant européens que français.

En 2011, les ventes de produits pétroliers ressortent selon le CPDP (Comité Professionnel du Pétrole) à 77,8 millions de tonnes, en baisse de 1,6 %. Cette nouvelle baisse des ventes est particulièrement sensible pour les ventes de fiouls lourds (-22,9 %), de fioul

Le marché des lubrifiants a poursuivi en 2011 la reprise observée en 2010. Les ventes ont augmenté de 2,2 % à 0,6 million de tonnes, ce qui reste encore en deçà du niveau des ventes avant la crise de 2008 (0,7 million de tonnes). Les ventes de bitumes à 3,1 millions de tonnes ont augmenté de 1,1 % par rapport à 2010.

Cette nouvelle contraction de la demande de produits pétroliers en 2011 reflète principalement la faiblesse de la reprise économique, la hausse des prix du pétrole et les mesures incitatives prises par le gouvernement pour économiser l'énergie et promouvoir des énergies alternatives émettant moins de gaz à effet de serre. Comme les années précédentes, la poursuite de la diésélisation du parc automobile a conduit à une hausse de la demande en gazole routier au détriment de la demande en essence. Ce surcroît de demandes génère un recours accru aux importations de gazole, alors que les raffineries françaises doivent continuer de trouver à l'export des débouchés supplémentaires pour leurs excédents d'essences.



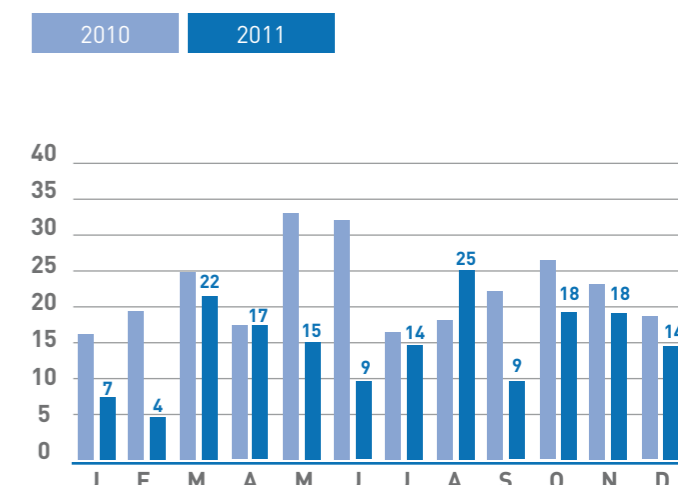
domestique (-21,3 %) et de supercarburants (-5,0 %). Parmi les principaux produits, seules les ventes de gazole ont augmenté (+1,5 %) bénéficiant toujours d'une fiscalité favorable. En 2011, les carburants routiers ont représenté 65 % de la consommation totale et les ventes de gazole représentent 79,6 % de ces ventes. Les besoins de la pétrochimie ont progressé de 3,0 % à 8,3 millions de tonnes.

- En 2011, on notera en particulier quatre points :
- Des ventes de produits pétroliers en baisse de 1,6 % à 77,8 millions de tonnes.
 - Une reprise des ventes de lubrifiants.
 - Une légère progression des ventes de carburants routiers.
 - Une baisse particulièrement sensible du fioul domestique.

Source CPDP

ÉVOLUTION DES MARGES DE RAFFINAGE ANNÉES 2010 ET 2011

En euros/tonnes



RAFFINAGE

Alors que les raffineurs doivent investir en permanence pour adapter leur production à l'évolution de la demande, renforcer la sécurité et améliorer la performance environnementale ainsi que l'efficacité énergétique de leurs installations, ils traversent actuellement en Europe, et en France en particulier, une crise sans précédent liée à une demande en baisse et très déséquilibrée entre essences et distillats qui a conduit à des surplus de capacité.

C'est dans cet environnement que les marges brutes de raffinage Carburants et Combustibles ont baissé très significativement en Europe ces deux dernières années, baisse qui s'est accentuée en 2011 et qui fragilise encore plus l'industrie du raffinage, dont la restructuration inéluctable déjà entamée est appelée à se poursuivre. Mais si un rééquilibrage de l'offre de raffinage est bien en cours, les conditions d'exploitation des raffineries

Une industrie du raffinage pénalisée par des contraintes réglementaires et une fiscalité inadaptée

européennes et françaises doivent pouvoir rester compétitives dans un marché ouvert à une concurrence mondiale.

Fin 2010, 10 raffineries européennes sur 98 étaient en vente ou en cours de transformation en dépôts pétroliers. Cette rationalisation s'est poursuivie en 2011 et devrait continuer : selon Europa, 25 à 70 autres raffineries européennes pourraient fermer d'ici 2050 (source : *Europa Contribution to EU Energy Pathways to 2050*). Avec une part de 28,1 % du raffinage mondial, l'Europe n'est plus la première zone de raffinage au monde, elle est maintenant dépassée par l'Extrême-Orient/Océanie (28,3 %).

Les raffineries françaises n'échappent à aucune de ces réalités et sont pénalisées plus encore que leurs homologues européennes subissant par ailleurs des contraintes réglementaires et fiscales additionnelles aux contraintes européennes. Les Plans de Préventions des Risques Technologiques (PPRT) ou encore les plans de modernisation des installations industrielles sont autant de mesures spécifiques à la France qui engendrent ou vont engendrer des dépenses substantielles, affectant la compétitivité des raffineurs français dans un marché ouvert à une concurrence mondiale.

Les coûts opératoires du raffinage français sont ainsi selon l'UFIP (Union Française de l'Industrie Pétrolière) de 25 % supérieurs à la moyenne européenne qui estime aussi à plus de 3 euros par tonne de pétrole brut traité les charges supplémentaires qui vont peser sur le raffinage français dans les années à venir, en plus du coût de mise en œuvre des directives européennes

et indirects, joue un rôle stratégique dans la chaîne de valeur pétrolière et contribue de façon significative à la sécurité d'approvisionnement du pays.

La France, qui avait une capacité globale de raffinage de 98,1 millions de tonnes en 2008, pourrait voir sa capacité réduite d'environ 30 % à 70 millions de tonnes dès 2012. Dans ce nouvel environnement, le groupe Esso S.A.F. aura une position significative avec ses deux raffineries de Port-Jérôme-Gravenchon et de Fos-sur-Mer, et une capacité de traitement supérieure à 18,5 millions de tonnes.

Source UFIP (Union Française des Industrie Pétrolières)

Des marges brutes de raffinage très insuffisantes

La marge brute de raffinage Carburants et Combustibles publiée par la DGEC (Direction Générale de l'Énergie et du Climat) après avoir varié en moyenne mensuelle entre 4 et 25 euros/tonne, s'établit à 14 euros/tonne en moyenne annuelle, en baisse de 7 euros/tonne par rapport à 2010,

CHIFFRES-CLÉS

- La France pourrait voir réduire sa capacité de raffinage de 30 %.
- La marge brute de raffinage s'établit en moyenne à 14 euros/tonne en 2011.
- Les coûts opératoires de raffinage en France sont 25 % plus élevés que la moyenne européenne.

UN DÉSÉQUILIBRE ENTRE ESSENCE ET GAZOLE

La poursuite de la diésélisation du parc automobile a provoqué une hausse de la demande en gazole au détriment de l'essence. Ce changement a entraîné un paradoxe : importer du gazole d'une part et, d'autre part, trouver de nouveaux débouchés aux excédents d'essences.

DÉTERMINER LES PRIX À LA POMPE

En moyenne, en 2011, un litre de SP95 coûtait 1,5 euro contre 1,335 euro pour un litre de gazole.*

Mais comment ces prix sont-ils déterminés ? L'Union Française des Industries Pétrolières (UFIP) apporte différents éléments de réponses**. Le prix des carburants en station dépend de plusieurs facteurs :

- Les cotations des produits pétroliers raffinés sur le marché international : compte tenu de ce seul élément, les prix HT des carburants en France sont parmi les plus bas d'Europe (0,643 euro/litre pour le SP95 et 0,680 euro/litre pour le gazole).
- Les taxes : la fiscalité française est l'une des plus lourdes de l'Union européenne. La TICPE (ex-TIPP) et la TVA à 19,6 %, représentent 133 % du prix HT pour l'essence et 96 % du prix HT pour le gazole.
- Les coûts de distribution (dont ceux résultant d'obligations légales) : la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes) s'applique aux essences et

au gazole, si ces produits vendus ne présentent pas un taux d'incorporation de biocarburants suffisant par rapport aux réglementations en vigueur. Les taux ambitieux fixés par la France (7 % depuis 2010) vont au-delà des exigences européennes et génèrent des surcoûts pour les distributeurs qui ne parviennent pas à atteindre les objectifs d'incorporation. S'ajoute également depuis le 1^{er} janvier 2011 le coût lié au système des certificats d'économies d'énergie : on estime ce coût supplémentaire à 0,01 euro par litre.

Les coûts de distribution au détail sont en France de l'ordre de 0,09 à 0,11 euro par litre. La marge brute de distribution doit permettre à l'opérateur de couvrir l'ensemble de ses coûts, d'investir et éventuellement de réaliser de bénéfices.

En fin de compte, la marge nette avant impôt réalisée par les distributeurs en France est inférieure à 0,01 euro/litre.

* Source Direction Générale de l'Énergie et du Climat-DGEC
** Extrait de « L'Industrie pétrolière en France, contribution au débat sur l'énergie »

sur les quotas de CO₂ et sur les émissions industrielles, estimé entre 3 et 5 euros par tonne de brut traité en défaveur du raffinage européen. Ces surcoûts viennent s'ajouter à une taxation indirecte déjà très lourde pour l'industrie du raffinage. La fermeture de deux sites depuis 2009 et la suspension de la production de deux autres début 2012, sont les premiers signes d'une restructuration inéluctable. Pour autant, il est dans l'intérêt de la France de conserver un outil de raffinage performant et compétitif. Le raffinage français, qui représente, selon l'UFIP, environ 30 000 emplois directs

ce qui reste très en deçà du niveau moyen de 28 euros/tonne des années 2005-2010.

Cet indicateur de référence traduit avec pertinence les difficultés du raffinage en Europe même s'il n'est pas toujours représentatif de la marge de raffinage réelle de la société, qui évolue dans un environnement de prix du pétrole brut très variable, et qui diffère selon la configuration et les conditions d'opération propres à chaque installation.

30 000
emplois directs et indirects environ
pour l'industrie du raffinage en France

Source UFIP

Les activités d'Esso S.A.F. et de ses filiales

- Carburants et Combustibles
- Lubrifiants et Spécialités
- Préparer l'avenir : les perspectives pour 2012

18,5

millions de tonnes
de capacité de raffinage

+ 6 %

de production de gazole
entre 2010 et 2011

23 %

de la capacité
de raffinage française

En 2011, malgré un faible niveau des marges brutes européennes et l'arrêt programmé qui a eu lieu à Fos-sur-Mer, Esso Raffinage a traité un niveau équivalent à celui de l'année 2010. De plus et comme toujours, la performance sécurité

a fait l'objet d'une attention toute particulière. Des programmes d'amélioration continue des résultats sont en cours et se poursuivront tout au long de l'année 2012.

Carburants et Combustibles

Avec 13,6 millions de tonnes de Carburants et Combustibles fabriquées en 2011, la production est en légère hausse par rapport à 2010 (13,3 millions de tonnes), ceci malgré le grand arrêt planifié de la raffinerie de Fos-sur-Mer. Les deux raffineries ont donc fait preuve d'une bonne performance tout en respectant les priorités de la société : sécurité, protection de la santé, de l'environnement et des biens. Les deux sites ont également poursuivi leurs investissements avec pour objectifs majeurs :

- L'augmentation de la production de gazole.
- L'amélioration de l'efficacité énergétique.
- La réduction de la consommation d'énergie, qui représente une large part des coûts totaux des raffineries.

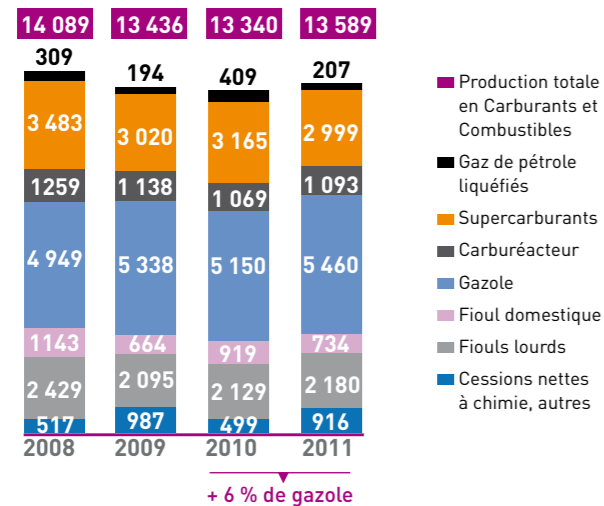
FABRIQUER DES PRODUITS DE QUALITÉ

Idéalement situées en Normandie pour Port-Jérôme-Gravenchon et en Provence-Alpes-Côte d'Azur pour Fos-sur-Mer, les deux raffineries de la société assurent un approvisionnement équilibré du nord et du sud de la France.

PÉTROLE BRUT TRAITÉ PAR ESSO RAFFINAGE

Productions d'Esso Raffinage en Carburants et Combustibles à partir des bruts traités hors consommation des raffineries et charges intermédiaires déduites, et hors lubrifiants et bitumes.

En milliers de tonnes



13,6
millions de tonnes
de Carburants et
Combustibles ont été
fabriqués en 2011

Port-Jérôme-Gravenchon : la plus importante des raffineries françaises

Avec une capacité de traitement de 12 millions de tonnes de brut, la raffinerie de Port-Jérôme-Gravenchon est devenue en 2011, la plus importante des raffineries françaises. Intégrée à la plus grande plateforme pétrochimique d'Europe du groupe ExxonMobil, c'est aussi l'une des plus importantes raffineries du groupe ExxonMobil sur le continent.

Des réalisations décisives

- Les résultats de la raffinerie en 2011 ont reflété les efforts entrepris pour améliorer sa performance.
- Une plus grande efficacité énergétique qui a permis une réduction des coûts.
 - Une meilleure performance environnementale avec une baisse des émissions dans l'air et une meilleure qualité des rejets d'eau.
 - Une maximisation de la production de gazole grâce à une meilleure optimisation des molécules au travers des unités d'hydrotraitement.

Des investissements majeurs

En 2011, le niveau d'investissement est resté soutenu. En effet, d'importants projets de modification des deux unités de distillation principales sont en cours de développement. Ils visent à augmenter la production de gazole, à réduire la production de fiouls lourds, tout en améliorant l'efficacité énergétique. Ils permettront également d'optimiser les productions d'huiles et de bitumes. Ces projets préparés en 2011 verront le jour en 2012 et 2013. Dans la conjoncture actuelle très difficile pour notre industrie, ces investissements très importants démontrent la confiance de la société dans le futur et permettront d'améliorer encore la compétitivité de cet outil industriel majeur.

INVESTISSEMENTS DANS LES RAFFINERIES DE PORT-JÉRÔME-GRAVENCHON ET FOS-SUR-MER

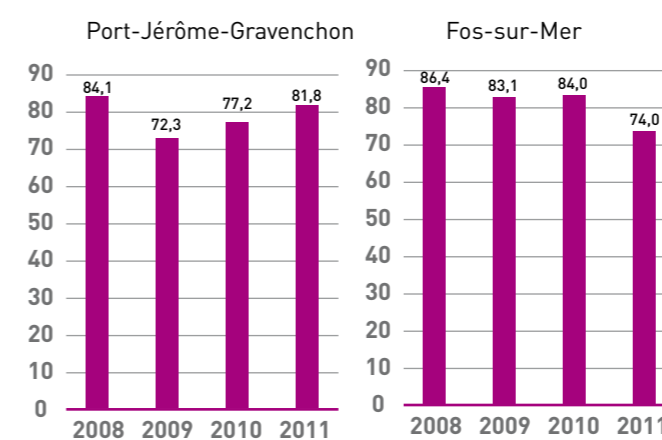
En millions d'euros	2006	2007	2008	2009	2010	2011	Moyenne 2006-2011
Investissements dans les raffineries	50	69	89	77	58	59	67
Capitalisation des coûts des grands arrêts	33	31	6	30	11	40	25
Total	83	100	95	107	69	99	92

Un meilleur taux d'utilisation

2011 a vu passer le cap des 8,5 millions de tonnes de Carburants et Combustibles produites, ce qui représente une nouvelle progression par rapport au niveau des années précédentes. Le taux d'utilisation de la raffinerie est ainsi passé de 77 % en 2010 à 82 % cette année.

TAUX D'UTILISATION DE NOS RAFFINERIES

Taux d'utilisation en %



Niveau de traitement et taux d'utilisation affectés en 2010 par les mouvements sociaux nationaux (Port de Marseille, etc.) et en 2011 par le grand arrêt de la raffinerie de Fos-sur-Mer.

Fos-sur-Mer, une des raffineries les plus efficaces au monde

Fos-sur-Mer figure depuis des années déjà parmi les raffineries les plus efficaces et les plus performantes dans les classements mondiaux. Elle est également l'une des plus fiables avec un record de 22 ans sans accident du travail pour le personnel.

S'arrêter pour s'améliorer

Six ans après l'arrêt de 2005, 2011 a été marquée par un arrêt technique programmé de l'ensemble du site. Cet énorme chantier débuté en janvier 2011 avait fait l'objet d'une longue phase de préparation ayant mobilisé une grande partie des équipes en 2010. L'inspection générale a duré entre 3 et 8 semaines selon les unités et a permis de réaliser des travaux d'entretien sur des équipements normalement en service ou de les remplacer par des équipements de dernière génération.

À NOTER

Les résultats sécurité de la raffinerie de Port-Jérôme-Gravenchon, en deçà des attentes concernant le personnel des entreprises extérieures, ont été bien meilleurs que la moyenne de l'industrie pétrolière française. Ils se sont améliorés en 2011 grâce à des programmes de formation et de sensibilisation qui se poursuivront en 2012.

UN ARRÊT HISTORIQUE POUR PORT-JÉRÔME-GRAVENCHON

En mars et avril 2012 se déroule à la raffinerie de Port-Jérôme-Gravenchon le plus grand arrêt de maintenance de l'histoire du site. Il intervient six ans après le précédent et permet à la fois de multiples travaux de maintenance, de nettoyage des capacités et de remise en état des installations pour optimiser le fonctionnement et permettre la mise en service de nouveaux projets. Ceux-ci ont pour objectif de poursuivre l'augmentation de production de gazole et de réduire la production de fiouls lourds, tout en améliorant l'efficacité énergétique. Ils permettront aussi d'optimiser les productions d'huiles et de bitumes.

Les chiffres-clés de l'arrêt 2012

- 850 000 heures de travail.
- 2 000 personnes en moyenne par jour sur le chantier.
- 2 750 personnes par jour en période de pointe.

Cette opération a également permis la mise en place de nouveaux projets visant à améliorer la performance sécurité, environnementale et opérationnelle de la raffinerie :

- Intégration thermique de la tour de distillation atmosphérique pour non seulement réduire la consommation d'énergie de 14 MW à débit de brut constant, mais aussi réduire l'impact environnemental du site, améliorer sa compétitivité et augmenter sa capacité de distillation.
- Réduction des émissions de dioxydes de soufre (SO₂). Le cracking catalytique et la tour de distillation sous vide étaient directement concernés par ce projet.
- Remplacement du pipeline de LPG (butane/propane) qui relie le site à la caverne de gaz de Lavera. Le nouveau pipeline, deux fois plus long, a un tracé beaucoup plus éloigné des zones habitées et diminue ainsi les risques pour les populations avoisinantes. La mise en service du pipeline devrait intervenir dans le courant de l'année 2012.

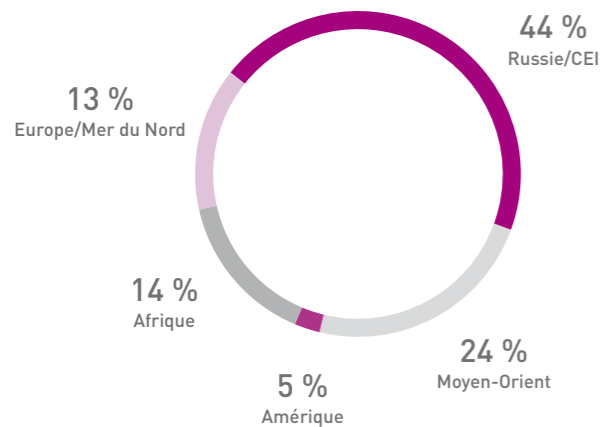
CHIFFRES-CLÉS DU GRAND ARRÊT DE FOS-SUR-MER 2011

- 500 000 heures de travail.
- 3 000 personnes mobilisées.
- 1 500 personnes présentes simultanément sur le site.
- 70 entreprises intervenantes.
- 400 appareils vérifiés et nettoyés.
- 300 éléments de robinetterie mis en place ou réparés.
- 3 200 mètres de tuyauterie remplacés.

En raison de cet arrêt, les traitements et la production de la raffinerie ont baissé en 2011 et le taux d'utilisation moyen sur l'année en a été affecté. L'objectif en 2012 est de tirer parti des travaux et des projets réalisés pour optimiser le fonctionnement et les différentes productions du site.

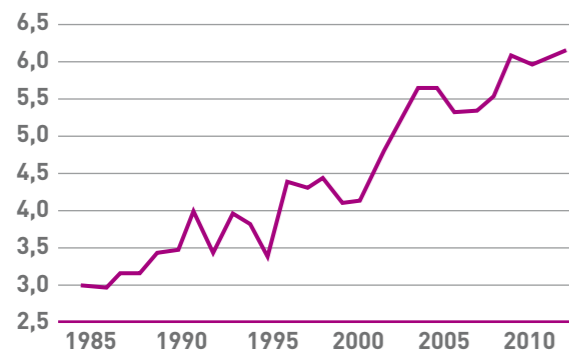
ORIGINE DU PÉTROLE BRUT TRAITÉ POUR ESSO S.A.F. EN 2011

15,1 millions de tonnes



PRODUCTION DE GAZOLE ET FIOUL DOMESTIQUE DES RAFFINERIES ESSO DE 1985 À 2011

En millions de tonnes



Des productions en constante adaptation.

Une production de gazole et de fioul domestique multipliée par 2 en 25 ans

ACHEMINER LES PRODUITS VERS LE CLIENT, LE RÔLE DE L'ACTIVITÉ DISTRIBUTION

Entre la raffinerie et les clients finaux se trouvent des dépôts de stockage intermédiaires, approvisionnés essentiellement par pipeline, train ou bateau. Ces dépôts maillent le territoire et permettent de limiter considérablement les distances de livraisons par camions, en se rapprochant des consommateurs finaux. L'excellence opérationnelle, la sécurité et la protection de l'environnement sont essentielles dans cette activité soumise à un grand nombre de contrôles et d'obligations légales. En 2011 encore, les résultats dans ces domaines ont été exemplaires.

UN CONTEXTE PARTICULIER

En raison d'une consommation en diminution des supercarburants et de fioul domestique, la distribution française s'inscrit depuis plusieurs années dans une spirale baissière des volumes. Ce phénomène s'est amplifié avec le désengagement des sociétés pétrolières historiques et l'émergence de nouveaux concurrents. De plus, l'accumulation de nouvelles contraintes réglementaires françaises, et notamment les Plans de Prévention des Risques Technologiques (PPRT), continue de générer des coûts additionnels qui vont s'amplifier dans les années à venir. Dans ce contexte difficile, la société a vu baisser de 4,5 % les volumes qui ont transité dans ces dépôts, pour atteindre 8,3 millions de m³.

Pour faire face à ce contexte, différentes actions ont été décidées :

- Recentrage des volumes enlevés par le réseau sur les dépôts stratégiques de la société et optimisation des coûts logistiques de l'ensemble de ses activités.
- Mise en place d'un plan d'amélioration de la qualité de service avec une plus grande disponibilité des produits et une réduction des temps d'attente au chargement.

Ces différentes actions devraient permettre d'inverser la tendance à la baisse des volumes.

En 2011, la société a poursuivi ses investissements pour :

- Optimiser les coûts opératoires et les coûts unitaires par dépôt, malgré la baisse des volumes.

- Poursuivre les investissements pour développer la capacité de mélange et d'incorporation de biocarburants dans les dépôts de Toulouse et Fos-sur-Mer.
- Distribuer le nouveau Gazole Non Routier (combustible à basse teneur en soufre) qui remplace le fioul domestique pour l'alimentation des moteurs d'engins mobiles non routiers et des tracteurs agricoles.

LA DISTRIBUTION GÉRÉE PAR ESSO S.A.F. EN QUELQUES CHIFFRES

- 5 dépôts opérés ou supervisés fonctionnellement par la société en France.
- 15 dépôts dans lesquels la société a des participations.
- Plus de 8 millions de m³ de carburant transitant chaque année dans les dépôts de la société.

les plus compétitifs. Alors que certaines enseignes concurrentes se lancent depuis peu dans le *low cost* pour tenter de contrer la sévère concurrence de la grande distribution, Esso a célébré en 2011 les dix ans du concept Esso Express. À cette occasion, la société a mené différentes actions ainsi qu'une campagne de publicité réaffirmant les atouts et la notoriété du réseau Express.

De plus, malgré le poids de la réglementation et les projets d'aménagement urbains qui freinent l'avenir du réseau parisien de stations-service, la société a inauguré en novembre 2011 sa cinquième station-service Esso Express en plein cœur de Paris.

Tenir une position forte sur le marché autoroutier

Grâce à Elior, partenaire et unique opérateur multi-sites de la marque Esso sur autoroute depuis le 1^{er} février 2011, la société a amélioré la qualité des opérations et l'homogénéité des services sur l'ensemble du réseau autoroutier.

À NOTER

Pour la 26^{ème} année consécutive, le réseau n'a enregistré aucun accident avec arrêt de travail. La société compte renforcer ce résultat en maintenant la vigilance de ses collaborateurs sur la sécurité et la fiabilité des opérations.

Dans cet esprit, la Direction Réseau a créé en 2011 les « challenges sécurité ». Leur but ? Décrypter les situations dangereuses et les presque accidents et rappeler que la sécurité est l'affaire de tous à chaque instant.



ÊTRE COMPÉTITIF DANS LES VENTES AVEC DES CARBURANTS ET DES COMBUSTIBLES PERFORMANTS

Le réseau des stations-service Esso

Alors que la distribution de carburants doit faire face à une forte concurrence et à de nouvelles contraintes réglementaires, le réseau Esso a continué en 2011 d'innover, de dynamiser son approche commerciale, développer ses ventes et assurer des débouchés à ses raffineries, le tout sans incident. La société dispose à présent de trois modes de gestion : **les stations Esso Express, les stations sur autoroute opérées par la société Elior et les stations opérées par des revendeurs ou des acheteurs fermes.**

Esso Express, depuis 10 ans au service des automobilistes

Véritable fer de lance pour Esso, le réseau Esso Express propose dans 326 stations-service de proximité des produits de qualité à la marque Esso et à des prix parmi

En 2011, Esso a également investi dans le renouvellement de trois sites stratégiques sur autoroute : Bligny La Forêt (A6), Marchaux (A36) et Sorgues (A7). Le contexte concurrentiel et de lourds engagements financiers imposés par les cahiers des charges des sociétés d'autoroute ont toutefois contraint la société à laisser deux sites autoroutiers à la concurrence sur l'autoroute A4.

326 stations Esso Express sur le territoire qui proposent des prix parmi les plus bas du marché

L'objectif à long terme de la société est de maintenir son maillage autoroutier, d'y développer de nouveaux concepts, de renforcer son offre marketing et surtout de gagner de nouvelles concessions.

PROPOSER DES CARBURANTS DE HAUTE QUALITÉ

Chaque carburant commercialisé par les stations-service Esso répond à la plus grande exigence de qualité. Il intègre des additifs sélectionnés pour un fonctionnement optimal du moteur et répond aux exigences réglementaires en matière d'incorporation de biocarburants. La société propose ainsi à la clientèle le supercarburant SP95-E10 contenant jusqu'à 10 % d'éthanol ou équivalent. Fin 2011, ce nouveau carburant était proposé dans 400 stations-service Esso. Tous ces additifs exclusifs sont injectés dans les dépôts opérés par la société ou dans lesquels elle a des participations.

Suite au succès rencontré avec le lancement sur autoroute du nouveau gazole premium « energy Diesel », la société a étendu en 2011 sa distribution à 60 stations Esso Express. Les ventes de ce nouveau gazole ne cessant de croître, la société envisage d'en augmenter encore la commercialisation.

Tester les revendeurs à la marque

Le 30 mars 2012, Esso S.A.F. a annoncé un projet d'accord avec la société Delek France pour la vente de 46 stations-service Esso Express de la zone Ouest Atlantique en France. La société prévoit également de faciliter la poursuite de l'activité sous la marque Esso de 22 stations-service appartenant à des tiers dans cette zone. Ce projet comprend la conclusion d'un contrat d'approvisionnement long terme avec Delek. Par cet accord, Delek deviendrait revendeur à la marque et continuerait d'approvisionner les stations-service Esso de la zone Ouest Atlantique en carburants Esso.

La transition vers le modèle de revendeur à la marque sur la zone Ouest Atlantique n'a pas d'impact sur les autres activités de la société Esso S.A.F. La mise en œuvre de ce projet est soumise aux formalités et autorisations nécessaires pour ce type de transaction. Esso S.A.F. confirme qu'elle envisage de généraliser progressivement le mode de gestion de revendeur à la marque pour exploiter son réseau de stations-service.

SEDOC, filiale d'Esso S.A.F.

SEDOC (Société d'Exploitation et de Développement d'Opérations Commerciales) dépend de la Convention Collective du Négoce et de la Distribution de Combustibles Solides, Liquides, Gazeux et Produits Pétroliers. La SEDOC qui vient de fêter ses 50 ans, dispose d'un service spécifique des Ressources Humaines et d'une gestion autonome.

SEDOC commercialise la carte Esso Card et gère les opérations administratives associées. Cette Esso Card permet aux entreprises l'achat de carburants, de produits et services associés dans les stations-service Esso.

Les Ventes en Gros au plus près des clients

La Direction des Ventes en Gros assure la commercialisation d'une gamme complète de carburants et de fiouls domestiques, en direct auprès d'une clientèle industrielle, de centrales d'achat, de revendeurs ou au travers de sa filiale Worex. Cette activité sécurise des volumes de ventes importants et assure des débouchés significatifs pour les raffineries du groupe.

Deux faits marquants sont à noter pour 2011 :

■ Une progression des « volumes en massif »

La signature d'importants contrats annuels et une gestion rigoureuse des disponibilités de produits ont permis à la société d'honorer ses engagements et de voir progresser ses volumes, en particulier sur les essences et les gazoles.

■ Des nouveautés en phase avec la nouvelle directive européenne

Une nouvelle directive européenne impose désormais le remplacement du fioul domestique par un gazole à 10 ppm de soufre pour tous les engins mobiles non routiers (GNR : Gazole Non Routier).

Pour s'adapter à cette directive, la Direction Ventes en Gros a repensé toute sa stratégie de marque et lancé en 2011 deux nouveaux produits : un fioul domestique pour le chauffage (Esso Fioul 4 Saisons Plus Nouvelle Génération) et un gazole pour l'usage non routier (Esso Motor Plus).

Ces nouveaux produits bénéficient de la dernière génération d'additifs et d'améliorant de propriétés, et ils présentent de nombreux atouts :

- Une stabilité au stockage renforcée.
- Des propriétés à froid tout au long de l'année.
- Un maintien de la propreté et du rendement des installations et des moteurs.
- Une odeur discrète.
- Une meilleure protection des installations, des moteurs, des pompes et des injecteurs.

Le groupe Esso distribue ces produits de marque au travers de sa filiale Worex et de ses partenaires revendeurs.

WOREX, FILIALE D'ESSO S.A.F.

En 2011, on remarquera particulièrement que :

- Les résultats sécurité ont été remarquables. Grâce à la mise en place, depuis de nombreuses années, d'une sensibilisation efficace et de programmes comme la gestion de prévention des risques, Worex a pu atteindre son objectif de zéro accident de véhicules poids lourds, ce qui avec plus de 200 000 livraisons annuelles et plus de 3 700 000 kilomètres parcourus est un excellent résultat.
- En participant à Ecofioul, une action importante en faveur de la promotion des économies d'énergies a été menée avec succès et a permis de faire face à son obligation légale, pour la seconde période (2011-2013), telle que définie par la loi Grenelle II sur les économies d'énergie.
- Malgré une baisse générale des demandes en fioul et donc des ventes inférieures à celles de 2010, Worex a su démontrer sa capacité à s'adapter, à maîtriser et réduire ses coûts.

2011 a été une année d'opérations irréprochables sans accident ni incident de personne, de matériel, de contrôle ou environnemental. En effet, la division Aviation a atteint 6 ans sans accident pour l'ensemble de son personnel et des entreprises extérieures. Cette performance est le résultat d'une implication forte de toute l'équipe et de sa persévérance à appliquer sans faille la politique « sécurité, opérations et contrôles » de la société.

Depuis décembre 2011, la société n'assure plus l'exploitation des dépôts d'hydrocarbures et d'avitaillement des aéroports d'Ajaccio et de Bastia. De même, l'arrêt des opérations aviation sur l'aéroport de Calvi est prévu pour la fin du premier semestre 2012. Par ailleurs, la société a confié ses activités de gestion des stockages et des mises à bord avions sur les aéroports de Nice et de Bordeaux à la société Skytanking, spécialisée dans ce domaine.



INDICATEURS LE RÉSEAU DE STATIONS-SERVICE ESSO EN QUELQUES CHIFFRES

680 points de vente dont :

- 57 stations autoroutières.
- 326 stations Express.
- Environ 300 acheteurs fermes ou stations-service de revendeurs.

■ Enfin, Esso a pris la décision de confier ses activités de gestion des stockages et des mises à bord avions sur les aéroports de Nice et Bordeaux à une société spécialisée dans ce domaine (Skytanking) ; un plan de transition a été mis en place et a conduit au transfert de ces activités et du personnel concerné (soit 26 personnes) en date du 1^{er} janvier 2012.

Ainsi, la société continue à développer sa stratégie qui consiste à maintenir un portefeuille équilibré de clients au départ des grands sites aéroportuaires considérés comme stratégiques pour assurer principalement des débouchés à la production de carburéacteur de la raffinerie de Port-Jérôme-Gravenchon.

L'ensemble des initiatives prises par Worex en 2011 dans un environnement économique contraignant a contribué à maintenir la position de Worex en tant qu'actif important de la société Esso S.A.F.

CARBURÉACTEURS POUR L'AVIATION

Après une série d'événements exceptionnels, climatiques en particulier, qui avait pénalisé le trafic aérien en 2009 et 2010, l'activité Aviation a repris de la croissance notamment sur les aéroports parisiens de Roissy Charles-de-Gaulle et d'Orly qui représentent la très grande majorité des volumes de carburéacteurs mis à bord dans les installations de la société.

UN MARCHÉ ET DES VENTES EN PROGRESSION POUR 2011

- Marché du carburant aviation en France en hausse de 4 % en 2011 comparé à 2010*.
- Ventes totales de carburant aviation (y compris ex-raffinerie) en hausse de 2,9 % par rapport à 2010.

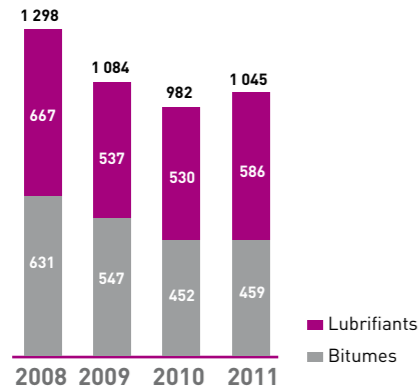
Source CPDP

Lubrifiants et Spécialités

PRODUCTION D'ESSO RAFFINAGE EN LUBRIFIANTS ET SPÉCIALITÉS

(Port-Jérôme-Gravenchon et Fos-sur-Mer) à partir des bruts traités. Total tous produits.

En milliers de tonnes



PRODUIRE DES LUBRIFIANTS DE DERNIÈRE GÉNÉRATION

Parmi les plus importantes d'Europe, l'usine de lubrifiants de Port-Jérôme-Gravenchon fabrique et conditionne des lubrifiants finis, en vrac ou en bidon. Elle est également leader pour les produits synthétiques à forte valeur ajoutée comme la gamme Mobil 1. 80 % de sa production sont exportés en Europe et dans le monde.

L'excellence pour objectif

En 2011, l'usine a poursuivi son objectif d'excellence opérationnelle :

- Maintien de l'intégrité des opérations : sécurité, contrôle et conformité des produits (certification ISO TS renouvelée).
- Amélioration du service clientèle et de la fiabilité des opérations.

- La première partie du site se spécialise dans la production, le stockage et l'expédition de produits finis avec la simplification de la gamme de lubrifiants.
- La seconde partie se spécialise dans les opérations de chargement en vrac des huiles de base et spécialités.

Cette rationalisation devrait permettre d'accroître de 40 % la capacité de production des huiles synthétiques (dont le produit phare Mobil 1).

PROPOSER DES LUBRIFIANTS DE HAUTE TECHNOLOGIE ADAPTÉS AUX ATTENTES DE CHAQUE CLIENT

Automobile, transports, travaux publics ou industrie, la société produit et commercialise pour chacun de ses clients une gamme complète de solutions lubrifiants destinées à augmenter longévité et performance des moteurs et des équipements, et à réduire la consommation d'énergie. Grâce à l'expertise technologique du groupe ExxonMobil, la société peut en effet proposer des produits de haute

Un réseau d'ambassadeurs

Ce repositionnement autour de la marque Mobil a été l'occasion de fédérer les équipes de la Direction Lubrifiants et les distributeurs-revendeurs de la société. En parallèle, pour renforcer ses positions sur le marché des lubrifiants en France, le réseau des distributeurs a été réorganisé autour de professionnels ambassadeurs de la marque Mobil. Répartis sur tout le territoire, les six distributeurs stratégiques ont la mission de commercialiser toutes les gammes de lubrifiants de la société dans tous les secteurs d'activité.

Afin de les aider dans leur mission, la société a mis à leur disposition tous les outils nécessaires au développement de leur activité, à la croissance de la pénétration de Mobil sur le marché, à la maîtrise des données techniques et marketing des différentes gammes. Ce nouveau réseau de distributeurs a été présenté lors du dernier salon Equip Auto, durant lequel l'accent a été mis sur la proximité et la flexibilité de ce canal de vente.



MOBIL 1, LA MARQUE DE RÉFÉRENCE EN FORMULE 1

- Mobil 1 a la confiance des pilotes les plus exigeants.
- Lewis Hamilton et Jenson Button peuvent compter sur les performances, la puissance et la protection de Mobil 1.



À NOTER

Mobil 1, la marque de référence sur le marché des huiles de synthèse du secteur automobile, constitue depuis toujours un modèle absolu en matière de lubrification et de protection des moteurs.

FABRIQUER LES MEILLEURES HUILES DE BASE ET SPÉCIALITÉS

Premier producteur français d'huiles de base grâce à la raffinerie de Port-Jérôme-Gravenchon, Esso S.A.F. réalise l'essentiel de ses ventes à l'exportation. Ces huiles de base entrent dans la composition des lubrifiants finis, des huiles blanches et des paraffines. Port-Jérôme-Gravenchon fabrique également des bitumes, les produits les plus lourds issus du raffinage.

Les huiles blanches

L'usine de Port-Jérôme-Gravenchon est l'unique site de production d'huiles blanches du groupe ExxonMobil dans le monde. Ces produits de très haute qualité sont destinés au marché du polystyrène, des adhésifs, des élastomères ainsi qu'à des applications pharmaceutiques et cosmétiques. Ils sont principalement exportés en Europe, au Moyen-Orient, en Afrique ainsi qu'en Asie Pacifique.

- Accompagnement du lancement des dernières générations d'huiles moteur Mobil 1 et Mobil Super (normes ACEA*), avec le changement de formulations de nombreux articles.
- Finalisation de la réorganisation des magasins de stockage des lubrifiants conditionnés initiée en 2009, et poursuite de la simplification du fonctionnement pour optimiser les coûts opératoires.
- Ouverture d'un nouvel entrepôt de stockage en région parisienne début 2011 (d'après un nouveau modèle de magasinage et d'expéditions pour le marché français initié en 2010).

* Association des Constructeurs Européens d'Automobiles

Des investissements importants

En 2011, la société a poursuivi ses investissements pour améliorer la compétitivité de son usine de lubrifiants et a mis en œuvre un nouveau projet qui permettra aux deux parties du site de se spécialiser.

performance répondant aux exigences les plus pointues ; notamment en matière de productivité, qualité et environnement.

Mobil, la performance au service des clients

En 2011, la société a finalisé le regroupement de toutes ses gammes de lubrifiants sous une seule marque phare : Mobil.

Ce choix marketing stratégique a permis non seulement de renforcer un positionnement haut de gamme avec des lubrifiants à forte valeur ajoutée, mais aussi la progression des ventes et le taux de pénétration des gammes « porte-drapeaux » de la société :

- Mobil 1 pour l'automobile.
- Mobil Delvac pour les transports.
- Mobil SHC pour l'industrie.

LA PERFORMANCE AU SERVICE DE L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

Les gammes de lubrifiants hautes performances sont conçues pour permettre aux clients de réduire leur consommation d'énergie, d'accroître la longévité de leurs équipements et de limiter les émissions.

- Mobil 1 est une huile de synthèse qui permet d'optimiser durablement les performances des moteurs, même après 200 000 kilomètres parcourus.
- Mobil Delvac s'adresse aux camions et permet d'économiser jusqu'à 3 % de consommation de carburant, par rapport aux huiles conventionnelles.
- Enfin, pour l'industrie, Mobil SHC est une gamme de lubrifiants de synthèse synonyme d'économies d'énergie et de longévité accrue.

Accompagner le secteur automobile

Malgré une conjoncture difficile, le marché de l'automobile reste actif. Dans cet environnement, constructeurs, centres auto et réparation rapide communiquent fortement sur leurs offres « révision constructeurs ». De leurs côtés, les réseaux secondaires de mécaniciens et réparateurs agréés se professionnalisent pour toucher une clientèle plus large. **Le marché du lubrifiant automobile a progressé de plus de 1 % à la fin décembre 2011***. Ces progressions ont été encore plus importantes sur le marché des lubrifiants pour l'automobile.

* Source CPDP

Dans cet environnement concurrentiel la société propose :

- Deux gammes de produits : Mobil 1 et Mobil Super répondant chacune à différents niveaux d'exigences conducteurs.
- Une formation pour familiariser les professionnels de l'automobile aux nouvelles générations de produits et aux homologations toujours plus strictes des constructeurs.

Par ailleurs, en 2011, la société a décidé de :

- Renforcer son engagement en matière de développement durable et d'énergies nouvelles avec sa participation au salon Pollutec Horizons 2011 où elle a pu valoriser ses efforts continus en termes d'efficacité énergétique.
- Réaffirmer sa présence sur le secteur des transports, travaux publics et agriculture, avec une vaste campagne digitale lancée autour de Mobil Delvac et grâce à sa participation au salon Solutrans 2011.

BITUMES POUR LA ROUTE ET POUR L'INDUSTRIE

La société commercialise une large gamme de bitumes pour la route et l'industrie, principalement dans le domaine des travaux publics et de l'étanchéité des bâtiments. L'appui du groupe ExxonMobil, à travers ses différents sites industriels et laboratoires de Recherche et Développement dans le monde, permet à Esso S.A.F. d'assurer un service commercial et technique de qualité et de jouer un rôle-clé dans ce domaine.

Préparer l'avenir : les perspectives pour 2012

Malgré une conjoncture délicate, une concurrence très vive, une demande en baisse et des réglementations contraignantes, la société entend garder les objectifs qu'elle s'est toujours fixés : rester concentrée sur la qualité et la fiabilité des opérations, tirer le meilleur parti de ses outils et rester l'une des plus compétitives.

Maintenir ses investissements

En 2011, les investissements du groupe ont été de 84 millions d'euros, dont 59 millions d'euros environ ont permis d'importants progrès dans les deux raffineries :

- Optimisation et adaptation des unités de production à la forte demande du marché en gazole.
- Amélioration de la performance environnementale et de l'efficacité énergétique de certaines unités.

En 2012, le groupe prévoit d'investir 64 millions d'euros, notamment dans le projet de reconfiguration des distillations sous vide à la raffinerie de Port-Jérôme-Gravenchon en 2012.

Optimiser ses modes d'exploitation

La société souhaite maintenir la présence d'un réseau de stations-service Esso par le biais de nouveaux revendeurs à la marque et ainsi assurer des débouchés à ses raffineries. Pour les lubrifiants, le réseau de distributeurs stratégiques permettra de faire progresser encore les ventes des gammes Mobil.



INDICATEURS UNE PRODUCTION EN PROGRESSION POUR 2011

- Production des bitumes en très légère progression : 459 000 tonnes.
- Production des huiles de bases en hausse : 586 000 tonnes, soit 10 % de plus qu'en 2010.



DEPUIS PLUS DE 100 ANS,

Esso fabrique et distribue, en toute sécurité, des produits pétroliers de qualité. Elle dispose de tous les atouts nécessaires pour rester encore longtemps une des entreprises les plus performantes dans son secteur.

- Une communication et un marketing soutenus, dont :
 - Le renouvellement du partenariat entre Mobil et l'écurie de F1 Vodafone McLaren Mercedes, pour la 16^e année consécutive.
 - La mise en avant de Mobil 1 au salon Equip Auto d'octobre et sur le maillot du Football Club de Sochaux Montbéliard dont l'accord de partenariat a été reconduit.

Améliorer la productivité des industries, transports et travaux publics

En 2011, la société a lancé de nouvelles gammes d'huiles et graisses industrielles : Mobil Industrial, pour moteurs à gaz, réducteurs d'éoliennes ou engrenages et roulements d'équipements industriels. Ces nouveaux lubrifiants assurent aux clients une meilleure productivité et une réduction des coûts énergétiques et d'exploitation.

Une activité recentrée sur la raffinerie de Port-Jérôme-Gravenchon

En 2011, les ventes de la société sur le marché intérieur ont baissé de 12,8 % par rapport à 2010 avec 454 000 tonnes. Ce recul s'explique essentiellement par une demande baissière et l'arrêt de la production de bitumes à Fos-sur-Mer.

Toutefois, les ventes de Port-Jérôme-Gravenchon sont en progression de 25 % et disposent d'une perspective favorable liée à la réduction des capacités de production de bitumes sur le territoire national.

Mobil SHC 600 permet jusqu'à 3,6 % d'économies d'énergie

DES MESURES RÉGLEMENTAIRES EXCLUSIVEMENT FRANÇAISES

- Anticipation des exigences européennes en termes d'incorporation de biocarburants.
- Extension des certificats d'économie d'énergie à la distribution de carburants.
- Programmes de modernisation des installations industrielles.
- Plans de Prévention des Risques Technologiques.

Ajoutés à une taxation indirecte déjà très lourde, ces points contribuent à compliquer et fragiliser la situation du raffinage en France. Peut-être les difficultés rencontrées par certains opérateurs feront-elles prendre conscience aux autorités de la nécessité de limiter l'accumulation de nouvelles contraintes réglementaires franco-françaises.

124
millions d'euros
d'investissements et de coûts
de grands travaux
capitalisables en 2011

Responsabilité sociale, sociétale et environnementale

1 576*
collaborateurs

40 %
des ingénieurs embauchés
sont des femmes

- 56 %
de rejets de SO₂, NO_x et COV
dans l'air en 6 ans

1,6**
taux de fréquence
des accidents



- Données sociales
- Sécurité et santé des personnes
- Données environnementales
- Relations avec les parties prenantes

Le groupe s'engage en faveur d'une politique sociale, sociétale et environnementale responsable

Le groupe Esso composé des sociétés Esso S.A.F., Esso Raffinage et Worex s'appuie au quotidien sur le savoir-faire de femmes et d'hommes pleinement investis dans la réussite de leur entreprise. Ces sociétés ont bâti leurs atouts sur les différentes compétences de leur personnel.

* Esso S.A.F. + Esso Raffinage

** Taux de fréquence des accidents calculé sur la base du nombre d'accidents de travail avec arrêt par million d'heures travaillées

Données sociales

EMPLOI

Panorama des effectifs en 2011

Esso S.A.F. et Esso Raffinage comptaient **1 576 collaborateurs au 31 décembre 2011** (personnel en CDI, CDD et personnel à temps partiel), 102 détachés principalement dans des sociétés du groupe en France et 132 expatriés au sein du groupe ExxonMobil dans le monde.

	Cadres	ETAM ¹	Ouvriers	Total
Entrées de personnel				
Embauches en CDI	4	6	25	35
Retours congés sans solde / Détachement	25	17	1	43
Embauches en CDD	1	3	39	43
Sorties de personnel				
Démissions	2	4	0	6
Licenciements économiques	2	1	0	3
Licenciements pour motif personnel	1	0	0	1
Départs congés sans solde / Détachement / Temps partiels	16	4	3	23
Départ en retraite ou Congés de Fin de Carrière	24	45	5	74
Autres départs (Fin de période d'essai/Décès/Invalidité)	1	4	0	5
Fin de CDD	1	2	37	40

¹ Employés, Techniciens et Agents de Maîtrise
Données bilan social 2011 Esso S.A.F. et Esso Raffinage

Main d'œuvre extérieure à la société

En cas de surcroît temporaire d'activité ou d'absence, Esso S.A.F. et Esso Raffinage peuvent faire appel à des intérimaires. En 2011, cette main d'œuvre extérieure équivalait à environ 38 personnes à temps plein pour l'ensemble des deux sociétés.

Heures supplémentaires

Conformément à la législation en vigueur en France, la durée maximale de travail autorisée est de :

- 10 heures par jour (sauf accord collectif prévoyant une durée de 12 heures).
- 44 heures en moyenne sur 12 semaines consécutives et 48 heures par semaine.

Les heures travaillées au-delà de l'horaire en vigueur dans l'établissement d'appartenance sont réglées par des accords de l'Union Française des Industries Pétrolières et par des accords d'entreprise, en particulier en termes de paiement et de compensation.

Recruter

POLITIQUE EN MATIÈRE D'EMPLOI

Conscient que ses bons résultats sont en lien direct avec le talent de ses équipes, le groupe accorde une importance fondamentale à son « capital humain ». La Direction souhaite ainsi établir une véritable relation de confiance avec ses collaborateurs et développer les forces de chacun d'eux. Formations, rotation des postes, évolution de carrière en interne ou flexibilité sont les principaux atouts permettant d'offrir des parcours riches et complets aux futurs collaborateurs.

Processus de recrutement

Recruter pour le groupe ne consiste pas seulement à proposer un poste, mais plutôt à poser la première pierre d'une véritable carrière. Sélection et embauche se font sur la base d'entretiens visant à évaluer :

- La qualité de la formation académique et des expériences antérieures.
- Le potentiel de développement des postulants.

Chaque société poursuit ses recrutements, principalement sur les sites de production : des opérateurs procédés et des ingénieurs, des techniciens de maintenance, également des pompiers, des inspecteurs et d'autres métiers. Tous ces métiers étant assez peu connus, un effort pédagogique a été mené et commence à porter ses fruits. L'apprentissage et le stage restent ainsi des piliers de la politique de recrutement, en partenariat notamment avec des organismes de formation comme l'Institut Français du Pétrole.

Basé sur un relationnel étroit avec les écoles et lycées, puis sur deux étapes de rencontre entre le candidat et les interviewers, le processus de recrutement de la société est connu pour sa rapidité et son efficacité et satisfait la société comme les candidats.

Former

LE GROUPE MÈNE UNE IMPORTANTE POLITIQUE DE FORMATION

- 3,2 % (environ) de la masse salariale.
- 937 salariés.
- 163 femmes (soit 15,5 % de la population salariée des sociétés concernées).
- 3 300 jours de formation (total cumulé) en 2011.

Cette politique volontariste doit permettre à chacun de contribuer pleinement aux objectifs de l'organisation. Chaque année, des axes de formation sont définis, en liaison étroite avec la stratégie de l'entreprise. Une fois par an, lors de l'entretien professionnel et d'appréciation,

le collaborateur et sa hiérarchie prennent en compte ces priorités, discutent des souhaits et besoins spécifiques de développement et définissent un programme individuel de formation. Le site intranet des sociétés permet à tous de s'inscrire en temps réel et d'accéder à ses données individuelles de formation (sessions planifiées, historique, etc.).

En 2011, la société a poursuivi ses efforts sur la formation des superviseurs, notamment pour les aider dans leurs responsabilités de managers avec, entre autres, une formation spécifique visant à prévenir, identifier et gérer le stress des collaborateurs.

Les sites de Gravenchon et de Fos-sur-Mer ont vu la mise en place d'un LMS (*Learning Management System* pour « Système de Management de l'Apprentissage ») qui apportera aux collaborateurs le contenu des formations techniques nécessaires à la tenue de leur poste et à leur parcours d'apprentissage.

Rémunérer

2011 a vu une augmentation des rémunérations. Elle se décompose de la façon suivante (hors primes et primes exceptionnelles) :

- Augmentation générale de 2,1 %, avec plafond d'application fixé à un salaire mensuel de base de 7 577 euros.
- Évolution globale des salaires bruts de l'ordre de 3,6 % (augmentation générale, augmentations individuelles, promotions, glissement de la prime d'ancienneté, hors budget spécifique jeunes cadres) pour le personnel présent en 2011.

À cette rémunération viennent s'ajouter des avantages sociaux court et long termes parmi lesquels figurent, entre autres :

- Un Plan d'Épargne avec abondement de l'employeur.
- Une Participation.
- Un Intéressement.
- Une Prévoyance.
- Un Plan de Retraite.



INDICATEURS LES FEMMES REPRÉSENTENT 40 % DES INGÉNIEURS EMBAUCHÉS

Si les femmes sont assez peu représentées parmi les opérateurs, elles sont en revanche en constante augmentation ces dernières années.

Chaque année, la société propose à des étudiants ou demandeurs d'emploi, de nombreuses opportunités dans des métiers variés. En contrats de professionnalisation ou contrats d'apprentissage, ils pourront apprendre un métier tout en travaillant et ainsi acquérir une expérience professionnelle et éventuellement valider un diplôme.

La rémunération du personnel, compétitive sur le marché, s'inscrit dans le long terme avec des niveaux de rémunération différenciés selon la performance. Esso S.A.F. et Esso Raffinage s'assurent au quotidien qu'il n'y a pas de discrimination, dans le cadre du développement de carrière ou en matière d'évolution des rémunérations.

	Hommes	Femmes	Total
Masse salariale brute 2011 hors CFC*			
Cadres	39	6,5	45,5
Agents de maîtrise	5,1	0,4	5,5
Techniciens	38,1	6,7	44,8
Employés	0	0	0
Ouvriers	4	0,1	4,1
Total (hors expatriés et détachés)	86,2	13,7	99,9
Masse salariale annuelle C.F.C. (M€)	3,35	0,04	3,4
Total masse salariale annuelle (M€)	89,6	13,7	103,3

* CFC : Congé de Fin de Carrière
Pour Esso S.A.F. et Esso Raffinage en millions d'euros

**Plus de 100
jeunes ont rejoint
la société en 2011**

Participation, Intéressement et Plan d'Épargne d'Entreprise

Le personnel des sociétés Esso S.A.F. et Esso Raffinage bénéficie d'un système de Participation et d'Intéressement, ainsi que d'un Plan d'Épargne d'Entreprise. Ces dispositifs ont été renégociés en 2010 pour :

- Aboutir à un accord harmonisé sur la Participation, l'Intéressement et l'abondement pour les sociétés Esso S.A.F., Esso Raffinage et ExxonMobil Chemical France couvrant les exercices 2010 à 2012.
- Consolider le principe d'équité de traitement entre les collaborateurs.

Fin décembre 2011, les fonds d'investissement rattachés au Plan d'Épargne d'Entreprise détenaient des actions d'Esso S.A.F. à hauteur de 11 600 actions, soit 0,09 % de son capital. Conformément à la législation, la Direction a par ailleurs introduit un fonds solidaire au sein du Plan d'Épargne d'Entreprise, en complément des fonds communs de placement d'entreprise déjà existants.

Compte Épargne Temps

Fin 2010, Esso S.A.F. et Esso Raffinage ont signé un accord de groupe prévoyant pour chaque collaborateur la possibilité d'épargner chaque année selon son souhait jusqu'à 8 jours de congé payés avec un plafond de 80 jours cumulés.

En mai 2011, 477 salariés des sociétés Esso S.A.F. et Esso Raffinage avaient épargné en moyenne 6,4 jours.

ORGANISATION DU TRAVAIL

Régime de travail

Le travail est organisé selon cinq régimes de travail, soit à la journée, soit par postes c'est à dire par équipes successives.

Cinq régimes de travail dans le détail

Les régimes de travail pratiqués dans le groupe sont la journée, les 2 x 8 continus, les 2 x 8 discontinus, les 3 x 8 continus et les 3 x 8 discontinus.

Le système « par postes » s'appuie sur des grilles de quart qui déterminent le nombre de postes travaillés sur l'année et le roulement entre les différentes plages horaires. Lorsque l'unité fonctionne 24 heures sur 24, trois équipes de personnel posté se succèdent chaque jour : c'est le régime en 3 x 8.

Le régime en 2 x 8 s'applique lorsque l'unité ferme la nuit durant environ 8 heures ; ce sont alors deux équipes qui se succèdent.

Lorsque l'unité fonctionne la nuit et le week-end, le régime de travail est qualifié de continu ; lorsqu'il y a interruption du travail à certains moments, le régime est qualifié de discontinu.

Des accords d'entreprise et d'établissement, signés en 2002, ont annualisé la durée du temps de travail. Ainsi, les salariés effectuent 35 heures par semaine en moyenne sur l'année. En pratique, les salariés travaillant

de jour bénéficient de jours de repos RTT (16 jours pour une présence complète pendant l'année).

Temps partiel

Un collaborateur est considéré à temps partiel lorsque sa durée de travail est inférieure à la durée légale de travail (35 heures hebdomadaires) ou inférieure à la durée de travail applicable à son établissement. Au 31 décembre 2011, 35 personnes travaillaient à temps partiel au sein des sociétés Esso S.A.F. et Esso Raffinage.

ABSENTÉISME

	Cadres	ETAM ¹	Ouvriers	Total
Jours d'absence	1 931	6 500	442	8 873
Jours théoriques travaillés	96 665	175 177	15 642	287 484
Jours d'absence/Jours théoriques travaillés (%)	2,0 %	3,7 %	2,8 %	3,1 %
Jours d'absence pour :				
Maladie	1 100	5 104	245	6 449
Accident de travail, de trajet et maladie professionnelle	0	324	78	402
Maternité/paternité ou adoption	713	693	64	1 470
Événements familiaux	118	367	55	540
Autres causes	0	12	0	12

¹ Employés, Techniciens et Agents de Maîtrise Pour Esso S.A.F. - Esso Raffinage

Relations avec le personnel

Esso S.A.F. et Esso Raffinage comptent trois comités d'établissement :

- Esso S.A.F.
- Raffinerie de Fos-sur-Mer.
- Raffinerie de Port-Jérôme-Gravenchon.

Ces trois comités se réunissent une fois par mois. Leurs membres ont été renouvelés à l'occasion d'élections professionnelles tenues en 2009 et 2010. Un Comité Central d'Entreprise couvre l'Unité Économique et Sociale (l'UES Esso S.A.F./Esso Raffinage) et se réunit de manière ordinaire deux fois par an.

DATE DE SIGNATURE ET OBJET DES ACCORDS COLLECTIFS SIGNÉS EN 2011

Accords collectifs de branche	
12.09.2011	Accord collectif portant sur l'insertion professionnelle et l'emploi des personnes en situation de handicap dans les industries pétrolières
19.09.2011	Accord collectif portant sur la pénibilité et le stress au travail dans les industries pétrolières
23.11.2011	Accord salarial
Accords collectifs d'entreprise et d'établissement	
28.01.2011	Négociation Annuelle Obligatoire 2011 (Accord Salarial)
10.11.2011	Avenant n°1 à l'accord collectif portant sur la mise en place d'une couverture santé complémentaire obligatoire du 23.12.2008
08.12.2011	Négociation Annuelle Obligatoire 2012 (Accord Salarial)

Mise en place d'un Compte Épargne Temps pour les salariés en 2011

DIVERSITÉ, ÉGALITÉ DES CHANCES ET SOLIDARITÉ

Des actions menées en faveur de la diversité

Dans le respect des lois et règlements en vigueur, la société a pour objectif d'offrir une chance égale en matière d'emploi, à toute personne possédant les qualifications requises pour couvrir ses besoins en personnel. Ethnie, couleur, sexe, religion, appartenance politique ou syndicale, pays d'origine, nationalité, âge, handicap, etc. ne peuvent être pris en considération lors du recrutement. Les candidats sont toutefois testés sur la dimension « Éthique et Intégrité », qui fait partie des critères d'évaluation d'embauche de la société. Cette équité de traitement est le principe de base régissant les différents domaines de la relation de travail : sélection des candidats, recrutement, affectation, promotion, mutation, séparation, gestion des rémunérations, formation.

La création de WIN est une véritable opportunité pour que chacune des femmes du groupe puisse partager ses expériences et être force de proposition pour l'avenir. WIN aide également le management à identifier les difficultés rencontrées par les femmes dans leur carrière et entreprend d'y apporter des solutions pratiques en pilotant le changement.

Ainsi, Esso S.A.F. et Esso Raffinage se veulent des entreprises pionnières dans lesquelles les femmes talentueuses sont reconnues, et où elles peuvent faire évoluer leur carrière. Ce groupe rassemble aujourd'hui des femmes cadres organisées en trois groupes de travail traitant de trois sujets d'intérêt commun :

- Politique de Ressources Humaines à l'égard des femmes.
- Double carrière et mobilité.
- Conseils pratiques au quotidien.



DES MEMBRES DU GROUPE WIN DE GRAVENCHON ONT PARTICIPÉ AU WOMEN'S FORUM À DEAUVILLE

Copyright « Women's forum for the economy and society. »

Dans le respect du principe d'égalité des chances, tout collaborateur atteint d'un handicap au cours de sa carrière fait l'objet d'un effort spécifique en termes d'adaptation du poste au handicap ou de reclassement interne.

La hiérarchie à tous les niveaux est le gardien de cette politique et veille à maintenir un environnement de travail exempt de toute discrimination.

Parité et place des femmes

Les femmes doivent pouvoir s'épanouir au sein du groupe, développer leur plein potentiel et être présentes à tous les niveaux de la hiérarchie.

Lancé en 2009 sur la plateforme de Gravenchon, le groupe d'intérêts WIN (*Women's Interest Network*) est l'un des projets illustrant l'ambition de la société de favoriser l'épanouissement professionnel de ses collaboratrices. La mission du groupe WIN est de faciliter le développement professionnel et personnel des femmes de l'entreprise.

Insertion des personnes en situation de handicap

Favoriser l'insertion de travailleurs en situation de handicap au sein de leur entité est un objectif pour chaque société.

En 2011, la négociation de branche avec l'UFIP a abouti à la signature d'un accord collectif portant sur l'insertion professionnelle et l'emploi des personnes en situation de handicap dans les industries pétrolières. Cet accord signé par la CFDT, la CFE-CGC, la CGT et la CFTC sera applicable au lendemain de la publication de l'arrêté d'extension.

En 2012, les directions des sociétés concernées mènent une réflexion sur l'emploi des personnes en situation de handicap, dans le cadre d'une négociation sur le thème du handicap. Elles y intégreront des actions de sensibilisation et de formation pour l'ensemble des salariés, ainsi qu'un accompagnement des travailleurs en situation de handicap.

Solidarité et accompagnement du personnel

Solidarité

Chez Esso S.A.F. et Esso Raffinage, la solidarité se décline sous de multiples formes et dans de nombreux secteurs.

Ainsi, le Fonds de Solidarité, géré de façon paritaire par un comité composé de représentants de responsables de la Direction d'une part et de représentants du personnel d'autre part, il aide les salariés traversant des périodes difficiles. Il fonctionne grâce à la générosité des salariés des sociétés Esso S.A.F. et Esso Raffinage complétée par un abondement euro pour euro versé par ces sociétés. Cette assistance s'ajoute aux prestations existantes et aux aides déjà attribuées par les autres organismes sociaux. Les salariés peuvent cotiser mensuellement à ce fonds. En 2011, 500 personnes ont cotisé à ce Fonds de Solidarité, pour un montant total de 20 900 euros.

CONTRIBUTIONS PATRONALES AUX ACTIVITÉS SOCIALES ET CULTURELLES DES COMITÉS D'ÉTABLISSEMENTS EN 2011

- 2,10 % de la DADS* brute fiscale pour le comité d'établissement d'Esso Raffinage de Gravenchon.
- 2,10 % de la DADS brute fiscale pour le comité d'établissement d'Esso Raffinage de Fos-sur-Mer.
- 1,80 % de la DADS brute fiscale pour le comité d'établissement d'Esso S.A.F.

* DADS : Déclaration Automatisée des Données Sociales

L'accompagnement du salarié tout au long de sa carrière est également une priorité de la société.

Le Plan Senior est ainsi proposé à tous les salariés de plus de 45 ans pour les aider à dynamiser leur deuxième partie de carrière.

EN SAVOIR PLUS SUR LA SOCIÉTÉ WOREX

Worex dépend de la Convention Collective Nationale du Négoce et de la Distribution de Combustibles Solides, Liquides, Gazeux et Produits Pétroliers. Elle dispose d'une Direction spécifique des Ressources Humaines et d'une gestion autonome.

WOREX commercialise principalement du fioul domestique, du gazole et des lubrifiants à une clientèle de particuliers, de PME/PMI et de revendeurs dans toute la France.

Effectifs

Au 31 décembre 2011, Worex comptait 309 collaborateurs en CDI, dont 7 travaillant à temps partiel. Les personnes à temps partiel bénéficient d'horaires de travail individualisés en fonction des besoins de l'activité commerciale et de leur souhait individuel.

Temps de travail

Le travail est organisé en semaines de 35 heures en moyenne sur l'année. Ces semaines sont déclinées soit :

- En semaine de 38 heures avec 14 jours de RTT par an.
- En semaine de 37 heures avec 9 jours de RTT pour les chauffeurs livreurs sur aéroport.
- En 1 607 heures annuelles modulées pour les chauffeurs livreurs de fiouls et de gazole.

Les heures supplémentaires sont réglementées par la convention collective applicable et par des accords d'entreprise spécifiques.

Le recours à la sous-traitance concerne des locations de camions de livraison avec chauffeurs et des travaux de développement informatique.



BÉNÉVOLAT LA SOCIÉTÉ SOUTIEN L'ENGAGEMENT CITOYEN DE SON PERSONNEL

- Elle souhaite apporter son aide aux associations dans lesquelles s'investissent les membres de son personnel.
- Chaque association éligible peut bénéficier d'une subvention si le salarié réalise 20 heures de bénévolat par an.



**EN 2011,
ENVIRON 500 PERSONNES
ONT COTISÉ AU FONDS
DE SOLIDARITÉ**

Autre exemple : l'aide aux enfants en situation de handicap. Ce dispositif a pour objectif de soutenir, dans leur quotidien, les collaborateurs et retraités ayant des enfants en situation de handicap. En 2011, 16 501 euros d'allocations et de rentes de survie aux enfants en situation de handicap du personnel ont été attribués.

Accompagnement des salariés

Offrir un environnement de travail épanouissant est primordial. Trois comités d'établissement actifs proposent ainsi des activités sportives et culturelles à des coûts avantageux. Les activités culturelles et sociales sont gérées soit directement par la société, soit par ces Comités d'Établissements eux-mêmes financés par une importante contribution de la société.

De la même façon, Esso S.A.F. encourage ses collaborateurs à s'investir dans des associations et leur alloue des fonds au titre d'actions dites de « bénévolat du personnel ». C'est aussi par ce biais que le groupe leur manifeste confiance et solidarité.

Ce programme se compose de trois volets :

- Amélioration des conditions de travail et prévention des situations de pénibilité.
- Développement et actualisation des compétences et qualifications, accès à la formation continue.
- Transmission des savoirs et développement du tutorat.

Ce plan d'action, mis en place en 2009, est rigoureusement suivi, et ses effets sont régulièrement mesurés par des indicateurs.

En 2011, on a constaté :

- 5 recrutements en CDI.
- 10 ruptures du contrat de travail dont 6 démissions, 4 licenciements, dont 1 pour inaptitude physique au poste de travail et 3 pour motif personnel.
- 16 contrats de travail temporaires par mois en moyenne.

ABSENTÉISME POUR LA SOCIÉTÉ WOREX

	Cadres	AM ¹	Employés	Total
Jours d'absence	466	1 315	5 505	7 286
Jours théoriques travaillés	22 519	31 158	64 819	118 496
Jours d'absence/Jours théoriques travaillés (%)	2,06 %	4,22 %	8,49 %	6,15 %
Répartition par motif d'absence :				
Maladie ²	466	990	4 420	5 876
Accident de travail, de trajet		148	500	648
Maternité ou adoption		177	471	648
Événements familiaux				
Autres causes			114	114

¹ Agents de Maîtrise

² Y compris longues Maladies

Rémunération

Comme dans chaque société du groupe, l'équité de traitement et l'absence de discrimination sont les principes essentiels qui régissent les différents domaines de la relation de travail.

FAITS MARQUANTS POUR LA SOCIÉTÉ WOREX

- Le 28 janvier 2011, un accord collectif sur les salaires a été signé.
- À compter du 1^{er} avril 2011, une augmentation générale des salaires de base de 1,60 % avec un plancher fixé à 32 euros a été accordée.
- La masse salariale brute 2011 s'est élevée à 10 890 587 euros.
- Le personnel bénéficie d'un système d'Intéressement et de Participation, d'un Plan d'Épargne d'Entreprise et d'un Compte Épargne Temps.

Accompagnement

Worex dispose d'un Comité d'Entreprise, qui gère les œuvres sociales, ainsi que de deux CHSCT, l'un pour son siège social (Le Pecq) et l'autre pour la région Normandie. En 2011, selon les critères de la réglementation française, il y a eu un accident du travail avec arrêt de travail.

Le plan de formation 2011 reflète un effort de l'ordre de 2 % de la masse salariale prévisionnelle, soit 224 884 euros, mettant l'accent sur les actions spécifiques de formation liées à la sécurité, au contrôle ainsi qu'à la vente de produits, notamment les lubrifiants.

Sécurité et santé des personnes

Quelle politique pour Esso S.A.F. et Esso Raffinage en matière de sécurité et de santé ?

« Personne ne doit être blessé sur nos installations », « préserver la santé de nos employés et sous-traitants et améliorer leur bien-être au travail », tels sont les mots d'ordre du groupe. Esso S.A.F. et Esso Raffinage ont ainsi pour objectif de fournir de façon fiable des produits de qualité, et ce, dans le plus strict respect de la sécurité et de la santé de leur personnel. L'engagement en matière de sécurité et de santé est donc total. Au travers d'une approche responsable et volontariste, il mobilise non seulement la Direction mais aussi l'ensemble du personnel.

Aujourd'hui, les standards de sécurité et santé définis par le groupe visent des objectifs plus ambitieux que le simple respect de la réglementation. Les résultats régulièrement communiqués par la société se classent d'ailleurs parmi les meilleurs de l'industrie au niveau mondial et au niveau français.

Tous les jours, Esso S.A.F. renforce sa conviction que tout accident et altération de la santé peuvent être évités. Le meilleur moyen d'en réduire la probabilité est de reconnaître les différents risques pour les maîtriser, ou mieux, les éliminer.

LES RÉSULTATS D'ESSO S.A.F. ET DU GROUPE CONSOLIDÉ POUR L'ANNÉE 2011

Accidents de travail et de trajet au 31 décembre 2011

Accidents de travail avec arrêt survenus dans l'année : 5
 Accidents de trajet ayant entraîné un arrêt de travail : 3
 Accidents mortels :
 - De travail : 0
 - De trajet : 0

- Taux de fréquence des accidents* : 1,6
- Taux de fréquence des accidents, incluant le personnel des sociétés intervenantes : 0,8
- Taux de gravité des incidents** : 0,12

Les principaux incidents ont été dus aux risques liés à la conduite automobile, les autres gênes observées ayant trait au bruit, notamment du fait des travaux opérés près du site de La Défense.

* Taux de fréquence des accidents : calculé sur la base du nombre d'accidents de travail avec arrêt par million d'heures travaillées
 ** Taux de gravité des incidents : (jours indemnisés/nb d'heures travaillées) x 1 000

IDENTIFIER ET COMPRENDRE LES RISQUES

Typologie des risques

Dans le cadre des activités opérées par le groupe, cinq grands types de risques au travail sont identifiés :

- Agents chimiques : gaz, vapeur, liquides, poussière, fibres ou fumées, etc.
- Agents physiques : bruit, chaleur/froid, lumière et radiations ionisantes, vibrations, etc.
- Agents biologiques.
- Facteurs ergonomiques.
- Risques dits « psychosociaux ».

Ces risques peuvent avoir des occurrences plus ou moins fortes selon le type d'emploi, de tâches et l'environnement de travail. Les implications sont également différentes selon les contextes. En effet, les dangers d'ordre chimique, physique ou biologique, par exemple, se rencontrent davantage sur les sites industriels. En conséquence, la prévention pourra être différente selon les sites.

Comment évaluer et maîtriser un risque ?

Une méthode précise a été formalisée pour évaluer les risques. Cette démarche s'inscrit dans une initiative de prévention. Elle se fait par étape et doit intégrer toutes les caractéristiques du risque en présence. Elle débute par une observation exhaustive de l'état du poste de travail et des tâches effectuées, et s'accompagne de mesures afin d'évaluer le niveau de risque. Les niveaux d'exposition mesurés sont ensuite comparés aux normes et valeurs limites d'exposition.

Chaque installation dispose d'un Document Unique d'Évaluation des Risques (DUER) auquel il convient de se rapporter pour faire un bilan des risques et documenter les mesures adéquates pour les supprimer.

Quand le risque est identifié et évalué, une matrice SEE (Système d'Évaluation d'Exposition) est établie pour chaque groupe homogène d'exposition. Cette matrice définit pour chaque poste et pour chaque tâche les

L'OIMS

En 1991, le groupe ExxonMobil a créé un système mondial de gestion de la sécurité, de la santé et de l'environnement : l'OIMS (*Operating Integrity Management System*). Celui-ci couvre l'ensemble des activités depuis la recherche jusqu'à la commercialisation des produits, en passant par leur conception, leur production et leur distribution.

Il comporte onze domaines d'application dont les objectifs, les responsabilités et les procédures sont clairement identifiés et ont pour but d'améliorer en permanence les résultats. Ces derniers sont mesurés à l'aide d'indicateurs de performance et d'évaluations régulières, systématiques et formalisées. Sur chaque site, le système OIMS fait l'objet d'une évaluation complète tous les trois ans. D'une durée de dix jours, cette évaluation est réalisée par une équipe internationale rassemblant des responsables hiérarchiques et des spécialistes de la sécurité, de la santé et de l'environnement.



SÉCURITÉ TIGRES D'OR

Lors de la cérémonie des Tigres d'Or, la société récompense les entreprises intervenantes ayant réalisé les meilleures performances sécurité. En 2011, sept entreprises exemplaires ont obtenu cette distinction.

risques potentiels, leur niveau et leur dangerosité pour la santé. Ainsi, la matrice d'exposition est un outil de suivi permanent.

À titre d'exemple, les matrices tirées des audiogrammes installés sur les postes de travail mesurent les niveaux de bruit en ces lieux et serviront notamment à préconiser les appareils de protection adaptés, suivant la puissance du bruit et les différents niveaux d'exposition.

DES MESURES EFFICACES POUR RESTER LEADER EN TERMES DE SÉCURITÉ

Une fois les risques analysés, il faut trouver les moyens pour s'en prémunir. Esso S.A.F. a instauré une véritable culture de prévention, grâce à des solutions simples, dont :

- L'exemplarité de la Direction.
 - La surveillance attentive et continue des incidents, presque accidents et des conditions dangereuses.
- En parallèle, des outils plus spécifiques ont été conçus par le groupe.

Totalement soutenu par des actions visibles au sein de la Direction, l'OIMS est un référentiel commun au sein de la société. Son amélioration réside dans le partage des meilleures pratiques de sécurité, de santé et de protection de l'environnement à travers le monde.

En 2011 le programme OFOP, système de management de la sécurité issu du système OIMS dans une version adaptée, a été mis en application pour le personnel travaillant dans les bureaux. Un des éléments principaux de l'OFOP est l'ergonomie au travail.

Des résultats sécurité qui place Esso S.A.F. parmi les sociétés françaises les plus performantes

Les programmes

Afin de développer chez chacun les bons réflexes sécurité au quotidien, Esso S.A.F. a élaboré et mis en place un panel de programmes, de groupes et d'initiatives. En voici un aperçu.

- **Assimiler les règles de sécurité grâce au « mentoring ».** À chaque nouveau salarié est affecté un « mentor », un collègue plus expérimenté disposé à conseiller les nouveaux arrivants et à perpétuer la tradition forte de sécurité au sein du groupe. La démarche concerne le personnel de la société comme les entreprises partenaires extérieures.
- **Les « échelles de reconnaissance et de prévention ».** Développé pour la plateforme de Gravenchon, ce programme s'attache à renforcer les comportements exemplaires et à éliminer les comportements inappropriés en matière de sécurité.
- **Le Coaching Sécurité,** qui intervient auprès des entreprises présentes sur les sites, avec pour mission de faire évoluer le comportement des entreprises intervenantes vis-à-vis de la sécurité.
- **Le SAI (Safe Act Index pour « Indice de Sécurité dans nos Actions »).** Cet outil de prévention mesure, semaine après semaine, le pourcentage de conformité aux règles de sécurité des personnes observées sur le terrain. Une synthèse hebdomadaire est établie et diffusée sur la base des observations. Lorsque l'index est à la baisse, des actions sont immédiatement engagées.
- **Le programme d'ergonomie des bureaux.** Un formulaire d'auto-évaluation du poste de travail est remis à chaque employé travaillant en bureau. Des questions sont posées au sujet de la posture adoptée, des besoins éventuels en matériel afin de rendre le mode de travail sédentaire le plus confortable possible. Ceci s'inscrit dans le cadre d'une action préventive à l'égard des troubles musculo-squelettiques, notamment.

La formation à la sécurité

Une part importante du budget formation est consacrée à la formation sécurité. Celle-ci se traduit par :

- **Un accueil sécurité** systématique prodiguant à tout nouvel arrivant une connaissance solide des risques encourus, des règles à respecter et des valeurs centrales de la société.
- **Une formation « Sécurité-Hygiène-Environnement »**, elle aussi dispensée aux nouveaux collaborateurs. Elle permet de prendre conscience de l'importance de la politique SHE et de son impact sur l'environnement, la sécurité et la santé.
- **Une formation pratique et régulière** est proposée pour l'utilisation des extincteurs, et des formations ponctuelles concernant d'autres domaines de la sécurité (sécurité routière, prévention incendie, cyber sécurité, etc.).

Les groupes sécurité

Esso S.A.F. et Esso Raffinage comptent plusieurs groupes de travail dont l'objet principal est la sécurité, sur les sites industriels comme au siège social. Les équipes sécurité organisent des visites régulières et s'assurent que les opérations et les travaux sont réalisés tel que prévu, corrigent les écarts et garantissent un suivi des actions visant leur amélioration. Ils peuvent également rappeler la nécessité du port d'équipements individuels (EPI), ou encore l'adoption d'une attitude prudente, même lors des tâches connues et routinières. D'autres groupes sécurité tels que le SAM (Sécurité à Manhattan), sur le site de La Défense, organise des manifestations ponctuelles de sensibilisation.

En parallèle, Esso S.A.F. et Esso Raffinage développent des échanges d'expériences et de bonnes pratiques avec d'autres sociétés de même type ou de secteurs différents au travers d'associations ou de groupements centrés sur une problématique spécifique : troubles musculo-squelettiques, risques chimiques, risques routiers, risques liés aux tâches à effectuer, etc.

LE SYSTÈME LPS OU SPI (SYSTÈME DE PRÉVENTION DES INCIDENTS)

Ce système repose sur une combinaison de sept outils destinés à prévenir ou réduire les incidents au moyen de réflexes comportementaux et de techniques de gestions éprouvées. Son objectif : éliminer les comportements à risques. LPS est donc une démarche très complète qui rappelle à chaque salarié qu'il convient en toute situation de se poser la question : « Que pourrait-il m'arriver de pire ? ».

L'outil se compose :

- D'une analyse permanente des risques.
- De l'observation attentive de la supervision.
- De l'analyse des causes profondes en cas d'incident avec un rapport sur les incidents et « presque incidents ».
- De sessions de discussions et d'amélioration des comportements et du dispositif.

LPS est l'assurance que chacun s'implique personnellement dans sa sécurité et dans celle de ses collaborateurs. Dans ce système, l'approche proactive est privilégiée par rapport à l'approche réactive.

La sécurité est l'affaire de tous à chaque instant

GÉRER LES RISQUES D'ORDRE INDUSTRIEL, UN ÉLÉMENT CLÉ DANS LA SÉCURITÉ

Une part des risques peut être directement prise en charge « à la source », lorsque ceux-ci sont imputables à un équipement défaillant. En effectuant une vérification fine et fréquente des installations, il est en effet simple d'éviter ce type de risques. C'est pourquoi, outre les mesures de contrôle ordinaires effectuées en continu, des « grands arrêts » sont planifiés tous les 6 ans sur chacune des unités.

Les PPRT (Plans de Prévention des Risques Technologiques)

Les tissus urbains jouxtant parfois les sites industriels, la proximité est aujourd'hui susceptible d'amplifier les conséquences d'un éventuel accident industriel. Dans cette perspective, la loi Bachelot de 2003 et les arrêtés ministériels et circulaires de 2005 ont fixé le cadre d'études des PPRT. Ces plans servent de base au règlement d'urbanisme dont les niveaux d'exigence dépendent du caractère des constructions.

place d'une grande variété de programmes autour de la santé, des conditions physiques et psychologiques des salariés et de leur environnement de travail.

Cinq CHSCT existent au sein des sociétés Esso S.A.F. et Esso Raffinage :

- Un CHSCT, à La Défense, pour les salariés d'Esso S.A.F. siège et territoire, ne travaillant pas en raffinerie.
- Un CHSCT à Fos-sur-Mer pour la raffinerie de Fos-sur-Mer.
- Sur le site de Gravenchon : un CHSCT de coordination rassemble les deux CHSCT, celui de la raffinerie et celui qui regroupe les activités Logistique Lubrifiants et le Centre Européen de Technologie.

Les CHSCT tiennent annuellement des réunions élargies aux entreprises intervenant régulièrement sur les sites concernés.



LES JOURNÉES/SEMAINES SÉCURITÉ

Des journées et des semaines de la sécurité sont organisées chaque année sur les sites industriels et au siège social pour renforcer les réflexes sécurité du personnel, tant dans le milieu professionnel que dans les gestes domestiques.

Les zones industrielles de Port-Jérôme-Gravenchon et Fos-sur-Mer sont soumises au PPRT depuis 2009, de même que le sont depuis peu plusieurs sites hébergeant des dépôts de stockage (Toulouse Fondreyre, Lyon, Villeneuve-le-Roi, etc.). Les DREAL compétentes demandent une révision de ces études de dangers tous les cinq ans et recommandent un effort de formation du côté des entreprises pour améliorer la rédaction des plans de prévention.

LA SANTÉ DU PERSONNEL AU QUOTIDIEN, L'AUTRE VOLET DE LA SÉCURITÉ

L'attachement d'Esso S.A.F. et Esso Raffinage à la sécurité, à la santé et aux bonnes conditions de travail les ont conduites à développer une véritable politique de santé. Cette politique est menée par la Direction médicale et son équipe pluridisciplinaire de médecins, infirmiers, hygiénistes et assistantes sociales en relation avec le CHSCT (Comité Hygiène Sécurité et Conditions de Travail) et la Direction. Elle coordonne la mise en

Des services de santé indépendants et objectifs

L'indépendance des services de santé assure la reconnaissance objective de leur expertise et n'empêche en rien leur pleine intégration au groupe. Ces services sont en relation permanente avec des organismes externes comme les Caisses Primaires d'Assurance Maladie (CPAM) les caisses régionales (CARSAT), les INRS (Institut National de Recherche et Sécurité) etc. Ils assurent une partie de l'information et de la formation des salariés, émettent un avis lors de l'introduction de nouveaux produits ou substances dans les procédés opérationnels ou réalisent des enquêtes en cas d'incidents ou de surexposition.

Le « Système Évaluation Exposition » mis en place participe aux actions de prévention individuelle et collective, et sert de base à la surveillance médicale, à l'élaboration des fiches individuelles d'exposition et des attestations d'exposition.

Prévenir et traiter les problèmes psychosociaux

Les risques psychosociaux, souvent résumés sous le terme de « stress », recouvrent les risques professionnels d'origines et de natures variées, pouvant mettre en jeu l'intégrité physique et la santé psychologique des salariés. Ils ont par conséquent un impact direct sur le bon fonctionnement de l'entreprise. Dans le cadre de la prévention des risques psychosociaux et du bien-être au travail, la société s'appuie tout au long de l'année, sur des campagnes d'information et de sensibilisation du personnel et de l'ensemble de la supervision. Des conférences au personnel ont ainsi été proposées en 2011 sur des thèmes tels que les addictions ou la prévention et la gestion du stress au travail.

UN PROGRAMME D'AIDE PSYCHOLOGIQUE

Le Programme d'Aide Psychologique (PAP) a été reconduit en 2011, pour l'ensemble des salariés des sociétés Esso S.A.F. et Esso Raffinage et pour les membres de leur famille directe, enfants ou conjoints. Cet accompagnement psychologique est assuré par des psychologues extérieurs en toute confidentialité.

Entre décembre 2010 et décembre 2011, 78 personnes ont bénéficié du PAP.

Données environnementales

Pour produire de l'énergie de façon responsable, il est important de comprendre et gérer activement les risques environnementaux, et de maintenir continuellement une excellence opérationnelle. Les activités de la société sont au cœur d'un défi majeur : comment répondre au besoin sans cesse croissant en énergie tout en limitant les impacts sur l'environnement. La réduction de cette empreinte est un objectif que la société s'efforce d'atteindre chaque jour, en améliorant l'efficacité et les résultats environnementaux de ses opérations et de ses produits.

POLITIQUE GÉNÉRALE EN MATIÈRE D'ENVIRONNEMENT

L'outil de gestion EBP (*Environmental Business Planning* ou Business Plan Environnemental) développé par le groupe ExxonMobil permet à la société d'intégrer la composante environnementale dans la conduite de chacune de ses opérations et dans l'élaboration de chacun de ses projets. Au-delà du suivi de l'évolution des performances, cette méthode a pour but d'analyser

les risques, et d'examiner avec rigueur les mesures à prendre et les investissements à réaliser pour être en conformité avec les réglementations. Et pourquoi pas aller au-delà lorsque la situation le justifie, comme par exemple pour l'installation des systèmes « DeNO_x » sur la turbine à gaz de Fos-sur-Mer.

Tous les sites exploités par Esso S.A.F. et ses filiales sont gérés dans le strict respect du cadre réglementaire. Les émissions et rejets de ces sites font l'objet d'un suivi régulier et de communications aux autorités administratives dans le cadre de l'auto surveillance définie dans les arrêtés préfectoraux.

L'ensemble du personnel est sensibilisé au respect de l'environnement des différentes actions menées. Des programmes spécifiques de mise en place des meilleures pratiques permettent une amélioration continue des performances. Ces messages sont également diffusés auprès des entreprises intervenantes. De plus, chaque nouveau collaborateur suit, dès son arrivée, une formation à la politique environnementale de la société. Enfin, des formations spécifiques sur les enjeux environnementaux dans l'activité pétrolière sont organisées régulièrement pour le personnel plus spécifiquement concerné par ces questions.

Certification des pratiques environnementales

Le cadre de travail de l'OIMS permet à la société de respecter les normes opérationnelles les plus sévères, notamment sur le plan de la protection de l'environnement. L'OIMS est en ligne avec les directives de 1996 établies par l'Organisation Internationale de Normalisation (*International Standards Organization* ou ISO) qui a élaboré des normes relatives aux systèmes de gestion de l'environnement (ISO 14001). Conformément à l'élément 2 de l'OIMS (Évaluation et gestion des risques), une évaluation complète des risques est réalisée avant le début des opérations, afin d'identifier les risques potentiels.

GARANTIR DES ACTIVITÉS RESPECTUEUSES DE L'ENVIRONNEMENT

Un certain nombre de substances sont dégagées lors des processus de combustion nécessaires à la production d'énergie thermique et électrique. Il convient de limiter les quantités de ces émissions et leur impact.

Les raffineries d'Esso Raffinage ont développé et mis en place des programmes environnementaux, regroupés sous l'initiative mondiale du groupe ExxonMobil « Dès aujourd'hui, protégeons demain ». Des actions souvent menées en partenariat avec les collectivités locales et territoriales, visent à réduire les rejets liquides ou gazeux et la production de déchets, à diminuer la pollution sonore et les odeurs ainsi qu'à minimiser la consommation des ressources naturelles et d'énergie.

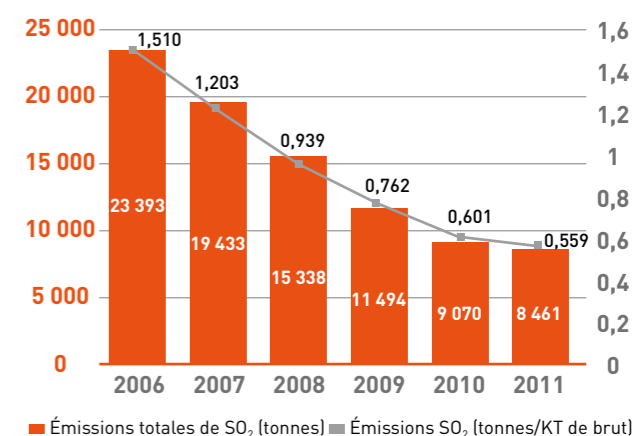
Améliorer la qualité de l'air

Les Plans de Protection de l'Atmosphère (P.P.A) ont pour but d'assurer, à l'intérieur de la zone considérée, des niveaux de concentration de polluants dans l'atmosphère inférieurs aux valeurs limites fixées par la réglementation. Les zones dans lesquelles sont implantées les deux raffineries d'Esso Raffinage sont concernées par un P.P.A.

En 2011, leur mise en œuvre s'est poursuivie et une mise à jour de ces plans est actuellement en cours. Ces plans visent en particulier à réduire les émissions de dioxyde de soufre (SO₂), d'oxydes d'azote (NO_x) et de poussières. Les émissions sont contrôlées en agissant en amont sur la qualité des combustibles, et en aval en utilisant des équipements spécifiques de traitement des fumées.

ÉMISSIONS DE DIOXYDE DE SOUFRE (SO₂)

Évolution des émissions de SO₂*



■ Émissions totales de SO₂ (tonnes) ■ Émissions SO₂ (tonnes/KT de brut)

* Pour tous les graphiques relatifs aux émissions polluantes, les rejets sont ceux émis par les raffineries de Port-Jérôme-Gravenchon et de Fos-sur-Mer, ainsi que de la part de la raffinerie de Port-Jérôme-Gravenchon dans les rejets de la centrale thermique Esso Énergie (45,4 % en 2011)



DEPUIS 2001, LA LLOYD'S REGISTER QUALITY INSURANCE LDT,

organisme indépendant, atteste tous les trois ans que l'OIMS est conforme à la norme de management environnemental ISO 14001. Cette norme repose notamment sur l'examen des stratégies de gestion environnementale du groupe, et la vérification de l'implication des dirigeants et employés dans sa bonne mise en œuvre. Le groupe ExxonMobil a été cité par la Lloyd's Register Quality Assurance comme « faisant partie des leaders du secteur en matière d'intégration de la gestion des aspects environnementaux à ses activités ». En 2010, la Lloyd's Register Quality Assurance a renouvelé l'attestation.

Respect des VLE

Depuis 2010, les Valeurs Limites d'Émissions ou VLE, fixées par arrêtés préfectoraux, ont été rendues plus strictes dans le cadre de la transposition de la directive européenne sur les plafonds d'émission nationaux.

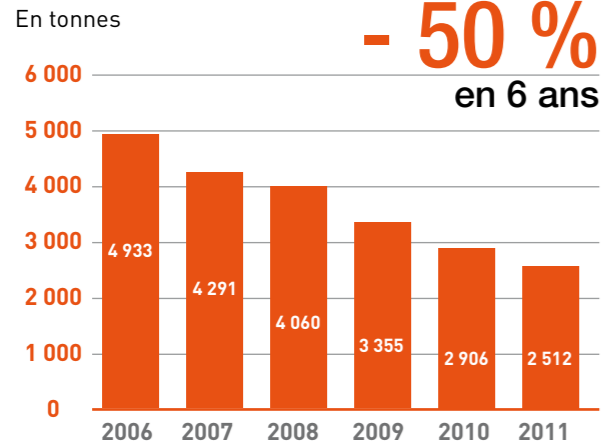
Des programmes ont donc été mis en place dans le cadre de l'EBP (*Environmental Business Plan*) pour permettre aux raffineries d'Esso Raffinage de respecter ces VLE.

Cette réduction significative est due à d'importants progrès opérationnels, ainsi qu'à des investissements majeurs réalisés notamment au sein du GIE (Groupe d'Intérêt Économique) Esso Énergie en 2007. Pour rappel :

- En 2008, la mise en service d'une nouvelle ligne de 1,5 kilomètre destinée à alimenter en gaz les chaudières du GIE Esso énergie de Port-Jérôme-Gravenchon a permis une plus importante utilisation de gaz naturel au lieu de combustibles liquides plus soufrés.
- Au-delà des investissements réalisés sur le GIE, en 2009, la mise en service de l'alimentation en gaz naturel des fours de distillation a permis la substitution de combustibles liquides plus soufrés par du gaz naturel. Cela explique la poursuite de la baisse des émissions sur 2010 et 2011.

- 63 %
des émissions de SO₂
en 6 ans

En 2011, aucun dépassement des valeurs-limites de concentration au sol fixées par les normes de qualité de l'air n'a été relevé dans la zone industrielle de Port-Jérôme-Gravenchon.

ÉMISSIONS D'OXYDES D'AZOTE (NO_x)Évolution des émissions de NO_x*

* Rejets émis par les raffineries de Port-Jérôme-Gravenchon et de Fos-sur-Mer, ainsi que de la part de la raffinerie de PJG dans les rejets de la centrale thermique Esso Énergie (45,4 % en 2011)

Dans les raffineries, les émissions d'oxydes d'azote (NO_x) proviennent principalement de la combustion d'énergies fossiles. Pour limiter ces émissions, plusieurs actions ont été menées.

- **À Fos-sur-Mer** : En 2009, l'installation de systèmes « DeNO_x » sur la turbine à gaz a permis de réduire de 66 % les émissions de NO_x de cet équipement.
- **À Port-Jérôme-Gravenchon** : La mise en place d'appareils de brûlage de combustibles moins soufrés (goudron et gaz), des changements de brûleurs et de collecteurs sur les chaudières de la centrale thermique, des modifications sur la turbine à gaz de Gravenchon ont permis de réduire ses émissions de NO_x.

Enfin, la substitution de combustibles liquides par du gaz naturel contribue également à la réduction de ce type d'émissions.

Globalement, le plan de réduction mis en place sur les sites d'Esso Raffinage a permis de diviser par deux les émissions de NO_x de ces sites par rapport à 2006.

À ce titre, on peut souligner la baisse significative d'émission de NO_x de 57 % à Fos-sur-Mer.

ÉMISSIONS DE COMPOSÉS ORGANIQUES VOLATILS (COV)

	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Composés Organiques Volatils (COV)	3 347	2 970	3 020*	3 022	2 617	2 634

* Discontinuité de la série suite à la modification de la méthode de calcul : application depuis 2008 des méthodes Concawe en remplacement d'un facteur d'émission lié à la quantité de pétrole brut traité (Coefficient CITEPA)

Dans les raffineries, les composés organiques volatils (COV) proviennent de plusieurs sources :

- Émissions fugitives des équipements des unités.
- Mouvements sur les bacs de stockage.
- Opérations de chargement et de déchargement des hydrocarbures.
- Torches et événements.
- Bassins de station de traitement des effluents.

La réduction de ces émissions s'opère donc soit en aval par leur collecte et leur traitement, soit en amont en améliorant l'étanchéité des équipements. Les vannes, les brides, les soupapes et les pompes sont soumises à un contrôle régulier. Il est associé à un programme de maintenance pour détecter et supprimer les fuites, même les plus minimes.

On peut noter que la variabilité de l'activité de chargement de bateaux d'essence à l'exportation d'une année à l'autre masque parfois les gains réalisés dans les autres secteurs dans les deux raffineries.

À Port-Jérôme-Gravenchon, la campagne 2010 sur les émissions fugitives avait déjà permis une réduction de 20 tonnes de COV.

De nombreuses initiatives visent à réduire les émissions de COV dans toutes les activités d'Esso S.A.F. en France, y compris au niveau du réseau des stations-service. Ainsi, toutes les nouvelles stations sont équipées de systèmes de récupération des vapeurs aux pistolets (RV2) répondant aux standards les plus exigeants en matière de protection de l'environnement (tuyauteries doubles enveloppes, alarmes sur séparateurs d'hydrocarbures).

Assurer la qualité de l'eau

Conformément aux réglementations en vigueur, la totalité des eaux usées est traitée dans plusieurs stations d'épuration avant d'être rejetée en milieu naturel.

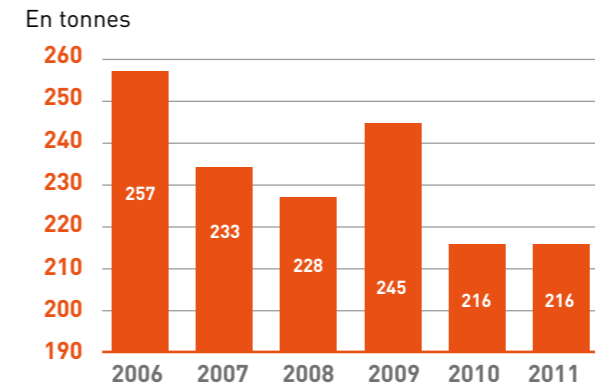
À Port-Jérôme-Gravenchon, la plus grande station d'épuration a une capacité équivalente à celle d'une ville de 250 000 habitants.

La qualité de nos rejets dans le milieu naturel est contrôlée en permanence. À titre d'exemple, pour les effluents de la raffinerie de Port-Jérôme-Gravenchon :

- 12 000 analyses environ sont effectuées chaque année. Ces analyses suivent une dizaine de paramètres et contrôlent le respect des valeurs réglementaires, en concentration et flux d'environ 130 polluants (micropolluants inclus).

Pour préparer la mise en œuvre de la directive sur l'eau, et dans le cadre du 3RSDE (Action nationale de recherche et de réduction des rejets de substances dangereuses dans le milieu aquatique), des programmes spécifiques d'analyse ont été mis en place (surveillance initiale des rejets aqueux).

ÉMISSIONS DANS L'EAU (AZOTE TOTAL N.T.K.)



eau avant envoi à l'incinération.

- Valorisation par recyclage ou par réutilisation sans transformation dans d'autres procédés de fabrication : tri et collecte en containers spécialisés par exemple. Ces procédés sont systématiques pour les déchets des laboratoires et des infirmeries, ainsi que pour les tubes d'éclairage au néon.
- Valorisation énergétique par incinération avec récupération d'énergie pour la plupart des déchets produits, essentiellement des déchets liquides (mélanges d'eau et d'hydrocarbures résiduels) ne pouvant être réutilisés. Ils sont brûlés en incinérateurs spécialisés. La chaleur ainsi produite permet de brûler des déchets à faible pouvoir calorifique et de produire de l'électricité ou de la vapeur d'eau.
- Traitement chimique ou élimination des catalyseurs usés en centres de destruction agréés. Ils sont alors envoyés en retraitement pour récupération des métaux qu'ils contiennent.

INDICATEUR
Des performances
environnementales
exceptionnelles

- 56 % d'émissions conjointes de SO₂, NO_x et COV dans l'air par tonne de brut traité.

MIEUX GÉRER LES DÉCHETS
ET PRÉSERVER LES SOLS

Réduire, trier et valoriser les déchets

L'approche de la société en matière de gestion des déchets se compose de trois étapes :

- La réduction des déchets à la source.
- La réutilisation et le recyclage des déchets.
- L'élimination des déchets restants, conformément à la réglementation.

La priorité reste la réduction à la source de la production de déchets.

Aussi sont mises en place des réponses techniquement et économiquement viables pour réduire l'impact environnemental de nos activités industrielles :

- Réduction à la source de la quantité de déchets produits. C'est le cas en particulier à Fos-sur-Mer où depuis 2007, un système de séchage naturel des boues biologiques (andains) permet de réduire la teneur en

La quantité de déchets produits par les sites est fluctuante d'une année à l'autre et très influencée par le nombre et la nature des opérations de maintenance réalisées au cours de l'année. En 2011, la production de déchets des raffineries est en forte hausse. Cela s'explique par une modification des modalités de prise en compte des catalyseurs usés des unités de désulfuration. Ils sont désormais comptabilisés comme déchets lors de leur envoi en régénération, même s'ils sont ensuite réutilisés.

Malgré l'augmentation de la quantité brute de déchets produite par les sites, liée à un changement de méthode de comptabilisation en 2011, la maximisation du recyclage et de la valorisation ont permis de réduire significativement la quantité nette de déchets. Elle est passée de 2 610 tonnes en 2010 à seulement 1 660 tonnes en 2011.

Préserver et réhabiliter les sols

Conformément à la réglementation en vigueur et selon des programmes de contrôles spécifiques, la société réalise un suivi de l'état des sols de l'ensemble de ses sites industriels en service ou en arrêt d'activité.

En créant en 2008 un service dédié à la gestion des sites industriels non exploités, la société a pu renforcer son programme de gestion, de suivi, et de réhabilitation de ces sites. Ce service, baptisé EMES (pour ExxonMobil Environmental Services), assure une approche cohérente dans la gestion des sites et bénéficie d'une expertise centrale et centralisée en matière d'environnement. Dans le cadre de ce programme, plusieurs anciens sites industriels ont été réhabilités en 2011. Certains d'entre eux ont été vendus en vue d'accueillir de nouvelles activités. À ce titre, le site d'Auxerre est exemplaire, puisque cet ancien dépôt pétrolier est aujourd'hui reconverti en espaces verts ouverts aux promeneurs. D'autres font l'objet d'un suivi continu des sols et des sous-sols.

Par ailleurs, la restructuration du réseau de stations-service traditionnelles s'est poursuivie en 2011, générant une activité intense pour le service dédié à la gestion des sites du réseau. La réhabilitation environnementale de ces sites a en effet nécessité la réalisation de diagnostics environnementaux et un suivi de processus administratifs de cessation d'activité. L'enjeu était de démonter les installations dans des conditions optimales, avec le moins d'impact sur l'environnement, et ainsi optimiser l'usage des terrains remis à disposition.

LUTTER CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE, UTILISER DURABLEMENT LES RESSOURCES ET PRÉSERVER L'ENVIRONNEMENT

En raison de la croissance de la demande mondiale en énergie, on peut s'attendre à une augmentation de 1 % par an des émissions mondiales de dioxyde de carbone liées à l'énergie d'ici 2030. Ceci malgré les progrès majeurs en

Répondre à la demande en limitant les émissions de gaz à effet de serre et en utilisant moins d'énergie est le défi majeur auquel nous devons faire face.

Ce défi nécessite un ensemble de solutions intégrées, comprenant trois éléments clés :

- L'augmentation des gains en efficacité énergétique pour conserver les ressources et minimiser les coûts de l'énergie.
- Le développement de toutes les sources d'énergie économiquement viables, fiables et à un prix abordable.
- Le développement et la mise en œuvre de technologies permettant de limiter la croissance des émissions qui en résulte.

termes d'efficacité énergétique attendus dans le domaine des transports, de l'industrie et de l'habitat. À l'échelle de l'activité de la société Esso S.A.F., tout est mis en œuvre pour poursuivre les efforts de réduction des émissions et promouvoir la protection de l'environnement.

Adopter une vision à long terme et limiter les gaz à effet de serre

L'amélioration de l'efficacité énergétique est le levier le plus important pour réduire les émissions de gaz à effet de serre liées à nos activités. La cogénération d'électricité et de vapeur, l'effort permanent de réduction des émissions liées aux torches, et le remplacement de combustibles liquides par du gaz naturel contribuent à la réduction de l'impact de nos opérations.

Dans nos raffineries, plusieurs éléments majeurs ont également une influence sur les émissions de CO₂ :

- L'évolution de la production : chaque tonne de pétrole supplémentaire raffinée génère mécaniquement des émissions additionnelles de CO₂.
- Les exigences environnementales croissantes à l'égard des produits issus de nos activités nous amènent à utiliser des procédés de traitement plus sévères et donc plus consommateurs en énergie, notamment pour la désulfuration des distillats.

Émission de CO₂

L'activité de raffinage de Fos-sur-Mer et Port-Jérôme-Gravenchon a généré 2,3 millions de tonnes de CO₂ en 2011, soit une baisse de 5 % par rapport à 2010, alors que la quantité de brut traitée est restée stable.

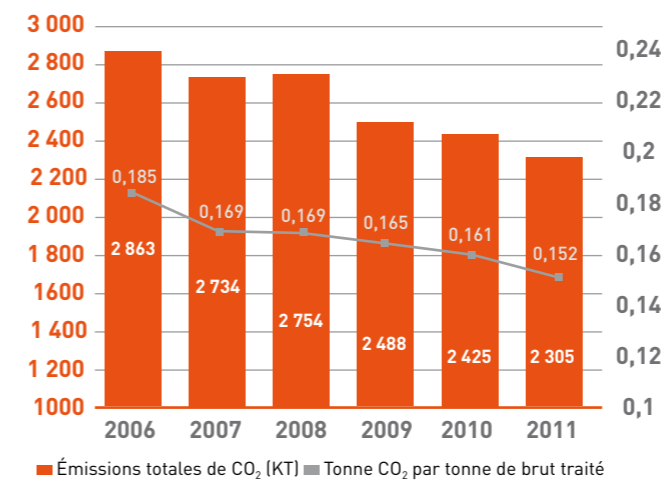
Cette réduction des émissions de CO₂ s'est produite malgré des opérations de raffinage beaucoup plus poussées du fait des nouvelles spécifications de produits.

En effet, conformément aux réglementations européennes, tous les carburants fabriqués dans les raffineries d'Esso Raffinage sont désormais des carburants sans soufre (moins de 10 ppm). Les projets et traitements supplémentaires requis pour leur fabrication conduisent à des émissions supplémentaires en raffinerie, mais permettent de fait une réduction importante des émissions polluantes en aval dans le secteur des transports.

- 5 %
des émissions de CO₂
dans les raffineries Esso
entre 2010 et 2011

ÉMISSION DE CO₂ POUR LES SITES DE LA SOCIÉTÉ ESSO RAFFINAGE

Évolution des émissions de CO₂



INDICATEUR ÉMISSIONS DE CO₂

Exprimées en tonne de CO₂ par tonne de pétrole brut traité, ces émissions ont baissé de 19 % en 6 ans.

Dans le cadre de la politique gouvernementale de réduction des émissions françaises de gaz à effet de serre et conformément à la directive européenne ETS (*European Trading System*), depuis 2005, des quotas d'émissions de CO₂ sont attribués à chaque site industriel.

Pour atteindre son objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre, la communauté européenne impose aux installations soumises à l'ETS de parvenir en 2020 à des quotas d'émissions inférieurs de 21 % par rapport aux émissions de 2005.

Lors de la mise en œuvre de la seconde période du plan national d'allocation des quotas des gaz à effet de serre (2008-2012), les quotas d'émissions alloués à chaque raffinerie ont donc été réduits de 14 % par rapport à la période précédente.

En 2011, les émissions de nos raffineries ont été inférieures de 14 % aux quotas alloués.

Une nouvelle phase de l'ETS (période 2013-2020) est en préparation. Le nombre de quotas alloués gratuitement aux installations sera à nouveau sensiblement réduit et le complément devra être acheté aux enchères.

Optimiser l'utilisation des ressources

Maîtriser les consommations d'eau brute

L'eau est une ressource précieuse. La société veille à en optimiser la consommation et à en contrôler les rejets. Par ailleurs, l'eau joue un rôle majeur dans les activités de la société Esso Raffinage. Elle est en effet indispensable au refroidissement des équipements et produits, et pour générer de la vapeur.

Son utilisation donne lieu à des flux d'eaux usées dont la gestion repose sur deux axes principaux :

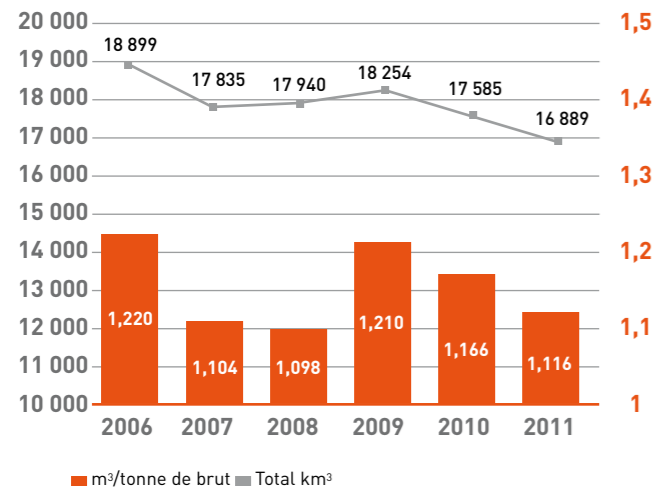
- Réduire les quantités d'eau brute utilisées grâce à une meilleure intégration thermique, au recyclage et à la chasse au gaspillage.

- Réduire la pollution à la source grâce à la mise en place de procédés complexes et par la sensibilisation du personnel.

En 2011, la consommation en eau des installations de Fos-sur-Mer et Port-Jérôme-Gravenchon s'est élevée à 16,9 millions de m³, soit 1,12 m³ par tonne de pétrole brut traité.

Les actions lancées pour compenser l'impact des nouvelles installations consommatrices démarrées en 2008 et 2009 (ADO10) ont permis une légère réduction de la consommation.

ÉVOLUTION DE LA CONSOMMATION D'EAU DES SITES DE FOS-SUR-MER ET PORT-JÉRÔME-GRAVENCHON*



* Consommation des raffineries de Port-Jérôme-Gravenchon et de Fos-sur-Mer, ainsi que de la part de la raffinerie de PJG dans la consommation de la centrale thermique Esso Énergie (45,4 % en 2011)

Maitriser les consommations d'énergie sur nos installations

La maîtrise de l'énergie est un élément crucial pour l'industrie du raffinage : les quantités d'énergie nécessaires aux opérations de distillation, de reformage et de craquage sont considérables et ont un impact très important sur les coûts et sur les rejets dans l'environnement.

Depuis 2000, le groupe ExxonMobil a mis en place sur tous ses sites un système de gestion de l'énergie (*Global Energy Management System - GEMS*) couvrant tous les aspects de l'efficacité énergétique : suivi quotidien de la performance, amélioration des procédures, maintenance, audits, identification et évaluation des projets d'amélioration.

Pour améliorer l'intégration thermique des unités et augmenter la charge de chaque unité sans augmenter sa consommation en combustibles, des modifications sur les équipements sont réalisées, en particulier à l'occasion des grands arrêts effectués tous les six ans.

RETOUR SUR : LE GRAND ARRÊT DE LA RAFFINERIE DE FOS-SUR-MER

Réalisé en début d'année, ce grand arrêt a été mis à profit pour la réalisation d'investissements visant à réduire la consommation d'énergie de la raffinerie de 14 MW à débit de brut constant, soit une économie de 10 000 tonnes par an de brûlage de butane et une réduction des émissions de CO₂ de la raffinerie de 32 000 tonnes par an.

La protection de l'environnement passe également par une amélioration permanente de l'efficacité énergétique de nos installations

En 2011, la consommation de combustibles d'origine fossile pour les opérations de ces raffineries a été de 966 000 tonnes équivalent pétrole (tep), soit une baisse de plus de 3 % par rapport à 2010, bien que la quantité de pétrole brut traitée soit restée stable.

Cette baisse s'explique principalement par les investissements réalisés lors du grand arrêt de Fos-sur-Mer.

Des améliorations significatives sont également prévues à Port-Jérôme-Gravenchon à l'occasion du grand arrêt prévu au printemps 2012.

L'amélioration permanente de l'efficacité énergétique des installations de raffinage contribue également, à activité constante, à la baisse des émissions de CO₂. La société poursuit sa recherche d'actions complémentaires en s'appuyant sur la recherche et les technologies développées par le groupe ExxonMobil.

PROPOSER À NOS CLIENTS DES PRODUITS DE HAUTE TECHNOLOGIE PERMETTANT DE RÉDUIRE LES CONSOMMATIONS D'ÉNERGIE

Au-delà des efforts réalisés pour réduire les émissions générées par ses propres activités, la société cherche à réduire les émissions provenant de la consommation d'énergie des utilisateurs finaux. Ceci passe par la mise à disposition de produits de très haute technologie. Issus des innovations et de la recherche du groupe ExxonMobil, ils assurent un fonctionnement optimal des moteurs et équipements et permettent de réduire les consommations d'énergie.

En partenariat avec des grands constructeurs automobiles, le groupe ExxonMobil travaille sur la conception de nouveaux matériaux, de nouveaux moteurs, de nouveaux carburants, de nouveaux lubrifiants.

C'est ainsi qu'ont été développés, par exemple :

- Des systèmes avancés de propulsion permettant à terme, une réduction significative de la consommation de carburant des véhicules ainsi que de leurs émissions.
- L'energy Diesel, carburant haute performance qui permet, grâce à l'incorporation d'additifs spéciaux, une amélioration du rendement global des moteurs, limitant ainsi la consommation et les émissions.

Concernant les produits lubrifiants, les nouvelles gammes Mobil SHC 600 pour engrenages et roulements, Mobil SHC Pegasus pour éoliennes, Mobilgear SHC XMP 320, et Mobil SHC Grease 460 WT permettent :

- Une réduction des consommations d'énergie.
- Une amélioration des rendements et de la durée de vie des charges en service.
- Une diminution des coûts d'exploitation.

L'utilisation de certains lubrifiants Mobil Industrial garantit également des économies d'énergie substantielles pouvant aller jusqu'à 3,6 %.

Recourir aux énergies renouvelables

L'engagement d'Esso S.A.F. pour les économies d'énergie et une meilleure utilisation des ressources comprend également d'autres actions telles que la participation à des programmes d'économies d'énergie, ou l'incorporation de biocarburants dans les carburants distribués sous sa marque.

À compter de janvier 2012, les biocarburants incorporés dans les carburants mis à la consommation devront satisfaire aux critères de durabilité prévus par la directive européenne sur les énergies renouvelables.

Respecter et protéger la biodiversité

Afin d'aider à la préservation de l'environnement, Esso S.A.F. subventionne différents programmes permettant la cohabitation de son activité industrielle avec le bien-être de la population et la nécessaire protection de la biodiversité :

- Les marais qui entourent la raffinerie de Fos-sur-Mer constituent un écosystème tout à fait particulier. La société Esso Raffinage a choisi de préserver la biodiversité de ces hectares non occupés en subventionnant l'association communale Le Renard, très active dans la préservation et l'entretien du milieu naturel ambiant.



INDICATEURS ÉNERGIES RENOUVELABLES

En 2011, la société a incorporé 31 500 m³ d'éthanol et 117 000 m³ de Bio-ETBE dans ses essences, et 365 000 m³ de biodiesel dans ses gazoles.

Après la mise en service en 2008 des installations d'incorporation de bioéthanol au dépôt de Port-Jérôme-Gravenchon, puis de Villeneuve-le-Roi en Île-de-France, Esso S.A.F. a poursuivi ses investissements pour incorporer davantage de biocarburants dans les essences, avec de nouveaux projets lancés dans les dépôts de Lyon en 2010, de Toulouse et de Fos-sur-Mer en 2011.

TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes)

Cependant, malgré la distribution élargie du nouveau grade d'essence super 95-E10 pouvant contenir jusqu'à 10 % d'éthanol en volume, la société n'a pu atteindre en 2011 les objectifs français d'incorporation de biocarburants dans les essences. En conséquence, la société doit payer plusieurs millions d'euros de TGAP. La pénétration du super 95-E10 est pourtant limitée par la vitesse de renouvellement du parc automobile du fait de l'incompatibilité des moteurs des véhicules les plus anciens.

- Esso Raffinage soutient financièrement le C.H.E.N.E. (Centre d'Hébergement et d'Étude sur la Nature et l'Environnement) situé sur la commune d'Allouville-Bellefosse (76). Grâce à une véritable clinique, ce centre soigne plus de 1 300 animaux par an. Des animateurs, aidés de vétérinaires bénévoles, travaillent à faire du C.H.E.N.E. une référence en France dans le soin de certains animaux.

- La société Esso S.A.F. soutient le domaine national de Saint-Cloud (92), proche de son siège social, et l'accompagne dans son offre pédagogique à destination des établissements d'Île-de-France, du CP au collège. Les différents ateliers proposés aux écoles ont pour rôle d'éveiller les enfants à une nouvelle perception de l'environnement, en suscitant leur curiosité grâce à des expériences et des observations.

Relations avec les parties prenantes

BÂTIR UNE RELATION DE CONFIANCE AVEC LES PARTIES PRENANTES

Depuis de nombreuses années, le groupe ExxonMobil a développé un programme dénommé *Best Practices in External Affairs* (BPEA). Ce programme aide la société à adapter ses décisions en matière de relations extérieures et selon l'environnement économique et les communautés qui l'entourent.

Pour Esso S.A.F., être une entreprise citoyenne signifie participer à la dynamique économique et sociale des régions dans lesquelles elle opère en tant qu'acteur responsable.

L'un des principaux objectifs de la société est de répondre à un défi de taille : comment concilier activité industrielle, développement social et protection de l'environnement.

Pour relever ce challenge, la société souhaite devenir un véritable partenaire de confiance. Ainsi, au-delà d'actions de proximité, la société est engagée dans une politique de philanthropie active et citoyenne, intervenant dans trois domaines majeurs : l'éducation scientifique, la santé et la protection de la biodiversité.

Prendre conscience de l'impact des activités : l'enquête de perception

Connaître les préoccupations des populations qui habitent autour de nos installations et l'image qu'elles ont de nos sites industriels est essentiel. Chaque année, une enquête de perception est réalisée pour connaître, identifier et comprendre les préoccupations de nos voisins et y répondre. Elle permet de connaître leur perception du rôle joué par nos sites industriels en matière d'environnement, de sécurité et d'impact sur l'économie locale.

En 2011, cette enquête a été menée auprès d'un échantillon représentatif de la population des communes proches du site de Port-Jérôme-Gravenchon. La même étude est réalisée auprès d'un échantillon représentatif de la population des communes proches de la raffinerie de Fos-sur-Mer. Les résultats de ces études ont fait l'objet de présentations lors de réunions d'information organisées par les communautés de communes.

Les différents sites ouvrent régulièrement leurs portes, tout en respectant les règles de sécurité imposées par le plan « Vigipirate ».

En 2011, 175 personnes, autorités, élus, étudiants et professeurs ont visité la plateforme de Gravenchon, 80 personnes ont visité la raffinerie de Fos-sur-Mer.

Les nuisances olfactives

Les odeurs restent la principale nuisance perçue par les habitants autour de nos sites. En collaboration avec la société Air Normand, la société travaille à réduire cette gêne et l'empreinte odorante de la plateforme de Gravenchon sur les communautés environnantes.

Les profils olfactifs de 22 sites industriels de la zone de Port-Jérôme-Gravenchon ont en effet été établis par Air Normand pour définir l'empreinte odorante de chaque entreprise, le pouvoir odorant et pour obtenir une classification des sites les uns par rapport aux autres, tant d'un point de vue « émission » que d'un point de vue « réception ».

Cette mise à jour des profils olfactifs a permis de mener des actions pour réduire les odeurs :

- Mise en place de plaques de destruction d'odeurs autour de la station de traitement des effluents.
- Remplacement d'une matière première.
- Suppression d'un grade odorant avec conversion vers un autre produit moins odorant.

S'associer aux autorités et aux acteurs locaux

Les sociétés du groupe Esso S.A.F. participent aux Comités Locaux d'Information et de Concertation (CLIC) relevant de la loi Bachelot. Présents dans chaque bassin industriel où se situent une ou plusieurs installations classées Seveso, les CLIC sont composés de représentants de l'administration, de collectivités territoriales, d'exploitants, de riverains et de salariés. Ils ont pour mission :

- D'améliorer l'information sur les risques technologiques.
- De faciliter la concertation entre les différents acteurs.
- De débattre sur les moyens de prévention.
- De présenter les programmes d'actions pour les industries à risques.
- D'informer le public en cas d'accident.

Dès 2003, la zone de Port-Jérôme-Gravenchon a créé le premier CLIC de Normandie, auquel participent activement les sociétés du groupe ExxonMobil. De même, la raffinerie de Fos-sur-Mer entretient des relations étroites avec ses communautés voisines grâce à la création récente de deux instances, le CLIC et la CLIE (Commission Locale d'Informations et d'Échanges). Elles permettent de traiter les questions environnementales liées à l'activité de la zone industrielle de Fos-sur-Mer et de favoriser la connaissance mutuelle des activités des entreprises présentes.

Soutenir les actions de bénévolat du personnel

Depuis 2007, Esso S.A.F. a mis en place un programme de soutien aux actions de bénévolat associatif du personnel. Ainsi, une aide financière est accordée à tout membre du personnel et/ou à son conjoint qui effectue au moins 20 heures d'action bénévole dans les domaines de l'humanitaire, de la santé, de l'aide aux personnes défavorisées ou en faveur de l'environnement. En 2011, une trentaine de membres du personnel ont pu bénéficier de ce dispositif.

Le groupe Esso S.A.F. soutient également des actions menées par des associations proches de ses sites. Parmi ces actions, le groupe a participé financièrement au projet de construction d'un nouveau local et de nouveaux équipements pour les amis d'Emmaüs de Notre-Dame-de-Gravenchon.

Informier et sensibiliser dans les milieux scolaires par des actions pédagogiques

La société participe activement à divers forums des mé-

Le concours des Olympiades de Physique France permet de récompenser des projets expérimentaux menés à bien collectivement par des équipes de lycéens encadrés par leurs enseignants.

Par ailleurs, la société a soutenu pour la deuxième fois cette année l'association Mathématiques Sans Frontières, dans l'académie d'Aix-Marseille. Cette association met en place des épreuves pour développer :

- Le plaisir de faire des mathématiques.
- Le goût de la recherche.
- Travailler les programmes scolaires autrement.

Lors de la précédente édition, plus de 300 classes de CM2/6^{ème} (7 747 élèves) et environ 300 classes de 3^{ème}/2^{nde} (8 445 élèves) ont participé à ce rallye.

La société propose aux élèves des classes de cinquième de la Communauté de communes Caux-Vallée-de-Seine et de Manneville-sur-Risle dans l'Eure de visiter



SÉCURITÉ LE SAM CLUB

Pour partager leur passion de la sécurité, 20 membres du SAM CLUB (Sécurité À la Maison CLUB), tous employés des sociétés de groupe ExxonMobil en Normandie, proposent des actions de sensibilisation à la prévention des accidents domestiques. Un module itinérant, reproduisant une cuisine et un atelier, présente ainsi aux écoliers de la région les différents dangers qu'ils peuvent rencontrer quotidiennement, et la conduite à tenir pour les prévenir. En 2011, 4 écoles, 236 enfants et 12 enseignants ont bénéficié de ce programme éducatif.

tiers, organisés au sein des écoles pour aider les jeunes dans le choix de leur orientation professionnelle. Ces actions permettent de présenter la palette de fonctions disponibles au sein de la société et contribuent à une orientation efficace vers les métiers d'avenir du secteur.

Former aujourd'hui les scientifiques de demain est une priorité pour la société comme pour ses filiales utilisant technologie et innovation dans chacune de leurs activités.

Depuis plusieurs années, la société participe à divers programmes pour développer l'enseignement scientifique et sensibiliser des élèves du primaire jusqu'à l'université à la question des défis énergétiques de demain. Il est fondamental pour la société d'inciter les nouvelles générations à mener ces études et carrières scientifiques qui pourront répondre aux défis de l'énergie.

Ainsi, en 2011, la société a continué à soutenir les Olympiades de Physique France.

le parc de Gruchet-le-Valasse, EANA, et de participer à un atelier sur le thème du développement durable. La société prend en charge le coût d'entrée au parc pour chacun des élèves et des enseignants accompagnateurs et celui de l'atelier.

414 jeunes, accompagnés par 36 professeurs ont participé à ce programme qui a été renouvelé pour l'année scolaire 2011-2012.

Lancé en 2005 sous l'égide du Rectorat de Rouen, le programme « Lumières des Cités » distingue des élèves particulièrement méritants dont les dossiers sont proposés directement par les lycées généraux, professionnels ou agricoles de la région de la Haute-Normandie. La société soutient financièrement cette initiative originale qui facilite l'accès aux études supérieures.

LE SCI-TECH CHALLENGE

La société a également rejoint fin 2010 le Sci-Tech Challenge (Défi Science et Technologie), un projet pédagogique initié au niveau européen par le groupe ExxonMobil. Ce programme, qui s'étend sur trois ans, a pour objectif d'encourager les jeunes à poursuivre leurs études supérieures dans le domaine des mathématiques, des sciences et des technologies et de promouvoir les nombreux métiers qu'offrent ces disciplines. À terme, l'objectif final pour l'Europe est de faire participer 10 000 jeunes encadrés par 360 enseignants et volontaires du groupe ExxonMobil.

En 2011, des élèves de première S provenant de cinq lycées situés en région parisienne et Haute-Normandie ont participé aux différentes étapes : d'abord quiz sur l'énergie, puis rencontres avec des volontaires de la société. 120 lycéens sélectionnés ont ensuite concouru à la finale nationale qui a eu lieu en région parisienne. La finale européenne regroupant l'ensemble des gagnants de chaque pays, a eu lieu en avril 2011 et a couronné un projet ambitieux visant à utiliser l'énergie plus efficacement au sein des foyers des pays en développement.

SOUS-TRAITANCE ET FOURNISSEURS

Les conditions générales d'achats et les contrats passés avec les fournisseurs incluent diverses clauses garantissant que les entreprises intervenant sur les sites de la société travaillent en conformité avec la législation en vigueur. La société est très attentive aux clauses suivantes :

- Harcèlement.
- Politique « alcool et drogue ».
- Travail dissimulé.
- Santé et sécurité du personnel de ces entreprises.

De plus, la société porte une attention toute particulière aux entreprises sous-traitantes avec lesquelles elle travaille. Elle s'assure que chacune d'entre elles comprend et applique ces principes de sécurité, de respect de l'environnement et d'éthique qui sont au cœur de l'activité d'Esso S.A.F et d'Esso Raffinage.

Le MASE (Manuel d'Assurance Sécurité Entreprise)

En ce qui concerne les installations industrielles, Esso S.A.F. et Esso Raffinage ont créé, il y a plus de 18 ans, le MASE, système de management de la sécurité avec pour objectif principal l'amélioration continue des performances sécurité, santé et environnement des entreprises intervenantes et des donneurs d'ordres. Des audits, réalisés soit par des cabinets extérieurs, soit par le personnel de la société, viennent contrôler le respect de leurs engagements. Convaincre les sous-traitants du bien-fondé de cette démarche est une tâche fondamentale pour le respect des meilleures pratiques en termes de sécurité, de santé et d'environnement.

À l'extérieur de la société, le MASE est devenu une référence et une exigence pour les fournisseurs et les donneurs d'ordres des zones industrielles de Fos-sur-Mer et de Port-Jérôme-Gravenchon.

Risques de gestion

Le système CIMS (Contrôles Irréprochables par une Méthode Systématique)

Le système de management CIMS en ligne avec la norme américaine de contrôle interne COSO (*Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission*), fournit à l'ensemble des employés une référence cohérente pour l'application effective du système de contrôle interne et de gestion des risques. Il intègre une méthode d'évaluation des risques inhérents aux différentes activités des sociétés du groupe.

Cette méthode est articulée autour de sept principes à partir desquels est organisée la maîtrise des risques de gestion :

- Implication, engagement et responsabilité de la hiérarchie.
- Évaluation et gestion du risque.
- Développement, gestion et amélioration des processus opérationnels.
- Gestion du personnel et formation.
- Gestion du changement.
- Identification et résolution des faiblesses de contrôle.
- Évaluation du système de contrôle.

Les standards de contrôle adoptés par la société comprennent :

- L'ensemble des standards de référence nécessaires au bon fonctionnement de l'entreprise.
- Les standards en matière de contrôles financiers.

Des catalogues de mesures de contrôle développés par les différentes fonctions de la société couvrent l'ensemble des risques associés à leur activité, et présentant des risques financiers significatifs. Ces catalogues décrivent les scénarii des risques identifiés et les mesures de contrôle associées pour couvrir ces risques, en ligne avec les standards de contrôle adoptés par la société. Ils définissent également les responsabilités de mise en place et d'exécution de ces mesures de contrôle au sein des procédures opérationnelles. D'autres systèmes de gestion similaires couvrent les aspects tels que les opérations, la qualité, la protection industrielle ou encore la gestion de projets.

Risques accidentels et politique d'assurance

La politique du groupe Esso S.A.F. est de se protéger des conséquences financières liées à ses activités industrielles ou commerciales et pouvant résulter de risques aléatoires et accidentels de toute nature. Le groupe a donc mis en place les assurances et couvertures nécessaires couvrant les risques identifiés et souscrit des contrats d'assurance garantissant l'ensemble des risques de responsabilité civile pouvant lui incomber.

Le groupe souscrit également des contrats d'assurance couvrant les risques de dommages à ses actifs ou

marchandises transportées par voie maritime, notamment le pétrole brut. En raison de ses engagements en matière de sécurité des opérations, de réduction et de prévention des risques, le groupe conserve un niveau de risque limité sous forme de franchises dont le niveau est en relation avec sa surface financière. Ces franchises varient de 0,5 millions de dollars à 10 millions de dollars en fonction des polices.

Les contrats d'assurance souscrits par Esso S.A.F. sont assortis de plafonds d'assurance adaptés aux analyses de risques effectuées par la société, aux conditions en vigueur sur le marché de l'assurance.

Ainsi, au 31 décembre 2011, le plafond recouvrable au titre de la police couvrant les conséquences financières de la responsabilité civile du groupe Esso S.A.F. du fait de l'exploitation de son outil industriel (dont celle résultant d'atteintes à l'environnement), et du fait de ses activités commerciales, est de 100 millions de dollars par sinistre et par année.



AUTRES INFORMATIONS

Informations sur les délais de paiement

En application de l'article L441-6-1 du Code de Commerce (Loi de Modernisation de l'Économie-LME- n°2008-776 du 04 août 2008), le tableau ci-dessous donne la décomposition du solde des dettes fournisseurs inscrites au bilan par date d'échéance.

La situation au 31 décembre 2011 est la suivante :

Dettes fournisseurs et comptes rattachés	31.12.11	Montant des dettes échues	Montant des dettes non échues	
			0-1 mois	1-2 mois
Dettes fournisseurs et comptes rattachés hors groupe ExxonMobil	256,1	4,2	143,6	108,3
Dettes fournisseurs et comptes rattachés groupe ExxonMobil	933,7		933,7	
Total	1 189,8	4,2	1 077,3	108,3

SCI-TECH CHALLENGE

- À travers ce programme, le groupe souhaite :
- Éveiller les jeunes aux sciences et leur offrir une expérience scientifique et culturelle de travail en équipe.
 - Promouvoir les métiers et carrières scientifiques.

La police d'assurance du groupe Esso S.A.F., y compris les plafonds recouvrables et franchises, est susceptible d'être modifiée à tout moment pour tenir compte de l'évolution des conditions offertes par le marché des assurances et des risques encourus.

Les principaux risques de gestion, litiges et procédures en cours sont spécifiquement détaillés en application de la norme IFRS 7 dans la note 25 aux états financiers consolidés :

- Risques de marché : taux de change, matières premières, taux d'intérêts.
- Risques de crédit.
- Risques de contrepartie : clients et fournisseurs, liquidité et gestion de trésorerie.
- Autres risques et litiges en cours.

La société, qui s'inscrit dans une politique de gestion à long terme, ne fait aucune couverture sur les marchés de matières premières, de produits finis, de taux ou de devises et n'utilise pas de produit dérivé.

À titre de comparaison, la situation au 31 décembre 2010 était la suivante :

Dettes fournisseurs et comptes rattachés	31.12.11	Montant des dettes échues	Montant des dettes non échues	
			0-1 mois	1-2 mois
Dettes fournisseurs et comptes rattachés hors groupe ExxonMobil	279,7	8,9	87,8	183,0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés groupe ExxonMobil	529,9		529,9	
Total	809,6	8,9	617,7	183,0

Montant global des charges non fiscalement déductibles

Le montant global des charges non fiscalement déductibles visées à l'article 39-4 du code général des impôts (art. 223 quarter du CGI) s'établit à 335 925 euros pour le groupe Esso S.A.F. au titre de l'exercice 2011. Il s'agit de la partie non déductible des loyers de voitures versés dans le cadre de contrats de location longue durée (LLD).

Gouvernance d'entreprise

- Rapport du Président sur le gouvernement d'entreprise et les procédures de contrôle interne et de gestion des risques
- Mandataires sociaux d'Esso S.A.F. en 2011
- Assemblée Générale Ordinaire du 21 juin 2012

Rapport du Président sur le gouvernement d'entreprise et les procédures de contrôle interne et de gestion des risques

PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES ET GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Le présent rapport est établi conformément aux dispositions du Code de Commerce suivant lesquelles le Président d'une société anonyme rend compte dans un rapport à l'Assemblée Générale, joint au rapport du Conseil d'Administration, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société.

Esso S.A.F. tient à préciser en préliminaire qu'elle n'a pas choisi d'adopter de code de bonne conduite établi par les organisations représentatives des entreprises, tel que le code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées élaboré conjointement par l'AFEP et le Medef car il ne lui semble pas adapté compte tenu de la composition de l'actionariat de la société et elle aurait été amenée à en écarter trop de dispositions.

En particulier la création des différents comités spécialisés ne répond pas à un besoin de la société notamment compte tenu de son organisation et de son fonctionnement. De même les prescriptions en matière d'administrateurs indépendants et de durée de mandat des administrateurs ne sont pas les mêmes.

Par exemple, en accord avec la politique sur le gouvernement d'entreprise de notre société, pour être considéré indépendant, un administrateur doit n'avoir aucune relation financière avec Esso, directement ou indirectement, excepté en sa qualité d'administrateur, qui puisse compromettre l'exercice de sa liberté de jugement.

Esso S.A.F. compte actuellement trois administrateurs indépendants qui sont :

- **Monsieur Roland Vardanega, Président de la société des anciens élèves de l'école nationale supérieure d'Arts et Métiers.**
- **Monsieur Pierre Verluca.**
- **Madame Marie-Françoise Walbaum, responsable de Principal Investments de BNP Paribas.**

Esso S.A.F. précise également qu'elle n'a pas pris comme référence pour l'élaboration de ce rapport le

cadre de référence de contrôle interne susceptible d'être utilisé par les sociétés françaises soumises aux obligations de la loi de sécurité financière. L'organisation du contrôle interne du groupe Esso S.A.F., comme exposé dans le rapport qui suit, repose sur un système de management (CIMS- Contrôles Irréprochables par une Méthode Systématique ou *Control Integrity Management System*) appliqué par toutes les sociétés du groupe ExxonMobil et conforme avec la norme américaine de contrôle interne COSO (*Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission*).

Adoption de règles de bonne conduite de gouvernement d'entreprise spécifiques à Esso S.A.F.

Le Conseil d'Administration de la société a adopté le 23 mars 2005 une politique sur le gouvernement d'entreprise qui fixe les règles que la société souhaite respecter en la matière. Cette politique sur le gouvernement d'entreprise est disponible sur le site internet de la société. Elle respecte l'esprit des codes de bonne conduite existants et ne s'en éloigne que pour en adapter les principes à son organisation et son fonctionnement (par exemple, la société n'a pas créé de comité de sélection ou de nomination ou de comité de rémunération). Elle a été révisée le 23 mars 2011 pour tenir compte des évolutions en matière de gouvernement d'entreprise.

Le Conseil d'Administration a également créé un Comité d'Audit lors de sa séance du 2 avril 2008 qui fera l'objet d'un développement spécifique dans le présent rapport. Par ailleurs le Conseil d'Administration a examiné lors de sa réunion du 28 novembre 2008 les recommandations de l'AFEP/MEDEF du 6 octobre 2008 concernant la rémunération des dirigeants mandataires sociaux des sociétés dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé. Il a décidé d'adopter ces recommandations, constatant qu'elles étaient très proches des pratiques d'Esso S.A.F., à l'exception du cumul contrat de travail et mandat social. Sur ce point précis, le Conseil d'Administration a considéré que ce cumul reste acceptable en son sein compte tenu de la structure de l'actionariat de la société et de la pratique de rémunération des mandataires sociaux salariés qui est établie en parfaite cohérence avec le système de rémunération de l'ensemble des salariés du groupe. Cette position a été communiquée et mise en ligne sur le site internet de la société le 5 décembre 2008.

En application de la loi n° 2011-103 du 27 janvier 2011 relative à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des Conseils d'Administration et de surveillance et à l'égalité professionnelle, notre société aura l'obligation d'instaurer une proportion d'administrateurs de chaque sexe qui ne pourra être inférieure à 20 % en 2014 et 40 % en 2017. La société assure déjà la représentativité des deux sexes puisque le Conseil est actuellement composé de cinq hommes et d'une femme.

Préparation et organisation des travaux du Conseil

Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Il a adopté un règlement intérieur disponible sur le site internet de la société.

Sous réserve des pouvoirs expressément attribués par les assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, le Conseil d'Administration se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Chaque administrateur reçoit toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et se fait communiquer tous les documents qu'il estime utiles.

Lorsque des décisions sont à prendre par le Conseil d'Administration, les détails nécessaires à la prise de décision sont présentés, soit sous la forme d'un projet de rapport du Conseil préparé par les différentes directions concernées, soit par un exposé du Président directeur général.

Les administrateurs non-salariés ont accès à leur demande aux cadres dirigeants de la société et aux autres salariés pour discuter des activités et de la marche de la société. Une information concernant les affaires de la société est fournie au Conseil d'Administration par la Direction d'Esso S.A.F. en présence des Commissaires aux Comptes. Toutefois, le Conseil d'Administration a le droit de faire appel à des consultants extérieurs, y compris des experts comptables, avocats ou autres experts, lorsqu'il l'estime utile. Les honoraires et dépenses de ces consultants sont pris en charge par la société.

Le Conseil d'Administration revoit périodiquement la performance des activités et les objectifs stratégiques de la société et en particulier les performances en matière d'hygiène, de sécurité et d'environnement.

Il se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Le Conseil arrête les comptes semestriels et annuels et établit le rapport de gestion. Les projets de rapport de gestion, préparés par la Direction de la Communication et des Relations Extérieures, les projets de comptes semestriels et annuels, préparés par la Direction du Contrôle Financier, et les conventions réglementées, rassemblées par le Secrétariat Général, sont communiqués à tous les administrateurs. En 2011 le Conseil d'Administration s'est réuni à cinq reprises. Tous les administrateurs ont été présents à chaque réunion.

Le Conseil d'Administration a procédé en 2011 à une évaluation annuelle de sa mission. À ce titre, il examine les modalités de son fonctionnement, la manière dont il lui est rendu compte, la qualité de l'information mise à sa disposition, de ses débats, de ses décisions, la contribution effective de chacun aux travaux du Conseil d'Administration. Cette évaluation se fait au moyen d'un

questionnaire envoyé à chaque administrateur individuel et est accompagnée, le cas échéant d'un entretien individuel avec le Président du Conseil d'Administration. Il ressort de cette évaluation que les administrateurs sont satisfaits du fonctionnement actuel du Conseil d'Administration.

Le Conseil peut créer les comités spécialisés qu'il estime nécessaires ou opportuns pour l'assister dans la conduite des affaires de la société.

Le Conseil a fait le choix de ne pas dissocier la fonction de Président du Conseil d'Administration de celle de directeur général et fixe la rémunération du Président-directeur général. Il a limité les pouvoirs du Président pour les opérations suivantes :

- Consentir des prêts en nature ou en numéraire d'un montant supérieur à 20 % du capital de la société pour chaque opération.
- Contracter des emprunts à plus d'un an d'un montant supérieur à 50 millions d'euros pour chaque emprunt, cette limitation ne s'appliquant pas à des emprunts remboursables au gré d'Esso S.A.F. sans pénalité.
- Consentir sur les biens immobiliers des hypothèques dont le montant en principal excède 20 % du capital de la société.
- Vendre des immeubles, groupes de parts de sociétés immobilières, fonds de commerce ou concessions dont le prix en principal excède 20 % du capital de la société.
- Faire à des sociétés constituées ou à constituer des apports d'un montant supérieur à 20 % du capital d'Esso S.A.F.

Dans le cadre de la résolution bancaire adoptée par le Conseil d'Administration et revue tous les deux ans, le Président du Conseil d'Administration et directeur général, agissant conjointement soit avec le directeur Administratif et Financier, soit avec le Trésorier est autorisé à procéder à l'ouverture et à la fermeture de comptes bancaires au nom de la société auprès de banques, établissements financiers ou autres organismes récepteurs de fonds qui auront été choisis conjointement par au moins deux personnes parmi les personnes ci-dessus mentionnées.

Des délégations de pouvoir signées conjointement peuvent être accordées à des personnes désignées pour opérer les comptes de la société sous réserve de l'application du principe de double signature pour toute personne mentionnée ci-dessus et pour toutes les opérations significatives définies dans les procédures internes.

Le Conseil a autorisé le Président du Conseil d'Administration et directeur général agissant conjointement à conclure au nom de la société, soit avec Exxon Mobil Corporation, soit avec l'une de ses affiliées, divisions ou centres de trésorerie régionaux, une convention de

services par laquelle une de ces entités assurera la gestion et l'administration opérationnelle des comptes bancaires de la société (à l'exclusion de l'ouverture et de la fermeture des comptes eux-mêmes).

Une telle convention avec l'une de ces entités ne peut être conclue que si cette dernière a elle-même adopté une résolution bancaire revue périodiquement par ses propres instances de direction.

Le Conseil a autorisé le Président à donner des cautions, avals et garanties au nom de la société dans la limite de 20 millions d'euros, et ce jusqu'au 30 juin 2012. Le Président du Conseil d'Administration et directeur général a également été autorisé par le Conseil à donner à l'égard des administrations fiscales et douanières des cautions, avals et garanties au nom de la société, sans limitation de montant et à déléguer les pouvoirs définis aux paragraphes précédents.

Comité d'Audit d'Esso S.A.F.

Au cours de sa séance du 2 avril 2008, le Conseil d'Administration a décidé de la mise en place d'un Comité d'Audit. Conformément aux dispositions de l'article R 225-29 du Code de Commerce, le Comité d'Audit exerce ses attributions sous la responsabilité du Conseil d'Administration de la société. La mission, l'organisation et les principes de fonctionnement du comité prennent en compte la recommandation de l'Autorité des Marchés Financiers de se référer au rapport du groupe de travail sur le Comité d'Audit publié le 22 juillet 2010.

Le Comité d'Audit est actuellement composé de trois administrateurs n'exerçant pas de responsabilité opérationnelle au sein de la société et nommés en Conseil d'Administration. **Il comprend deux administrateurs indépendants selon la définition retenue par Esso S.A.F.** Son Président est également désigné par le Conseil d'Administration.

Le comité se réunit chaque fois qu'il le juge nécessaire et au moins deux fois par an sur convocation de son Président ou du Président du Conseil d'Administration. Les délibérations du Comité sont constatées par des procès-verbaux signés par deux des membres présents. Des jetons de présence fixés par le Conseil d'Administration sont versés aux administrateurs membres du Comité d'Audit effectivement présents aux réunions du comité.

Le rôle du Comité d'Audit est défini par le Conseil d'Administration, il ne prend pas de décisions, son rôle se limite à préparer et faciliter le travail du Conseil en conduisant les principales missions suivantes :

- Assurer la revue du processus d'élaboration de l'information financière et comptable.
- Établir un dialogue avec les directions fonctionnelles des sociétés du groupe et en particulier la Direction

du Contrôle Financier et la division Audit, afin de revoir l'efficacité des procédures internes de contrôle de l'information financière et assurer un suivi de l'efficacité du système de gestion des risques susceptibles d'avoir une incidence significative sur l'information comptable et financière et notamment sur le patrimoine de la société.

- Participer à la procédure de sélection des Commissaires aux Comptes, en veillant à leur indépendance, et instituer une relation directe avec eux, afin :
 - De prendre connaissance de leur programme de travail.
 - De s'assurer qu'ils sont en mesure d'exercer correctement leur mission.
 - De revoir avec eux les conclusions de leurs travaux.

En 2011, le Comité d'Audit s'est réuni trois fois et a été amené à examiner les points suivants qui ont fait l'objet d'un compte rendu en Conseil d'Administration :

- **Information du comité par les Commissaires aux Comptes sur l'organisation de leurs missions et des conclusions de leurs diligences portant sur l'arrêté des comptes au 31.12.2010.**
- **Revue du processus d'arrêté des comptes et de préparation de l'information financière.**
- **Revue du rapport du Président du Conseil d'Administration sur les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.**
- **Information du comité par les Commissaires aux Comptes portant sur l'arrêté intermédiaire des comptes au 30.06.2011.**
- **Évaluation du contrôle interne : rapports d'audit émis et irrégularités enregistrées au cours de l'année 2011.**
- **Revue des contrats de services fournis par le groupe ExxonMobil et coûts facturés en 2010.**
- **Fonctionnement comptes bancaires, financement, risque crédit et politique d'assurances.**
- **Gestion fiscale : spécificités de la fiscalité pétrolière, conformité fiscale et situation du contentieux.**

Rémunérations et avantages accordés aux mandataires sociaux

La position du Conseil d'Administration sur les recommandations de l'AFEP/MEDEF du 6 octobre 2008 concernant la rémunération des dirigeants mandataires sociaux des sociétés dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé a été évoquée dans la partie du présent rapport sur les règles de gouvernement d'entreprise applicables à la société. Les éléments de rémunérations et avantages accordés **au Président du Conseil d'Administration et directeur général** sont définis en cohérence avec les standards internes applicables aux cadres et dirigeants du groupe. Ces éléments de rémunération sont présentés au Conseil d'Administration et soumis à son vote. Le montant des jetons de présence pour les adminis-

trateurs non-salariés est déterminé par l'Assemblée Générale annuelle des actionnaires et est revu chaque année. Il est fixé en tenant compte des pratiques du marché, de la taille et des activités d'Esso S.A.F. et des responsabilités des administrateurs.

Modalité de participation à l'Assemblée Générale des actionnaires

Les règles en matière de participation des actionnaires sont définies dans l'article 37 des statuts de la société. Les principes sont rappelés ci-dessous :
Pour assister personnellement, se faire représenter ou voter par correspondance à l'Assemblée Générale des actionnaires de la société, toute personne doit justifier de son identité lors des formalités d'enregistrement et de sa qualité d'actionnaire trois jours ouvrés au moins avant l'assemblée :

- Soit par l'inscription de ses actions en compte courant nominatif auprès de CACEIS Corporate Trust (actions nominatives).
- Soit par la remise à CACEIS Corporate Trust – Service Assemblées Générales Centralisées – 14, rue Rouget de Lisle – 92862 ISSY LES MOULINEAUX Cedex 9, d'une attestation de participation délivrée par l'intermédiaire financier habilité, teneur de son compte (banque, La Poste, société de bourse, etc.).

Comment assister à l'assemblée ?

Une carte d'admission, indispensable pour être admis à l'assemblée et y voter, est délivrée sur demande écrite.

Comment participer à l'assemblée par procuration ?

Il convient de faire parvenir à CACEIS Corporate Trust Service Assemblées Générales Centralisées – 14, rue Rouget de Lisle – 92862 ISSY LES MOULINEAUX Cedex 9, dans les délais impartis dans la convocation, soit directement (actions nominatives), soit par l'entremise d'un intermédiaire financier (actions au porteur), le formulaire de vote par correspondance ou par procuration en optant pour le vote par procuration.

Comment voter à distance ?

Il convient de faire parvenir à CACEIS Corporate Trust Service Assemblées Générales Centralisées – 14, rue Rouget de Lisle – 92862 Issy-Les-Moulineaux Cedex 9, dans les délais impartis dans la convocation, soit directement (actions nominatives), soit par l'entremise d'un intermédiaire financier (actions au porteur), le formulaire de vote par correspondance ou par procuration en optant pour le vote par correspondance et en exprimant un vote pour chaque résolution.

Organisation et fonctionnement du système de contrôle du groupe Esso S.A.F.

Cadre général, organisation et périmètre d'application

Le système de contrôle interne et de gestion des risques de la société s'organise autour d'un ensemble

de politiques d'entreprise qui énoncent les valeurs fondamentales de la société en matière de conduite des affaires, impliquant en particulier un strict respect des lois et réglementations en vigueur. Ces politiques sont complétées par des standards de contrôle, des procédures opérationnelles et des délégations de pouvoirs. L'ensemble de ces textes de référence constitue le cadre dans lequel toutes les directions de l'entreprise doivent opérer. Il s'agit d'un système de contrôle global et intégré qui permet une mise en œuvre efficace et appropriée des ressources de l'entreprise en vue d'atteindre les objectifs fixés dans le respect des politiques de conduite des affaires. Il permet également de prévenir et maîtriser les risques pouvant résulter en un impact financier significatif.

La responsabilité d'assurer un bon fonctionnement de chacune des directions, dans le respect des politiques et procédures prescrites par la Direction générale, repose sur la hiérarchie à tous échelons.

Un système de management (CIMS - Contrôles Irréprochables par une Méthode Systématique), appliqué dans toutes les sociétés du groupe ExxonMobil et en ligne avec la norme américaine de contrôle interne COSO (*Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission*), fournit à l'ensemble des employés de la société une référence commune pour l'application effective du système de contrôle et des règles de l'entreprise. Il intègre une méthode d'évaluation des risques inhérents aux différentes activités de l'entreprise et aux différents aspects de ces activités.

Cette méthode est articulée autour de sept principes à partir desquels est organisée la gestion contrôlée de la société :

- Implication, engagement et responsabilité de la hiérarchie.
- Évaluation et gestion du risque.
- Développement, gestion et amélioration des processus opérationnels.
- Gestion du personnel et formation.
- Gestion du changement.
- Identification et résolution des faiblesses de contrôle.
- Évaluation du système de contrôle.

L'évaluation de l'efficacité des contrôles en place repose sur des audits internes et externes couvrant l'ensemble des activités et s'appuyant sur les exigences de la loi Sarbanes-Oxley. S'ajoutent à ces audits un processus d'auto-évaluation conduit par l'ensemble des directions de la société ainsi que des contrôles spécifiques de validation et d'analyse des flux de données financières coordonnés par la Direction du Contrôle Financier.

Le système de contrôle interne et de gestion des risques en place au sein de la société s'applique également dans les autres sociétés du groupe ExxonMobil auprès desquelles plusieurs activités sont sous-traitées (centres de services, centres de coordination, agent commercial).

Sont notamment centralisés dans des centres de services partagés le paiement des fournisseurs, la tenue des comptes clients et la comptabilité.

De la même façon, ce système de contrôle est appliqué au sein des filiales de la société en France ainsi qu'au sein des entités dans lesquelles la société détient une participation dès lors qu'elle a la charge de les opérer.

Principes de gestion contrôlée

Les politiques de conduite des affaires énoncent les valeurs de l'entreprise en matière d'éthique des affaires, de conflits d'intérêts comme en matière de sécurité des personnes et des biens ou encore de protection de l'environnement.

Les règles de la société sont d'adhérer aux valeurs éthiques les plus élevées et d'être en conformité avec toutes les lois concernant le respect de la concurrence. La société attend de ses employés qu'ils respectent les valeurs d'honnêteté, d'intégrité et de strict respect des lois. Des formations fréquentes du personnel et des vérifications régulières des activités du groupe sont effectuées pour assurer leur conformité avec ces règles et ces lois.

Un dispositif d'alerte professionnelle mis en place par la société permet de rapporter des malversations potentielles dans les domaines comptables et financiers ou dans la conduite des affaires. Ce dispositif est ouvert à l'ensemble du personnel ainsi qu'aux collaborateurs des entreprises sous-traitantes.

Les standards de contrôle adoptés par la société sont répertoriés au sein d'un manuel qui contient l'ensemble des standards de référence nécessaires au bon fonctionnement de l'entreprise (création d'entités juridiques, délégation de pouvoirs, d'organisation, de financement, d'investissements, d'opérations de change, de gestion du personnel, de systèmes, équipements informatiques et réseaux, protection de l'information, gestion des contrats, etc.), ainsi que les standards en matière de contrôle des informations comptables, financières et de gestion.

Une partie significative de l'activité de contrôle interne est construite autour des aspects financiers. Le directeur du Contrôle Financier (ou *Controller*) a la responsabilité principale de la mise en place et du fonctionnement du système de collecte et de remontée de l'information financière.

Les standards en matière de contrôles financiers couvrent les domaines suivants :

- Comptabilité financière : plan comptable, systèmes auxiliaires, justification des écritures comptables, écritures de régularisation, provisions, procédures d'arrêtés comptables, annulation de documents.
- Comptes bancaires et petites caisses : ouverture et fermeture de comptes, opérations sur les comptes,

vérification indépendante, réconciliations, fonds de petite caisse.

- Paiements : fichiers fournisseurs, enregistrement factures, ordres de paiement, paiement de royalties, feuilles de dépenses du personnel, avances et acomptes, moyens de paiement, ségrégation des tâches, pouvoirs, contrôle des paiements, vérification indépendante, registre des paiements.
- Comptabilité matière : standards généraux de mesure, standards de mesure spécifiques pétrole et produits pétroliers, identification des articles en stock enregistrement et suivi, bilans matière, inventaires physiques mensuels et annuels, écarts d'inventaires, systèmes de contrôle des inventaires, ségrégation des tâches approbations en matière d'inventaire, gestion des stocks, sécurité des stocks, coûts standards des produits.
- Facturation et encaissements : comptabilisation des ventes, réception des fonds, collecte par des employés et agents, accords avec les organismes financiers, comptabilisation des recettes, ségrégation des tâches, mesures de performance, vérification indépendante.
- Crédit et recouvrement des créances : activités de la fonction crédit, responsabilité de l'administration du crédit, ségrégation des tâches, crédit non commercial, évaluation du risque, prorogation de crédit, recouvrement, créances douteuses, vérification indépendante.
- Immobilisations : identification et enregistrement des actifs, mises en service, cessions, réformes et transferts d'actifs immobilisés, ségrégation des tâches vérifications quinquennales.
- Paye et avantages sociaux : classification des informations relatives aux employés et retraités, ségrégation des tâches, autorisation des modifications de paye, approbation du temps travaillé, examen et approbation de la paye, paiement des salaires, retenues sur la paye, paiement des retraites, contrôle de la paye.

Des procédures internes spécifiques reprennent de manière plus détaillée l'application de l'ensemble des standards de contrôle applicables à chaque processus opérationnel ou de gestion.

Un système de pouvoirs internes délégués vient compléter le cadre de contrôle fixé par les politiques, les standards de contrôle et les procédures opérationnelles. Ces délégations de pouvoirs fixent le champ de responsabilité de chaque collaborateur et ont été définies pour tous les employés de l'entreprise, en fonction de leur activité et du type de transaction concernée (organisation, budget, contrats d'achat, paiements, passage en pertes/dévaluation d'actifs, transactions clients, litiges et réclamations, assistance aux tiers en cas de sinistre, diffusion d'informations aux tiers, personnel/payé, pouvoirs commerciaux). Des pouvoirs bancaires et autres pouvoirs externes (procuration en douane et diverses) sont également en place.

Analyse des risques, mesures de contrôle et procédures adaptées

En application de la méthode CIMS (Contrôles Irréprochables par une Méthode Systématique) évoquée précédemment, des catalogues de mesures de contrôle ont été développés par les différentes fonctions de l'entreprise et les différentes organisations de services partagés du groupe ExxonMobil utilisées par Esso S.A.F. pour couvrir les risques associés à celles de leurs activités qui présentent des risques financiers significatifs.

Ces catalogues décrivent les scénarios de risques identifiés et les mesures de contrôle associées pour couvrir ces risques en ligne avec les standards de contrôle adoptés par la société. Ils définissent également les responsabilités de mise en place et d'exécution de ces mesures de contrôle au sein des procédures opérationnelles.

D'autres systèmes de management similaires couvrent la gestion des risques dans le domaine des opérations, de la qualité des produits, de la protection industrielle ou encore de la gestion de projets. En particulier, afin de gérer les risques et de prévenir tous les types d'incidents, le système OIMS (*Operations Integrity Management System*) de gestion de l'intégrité des opérations permet à la société de respecter les normes opérationnelles les plus sévères sur le plan de la sécurité, de la santé et de la protection de l'environnement.

Les procédures budgétaires applicables au sein du groupe couvrent l'établissement des propositions de budgets d'investissement, l'approbation des investissements et des dépenses non-capitalisables associées, l'examen et le suivi de l'état d'avancement des dépenses par rapport au budget approuvé. Les procédures budgétaires couvrent également l'enregistrement des immobilisations dans les livres comptables, la clôture des lignes budgétaires dans un délai approprié suivant la mise en service des immobilisations concernées ainsi que l'annulation des lignes budgétaires non utilisées.

Le cadre général des principes comptables, la charte des comptes à utiliser et les procédures comptables à suivre sont documentés ainsi que les rôles et responsabilités et procédures de réconciliation des comptes.

Chacun des comptes de bilan a un « propriétaire » (un poste de l'organisation, non nécessairement au sein de la Direction du Contrôle Financier) qui a la responsabilité d'établir, puis de tenir à jour, un document de synthèse indiquant le contenu du compte, son fonctionnement, la méthode et la périodicité de réconciliation. La situation des réconciliations de comptes est l'objet d'un rapport périodique au contrôleur et d'une vérification indépendante annuelle.

Des instructions sont également régulièrement fournies à l'ensemble des directions opérationnelles pour garantir la qualité des informations financières remontées.

Ces instructions portent entre autres sur le respect du planning de clôture comptable établi par la Direction du Contrôle Financier afin de permettre la prise en compte en temps et en heure de tous les événements significatifs, sur les délais de mise en service comptable des immobilisations, sur la revue périodique de différentes méthodes utilisées pour générer les provisions, sur les délais de saisie en comptabilité de toute transaction quelle qu'elle soit. La bonne application de toutes ces règles fait l'objet d'une revue périodique entre les différentes Directions Fonctionnelles et la Direction du Contrôle Financier.

Les informations financières périodiques sont issues directement des livres comptables sur la base des transactions comptabilisées par les systèmes opérationnels et des saisies effectuées dans les livres par les différentes fonctions de l'entreprise, dont les provisions. L'analyse détaillée des résultats financiers (sociaux et consolidés), est coordonnée par la Direction du Contrôle Financier avec l'assistance d'organisations de services partagés pour les analyses de résultats sous un angle plus opérationnel. Cette approche constitue un moyen de contrôle supplémentaire et contribue à la qualité des données issues d'une base financière unique de référence.

Différents états et rapports sont à disposition des employés, instructions d'utilisation à l'appui, pour synthétiser les informations nécessaires à la conduite des affaires et à la prise de décision par la Direction générale et les différentes directions. L'information ainsi remontée concerne la performance opérationnelle, l'analyse financière des résultats, les incidents en matière de sécurité des biens et des personnes ou liés à l'environnement, ou encore éventuellement les fraudes.

Les exigences de base pour l'établissement de contrôles efficaces en matière de sécurité dans les domaines informatiques (télécommunications, réseaux et tous systèmes d'information) sont répertoriées dans des instructions à disposition de l'ensemble des fonctions de l'entreprise. L'objectif de ces standards est de garantir que toute l'information, tous les logiciels et équipements de l'entreprise sont correctement protégés et disponibles pour tout usage que peut souhaiter en faire la société. Une dimension essentielle de ces standards est l'analyse de risque et l'élaboration de mesures de contrôle proportionnées aux risques encourus. Les principes de gestion des accès aux systèmes d'information, couvrant l'intégralité des systèmes, permettent de garantir la ségrégation des tâches dans tous les processus où celle-ci se justifie, et de prévenir les accès non justifiés aux informations de la société.

Les rôles et responsabilités en matière de gestion du risque client, l'utilisation du crédit, les règles en matière d'évaluation du risque, détermination de crédit-limite, suivi des en-cours, facturation, termes de paiement, collecte des fonds, créances douteuses, etc. sont détaillés pour chaque ligne de vente concernée.

Dans le domaine des achats, un ensemble de procédures couvre l'ensemble du processus depuis la demande d'achat émise par un utilisateur jusqu'au paiement du fournisseur. Ces procédures qui couvrent le contrôle de la matérialité de la facture s'étendent également à la réconciliation des comptes fournisseurs et des comptes de provisions pour factures à payer. Des standards spécifiques couvrent certains types ou moyens de paiements particuliers, comme les virements de fonds électroniques. Des instructions relatives à l'approvisionnement et la gestion des stocks de pièces détachées, pour les magasins des raffineries notamment, viennent compléter ces procédures.

Les organisations opérationnelles disposent en détail de règles et procédures à appliquer en matière de mesurage de produits et de comptabilité matière.

Suivi et évaluation du système de contrôle

La Direction de la société est responsable du suivi de l'efficacité du système de contrôle et s'appuie en particulier sur les équipes d'audit interne. Ces équipes établissent un plan d'audit pluriannuel couvrant sur un cycle d'environ trois ans toutes les activités financières et opérationnelles de l'entreprise. L'audit interne fournit une appréciation indépendante du degré de conformité de la gestion des opérations avec les politiques, standards et procédures de la société. Cette mission s'étend également aux filiales ainsi qu'aux participations significatives du groupe Esso S.A.F. (dans le cadre d'audits interprofessionnels réalisés en commun par les équipes d'audit des sociétés pétrolières participantes).

L'indépendance organique de l'audit interne au sein du groupe ExxonMobil permet de garantir son objectivité dans le choix des activités à auditer ou dans l'évaluation du système de contrôle en place. Les auditeurs ont accès à toute opération, tout document, tout bien qu'ils considèrent d'importance ou toute personne qu'ils jugent nécessaire d'interroger pour conduire leur mission. Les Directions de l'entreprise ont ensuite l'obligation de prendre en considération l'ensemble des remarques et recommandations de l'audit interne en prenant les actions appropriées dans des délais convenus en fonction des risques à couvrir et des modalités de mise en œuvre.

En 2011, douze audits internes ont été effectués dont l'audit de la totalité des activités de la raffinerie de

Fos-sur-Mer, l'audit des activités de gestion de projet et d'entretien de la raffinerie de Port-Jérôme-Gravenchon ainsi que l'audit de l'ensemble des opérations de l'usine de lubrifiants de Port-Jérôme-Gravenchon. Tous les audits menés en 2011 ont été jugés satisfaisants d'un point de vue contrôle et gestion des risques par l'audit interne.

En parallèle, des coordonnateurs de contrôle fournissent de façon continue, soit de manière centralisée (au sein de la Direction du Contrôle Financier), soit de manière décentralisée au sein de chaque fonction de l'entreprise (raffinage, lubrifiants et spécialités, lignes de vente Carburants et Combustibles, fonctions de support, etc.), formation et conseils sur la mise en œuvre des politiques de l'entreprise et les standards de contrôle. Ils aident également la direction de ces fonctions à évaluer périodiquement et sélectivement la bonne application des procédures et des contrôles en ligne par les différents niveaux de hiérarchie. En général, cette auto-évaluation a lieu entre les missions de contrôle indépendant conduites par l'audit interne.

Chaque dirigeant de l'entreprise doit chaque année, dans le cadre du processus annuel de clôture et de publication des comptes, certifier qu'à sa connaissance, les activités dont il est responsable ont été exécutées dans le respect des politiques et standards de l'entreprise et ont été correctement reflétées dans les livres comptables. Cette certification reprend explicitement un certain nombre de points-clés du système de contrôle en place tel qu'évoqué ci-dessus. Elle doit identifier les éventuelles déviations aux standards de l'entreprise, en particulier celles susceptibles d'avoir un impact significatif sur l'exactitude des comptes.

Enfin, les politiques de l'entreprise en matière de conduite des affaires sont rappelées annuellement à l'ensemble du personnel. Une revue de pratique des affaires, au cours de laquelle la totalité des employés, à tous les niveaux, se voient rappeler dans le détail l'ensemble des politiques en matière de conduite des affaires, se déroule tous les quatre ans par groupes de petite taille. Cette revue quadriennale, au même titre que la certification annuelle, permet à chacun d'obtenir toute clarification qu'il jugerait nécessaire auprès de sa hiérarchie, de la Direction du Contrôle Financier, de la Direction Juridique ou de la Direction des Ressources Humaines.

Rapport des Commissaires aux Comptes établi en application de l'article L. 225-235 du Code de Commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'Administration de la société Esso S.A.F.

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de la société Esso S.A.F. et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de Commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de Commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil d'Administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de Commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- De vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.
- D'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de Commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président.

Ces diligences consistent notamment à :

- Prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante.
- Prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante.
- Déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil d'Administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225 37 du Code de Commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil d'Administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225 37 du Code de Commerce.

Paris et Courbevoie, le 23 avril 2012.

Les Commissaires aux Comptes

GRANT THORNTON
Membre français
de Grant Thornton
International
Victor Amselem
Associé

MAZARS
Jean-Maurice El Nouchi
Associé

Mandataires sociaux d'Esso S.A.F. en 2011

MANDATS ET FONCTIONS

1. Dominique BADEL

Administrateur d'Esso S.A.F.

2. Francis DUSEUX

Directeur Distribution et Pipelines Europe d'ExxonMobil Petroleum & Chemical

Président du Conseil d'Administration et Directeur Général d'Esso S.A.F.

Président de :

Esso France S.A.S.

ExxonMobil France Holding S.A.S.

Esso Raffinage

Société Mobil de Recherche et de Fabrication de Lubrifiants et Assimilés S.A.S.

Gérant de :

ExxonMobil Chemical France

ExxonMobil Investissement S.A.R.L., société gérante de Société Française ExxonMobil Chemical S.C.A.

Administrateur de :

American Chamber of Commerce in France

Esso S.A.F.

3. Antoine du GUERNY

Directeur Administratif et Financier et Contrôleur d'Esso S.A.F.

Président et Membre du Conseil de Surveillance de Société Française ExxonMobil Chemical S.C.A.

Administrateur d'Esso S.A.F.

4. Roland VARDANEGA

Président de Société des anciens élèves de l'école nationale supérieure d'Arts et Métiers

Administrateur d'Esso S.A.F.

Membre du Comité Consultatif de Valeo.

5. Pierre VERLUCA

Administrateur d'Esso S.A.F.

6. Marie-Françoise WALBAUM

Responsable du Département « Principal Investments » de BNP-PARIBAS

Administrateur de :

Esso S.A.F.

Compagnie Nationale à Portefeuille à compter du 3 octobre 2011

Présentation des administrateurs dont la nomination est proposée à l'Assemblée Générale 2012



1. Dominique BADEL

Date de naissance : 6 octobre 1944

Fonctions exercées actuellement :

- Président de la Fondation des Industries Minières, métallurgiques et minérales, reconnue d'utilité publique depuis octobre 2011
- Associé de la Société Civile Catroux

Formation :

- École Nationale Supérieure des Mines de Saint-Etienne
- Columbia University (Executive Program)
- INSEAD (Marketing Program)

Activité professionnelle au cours des cinq dernières années :

- Président-directeur général d'Esso S.A.F. et représentant légal des principales affiliées françaises du groupe ExxonMobil en France 2004-2006

Nombre d'actions de la société détenue : 8

2. Francis DUSEUX

Date de naissance : 20 août 1949

Fonction exercée actuellement :

- Président du Conseil d'Administration et directeur général d'Esso S.A.F. depuis 2006
- Directeur Distribution & Pipelines Europe depuis 2004

Formation :

- École Nationale Supérieure de Chimie de Paris
- École Nationale Supérieure du Pétrole et des Moteurs

Fonctions exercées dans d'autres sociétés

- Président d'Esso France S.A.S.
- Président d'ExxonMobil France Holding S.A.S.
- Président d'Esso Raffinage à compter du 1^{er} octobre 2010
- Président de Société Mobil de Recherche et de Fabrication de Lubrifiants et Assimilés S.A.S.
- Gérant d'ExxonMobil Chemical France
- Gérant d'ExxonMobil Investissement S.A.R.L., société gérante de Société Française ExxonMobil Chemical S.C.A.

Administrateur de l'American Chamber of Commerce in France

Administrateur d'Esso S.A.F.

Nombre d'actions de la société détenue : 5

3. Antoine du GUERNY

Date de naissance : 9 mai 1959

Fonction exercée actuellement :

- Directeur Administratif et Financier et Contrôleur d'Esso S.A.F. depuis 2004

Formation :

- École Supérieure de Commerce de Paris
- Maîtrise de droit des affaires de l'Université de Paris-Panthéon Assas

Activité professionnelle au cours des cinq dernières années :

- Directeur général adjoint de ROC France SAS jusqu'au 30 novembre 2009

Fonctions exercées dans d'autres sociétés

- Président du Conseil de surveillance de la Société Française ExxonMobil Chemical

Nombre d'actions de la société détenue : 5

4. Roland VARDANEGA

Date de naissance : 26 juin 1943

Fonction exercée actuellement :

- Président de la Société des anciens élèves de l'école nationale supérieure d'Arts et Métiers

Formation :

- Ingénieur des Arts et Métiers

Activité professionnelle au cours des cinq dernières années :

- Directeur Technique et industriel PSA PEUGEOT CITROEN 2007-2009
- Membre du Directoire PSA PEUGEOT CITROEN
- Directeur Industriel et des Fabrications PSA PEUGEOT CITROEN 2001-2007
- Membre du Comité Exécutif PSA PEUGEOT CITROEN
- Pas d'autres fonctions exercées dans d'autres sociétés

Nombre d'actions de la société détenue : 5

5. Pierre VERLUCA

Date de naissance : 22 janvier 1944

Formation :

- École Polytechnique - Promotion 1963
- Génie chimique à ENSIC * - 1966
- Diplôme d'Etude Comptable Supérieur - 1972

* ENSIC : École Nationale Supérieure d'Industrie Chimique (Nancy)

Activité professionnelle au cours des cinq dernières années :

- Président du directoire de Vallourec
- Pas d'autres fonctions exercées dans d'autres sociétés

Nombre d'actions de la société détenue : 5

6. Marie-Françoise WALBAUM

Date de naissance : 18 mars 1950

Fonction exercée actuellement :

- Responsable de Principal Investments de BNP Paribas

Formation :

- Diplômée en sociologie, licenciée en sciences économiques

Activité professionnelle au cours des cinq dernières années :

- Responsabilité des activités participations compte propre du groupe (actions cotées, actions non cotées, fonds d'investissement)

Private Equity de 2006 à nos jours

- Pas d'autres fonctions exercées dans d'autres sociétés

Nombre d'actions de la société détenue : 5

Rémunération des mandataires sociaux

Lors de sa réunion du 28 novembre 2008, le Conseil d'Administration d'Esso S.A.F. a examiné les recommandations adoptées par l'AFEP et le MEDEF le 6 octobre 2008 concernant la rémunération des dirigeants mandataires sociaux des sociétés dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé.

Le Conseil d'Administration a décidé d'adopter ces recommandations à l'exception toutefois du non cumul contrat de travail et mandat social. Sur ce point précis, le Conseil a considéré que ce cumul reste acceptable en son sein compte tenu de la structure de l'actionariat de la société et de la pratique de rémunération des mandataires sociaux dirigeants salariés qui est établie en parfaite cohérence avec le système de rémunération de l'ensemble des salariés du groupe. Les tableaux de rémunérations concernent les membres du Conseil d'Administration d'Esso S.A.F. :

Mandataire social dirigeant salarié d'Esso S.A.F. :

Monsieur Francis Duseux, Président du Conseil d'Administration et directeur général

Mandataires sociaux non dirigeants :

Madame Marie-Françoise Walbaum

Monsieur Dominique Badel

Monsieur Antoine du Guerny

Directeur Administratif et Financier

Monsieur Roland Vardanega

Monsieur Pierre Verluca

1. TABLEAU DE SYNTHÈSE DES RÉMUNÉRATIONS EN EUROS ET DES OPTIONS ET ACTIONS ATTRIBUÉES À CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL

Monsieur Francis Duseux	2010	2011
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	502 016	611 444
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 4)	-	-
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 6)	560 229	651 862

2. TABLEAU RÉCAPITULATIF DES RÉMUNÉRATIONS EN EUROS DE CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL

Monsieur Francis Duseux	Montants au titre de 2010		Montants au titre de 2011	
	dûs	versés	dûs	versés
Rémunération fixe	263 586	263 586	272 832	272 832
Rémunération variable	-	-	-	-
Rémunération exceptionnelle ⁽¹⁾	183 800	195 249	265 491	293 358
Jetons de présence	-	-	-	-
Autres ⁽²⁾	48 950	48 950	58 077	58 077
Avantages en nature, Participation et Intéressement ⁽³⁾	5 680	5 680	15 044	15 044
TOTAL en euros	502 016	513 465	611 444	639 311

- (1) Rémunération exceptionnelle versée à discrétion d'Exxon Mobil Corporation et dépendant du niveau de responsabilités et de la contribution du personnel concerné. Cette rémunération est payée pour partie dans l'année d'attribution ; une part différée n'est payée que lorsqu'un montant prédéterminé de bénéfice par action d'Exxon Mobil Corporation a été atteint ou, dans certains cas, à une échéance prédéterminée. Esso S.A.F. acquitte les cotisations sociales employeur.
- (2) Paiement par Exxon Mobil Corporation de dividendes équivalents sur les actions ou unités d'actions de performance attribuées (voir tableaux 6 et 7) et non encore débloquées et sur lesquels Esso S.A.F. acquitte les cotisations sociales employeur.
- (3) Ces avantages correspondent à une voiture de fonction, à la Participation et Intéressement résultant de l'exercice précédent et à l'abondement par l'employeur aux versements sur le Plan d'Épargne Entreprise. Tous ces avantages découlent de la politique générale de l'emploi en vigueur chez Esso S.A.F.

3. TABLEAU SUR LES JETONS DE PRÉSENCE ET AUTRES RÉMUNÉRATIONS PERÇUES EN EUROS PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX NON DIRIGEANTS

Jetons de présence	Montants versés en 2010	Montants versés en 2011
Madame Marie- Françoise Walbaum	33 000 ⁽¹⁾	34 000 ⁽¹⁾
Monsieur Dominique Badel	33 000 ⁽¹⁾	34 000 ⁽¹⁾
Monsieur Roland Vardanéga	16 500	17 000
Monsieur Pierre Verluca	33 000 ⁽¹⁾	34 000 ⁽¹⁾
Total des jetons de présence en euros	115 500	119 000
Autres rémunérations		
Monsieur Dominique Badel - Autres rémunérations	⁽²⁾	⁽²⁾
Monsieur Antoine du Guerny		
- Rémunération fixe	206 742	207 950
- Rémunération exceptionnelle ⁽³⁾	30 213	48 536
- Autres ⁽³⁾	26 572	23 699
- Avantages en nature, aide au logement, Participation et Intéressement ⁽³⁾	15 634	20 398
- Autres rémunérations	⁽²⁾	⁽²⁾

Les jetons de présence versés par Esso S.A.F. concernent les séances du Conseil d'Administration et du Comité d'Audit. Les administrateurs salariés ne touchent pas de jetons de présence.

- (1) Dont jetons de présence versés au titre du Comité d'Audit : 17 000 euros.

Autres rémunérations:

(2) Voir détail fourni dans les tableaux 5, 6 et 7.

(3) Les éléments de rémunération versés au mandataire social salarié non dirigeant sont identiques aux éléments de rémunération du mandataire social dirigeant. Se référer aux explications présentées en notes du tableau n° 2.

4. OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS ATTRIBUÉES DURANT L'EXERCICE À CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL

Aucune option de souscription ou d'achat d'actions n'a été attribuée ni par Esso S.A.F. ou ses filiales ni par Exxon Mobil Corporation ou ses filiales au mandataire social dirigeant d'Esso S.A.F. en 2011. Esso S.A.F. n'a pas de plan d'attribution d'options de souscription ou d'achat concernant ses actions.

5. OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS LEVÉES DURANT L'EXERCICE 2011 PAR CHAQUE MANDATAIRE SOCIAL CONCERNÉ

Options levées par les mandataires sociaux	N° et date du plan	Nombre d'options levées durant l'exercice	Prix d'exercice	Année d'attribution
Monsieur Dominique Badel	⁽¹⁾	52 000	37,12 US \$/action	2001
Monsieur Antoine du Guerny	⁽¹⁾	3 000	37,12 US \$/action	2001

- (1) Programme d'attribution de stock-options d'Exxon Mobil Corporation en place jusqu'en 2001 et remplacé par un programme d'attribution gratuite d'actions ou d'unités d'actions à partir de 2002.

6. ACTIONS DE PERFORMANCE ATTRIBUÉES À CHAQUE MANDATAIRE SOCIAL CONCERNÉ

Actions de performance attribuées durant l'exercice à chaque mandataire social par l'émetteur et par toute société du groupe	
N° et date du plan	⁽¹⁾
Valeur unitaire	59,26 €
Date d'attribution	30.11.2011
Date de disponibilité des actions ou unités d'actions	50 % le 30.11.2014 50 % le 30.11.2018
Liste nominative	
Monsieur Francis Duseux	11 000
Monsieur Antoine du Guerny	2 200

- (1) Attribution gratuite d'actions ou d'unités d'actions Exxon Mobil Corporation en 2011, à la discrétion d'Exxon Mobil Corporation et dépendante du niveau de responsabilités et de la contribution du personnel concerné. 50 % des actions ou unités d'actions attribuées sont bloquées pendant trois ans, le solde restant bloqué quatre années supplémentaires. Pendant la période de blocage, les attributaires bénéficient du paiement des dividendes (ou de dividendes équivalents pour les unités d'actions) payés par Exxon Mobil Corporation. À titre d'information, le cours de l'action ExxonMobil retenu était de 79,515 \$ pour la date du 30.11.2011, soit 59,26 euros (taux de change de 1,3418 \$/€ au 30.11.2011).

Esso S.A.F. n'a pas de plan d'attribution de ses actions.

7. ACTIONS DE PERFORMANCE DEVENUES DISPONIBLES DURANT L'EXERCICE POUR CHAQUE MANDATAIRE SOCIAL CONCERNÉ

Actions de performance devenues disponibles pour les mandataires sociaux concernés (liste nominative)	N° et date du plan	Nombre d'actions devenues disponibles durant l'exercice	Conditions d'acquisition	Année d'attribution
Monsieur Francis Duseux	⁽¹⁾	4 400 3 300	56,35 € 55,97 €	2008 2004
Monsieur Antoine du Guerny	⁽¹⁾	1 900 1 870	56,35 € 55,97 €	2008 2004
Monsieur Dominique Badel	⁽¹⁾	15 700	55,97 €	2004

- (1) Les montants correspondants au déblocage des actions ou unités d'actions attribuées et débloquées par Exxon Mobil Corporation sont traités comme des salaires sur lesquels Esso S.A.F. acquitte les cotisations sociales. À titre d'information, pour les actions attribuées en 2008, le cours de l'action Exxon Mobil retenu était de 74,55 \$ correspondant à la date de déblocage du 25.11.2011, soit 56,35 euros (taux de change de 1,3229 \$/euros au 25.11.2011). Pour les actions attribuées en 2004, le cours de l'action ExxonMobil retenu était de 74,925 \$ correspondant à la date de déblocage du 23.11.2011 soit 55,97 euros (taux de change de 1,3387 \$/€ au 23.11.2011).

Actions ou unités d'actions Exxon Mobil Corporation devenues disponibles à l'issue d'une période de blocage de 3 ou 7 ans après leur attribution.

8. INFORMATION SUR LES ATTRIBUTIONS D'OPTIONS D' ACTIONS AUX MANDATAIRES SOCIAUX ET AUX 10 PRINCIPAUX ATTRIBUTAIRES SALARIÉS DU GROUPE ESSO S.A.F. CONFORMÉMENT À L'ARTICLE L225-184 DU CODE DE COMMERCE

Au 31.12.2011, il n'y avait aucun programme ouvert d'attribution d'options d'actions bénéficiant aux mandataires sociaux ou salariés d'Esso S.A.F.

9. AUTRES ENGAGEMENTS VIS-À-VIS DES DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX

	Contrat de Travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnité relatives à une clause de non concurrence	
	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON
Monsieur Francis Duseux	X (1)		X (2)			X (3)		X (3)

- (1) Le Conseil d'Administration de la société dans sa séance du 28 novembre 2008 a considéré que le cumul contrat de travail de salarié de la société Esso S.A.F. et mandat social restait acceptable en l'espèce compte tenu de la structure de l'actionariat de la société et de la pratique de rémunération des mandataires sociaux dirigeants salariés qui est établie en parfaite cohérence avec le système de rémunération de l'ensemble des salariés du groupe.

Un dirigeant mandataire social salarié d'Esso S.A.F. bénéficie des mêmes régimes de retraite supplémentaires et de prévoyance que ceux applicables à tous les salariés de la société, en particulier au 31.12.2011.

- (2) La société n'a aucun engagement au bénéfice de ses mandataires sociaux, dirigeants ou non-dirigeants, correspondant à des éléments de rémunération, indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de ces fonctions, ou postérieurement à celles-ci, ou encore à l'existence d'une clause de non concurrence, à l'exception des engagements au titre du régime de retraite supplémentaire applicable aux salariés d'Esso S.A.F.

■ Un régime de retraite supplémentaire à prestations définies ne pouvant être liquidé que sous la condition de finir sa carrière comme salarié d'Esso S.A.F. avec une acquisition de garantie de retraite totale, après prise en compte des régimes nationaux, correspondant actuellement à 1,65 % (1,9 % jusqu'en 1996) du salaire brut de fin de carrière du salarié par année de présence dans l'entreprise et qui est donc progressive tout au long de la carrière des intéressés.

■ Un plan additionnel de retraite supplémentaire par capitalisation à cotisations définies qui sont versées à la fois par le salarié et l'employeur. En 2011 Esso S.A.F. a cotisé à hauteur de 2 086 euros pour M. Francis Duseux qui a lui-même versé 1 273 euros.

La société n'a pas été informée de l'existence d'opérations réalisées sur ses titres durant l'exercice 2011 par ses dirigeants et/ou les personnes qui leur sont liées, conformément à l'article L621-18-2 du Code Monétaire et Financier.

Assemblée Générale Ordinaire du 21 juin 2012

PROJET DE RÉSOLUTIONS

Première Résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes sur l'exercice 2011 approuve tels qu'ils ont été présentés, les comptes consolidés et les comptes annuels d'Esso S.A.F. de cet exercice. Elle approuve également les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Deuxième Résolution

L'Assemblée Générale, sur la proposition du Conseil d'Administration décide d'affecter les bénéfices disponibles, à savoir :

Bénéfice de l'exercice 2011	67 816 366,82 euros
Report à nouveau avant affectation	326 202 322,30 euros
Soit un total de	394 018 689,12 euros
dont l'affectation suivante est proposée :	
Dividende net	51 418 312,00 euros
Réserve facultative pour fluctuation des cours	140 000 000,00 euros
Report à nouveau après affectation	202 600 377,12 euros
Soit un total de	394 018 689,12 euros

Le dividende net ressort à 4 euros pour chacune des 12 854 578 actions de 7,65 euros de nominal.

Un acompte de 2 euros par action ayant déjà été versé le 29 septembre 2011, le solde du dividende soit 2 euros par action sera mis en paiement le 12 juillet 2012.

Depuis le 1^{er} janvier 2008, les dividendes des sociétés européennes perçus par les personnes physiques peuvent, sur option, être soumis à un prélèvement forfaitaire libératoire (PFL). Le taux du PFL est relevé de 19 % à 21 % majoré des prélèvements sociaux pour les dividendes perçus à compter du 1^{er} janvier 2012. Lorsque le PFL est appliqué, les dividendes perçus n'ouvrent plus droit à l'abattement de 40 %.

L'Assemblée Générale constate que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice	Nombre d'actions à rémunérer	Dividende net
2008	12 854 578	8,50 euros
2009	12 854 578	8,50 euros
2010	12 854 578	6,00 euros

Troisième Résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial établi par les Commissaires aux Comptes sur les conventions visées aux articles L 225-38 et suivants du Code de Commerce déclare approuver ces conventions ainsi que les conditions d'exécution des conventions antérieurement autorisées.

Quatrième Résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial établi par les Commissaires aux Comptes sur les engagements visés à l'article L 225-42-1 du Code de Commerce, prend acte des conclusions dudit rapport et approuve les engagements qui y sont visés.

Cinquième Résolution

L'Assemblée Générale donne aux Administrateurs quitus de leur gestion pour l'exercice 2011.

Sixième Résolution

L'Assemblée Générale renouvelle le mandat d'Administrateur de Monsieur Dominique Badel pour une durée d'un an expirant à la date de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2012.

Septième Résolution

L'Assemblée Générale renouvelle le mandat d'Administrateur de Monsieur Francis Duseux pour une durée d'un an expirant à la date de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2012.

Huitième Résolution

L'Assemblée Générale renouvelle le mandat d'Administrateur de Monsieur Antoine du Guerny pour une durée d'un an expirant à la date de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2012.

Neuvième Résolution

L'Assemblée Générale renouvelle le mandat d'Administrateur de Monsieur Roland Vardanega pour une durée d'un an expirant à la date de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2012.

Dixième Résolution

L'Assemblée Générale renouvelle le mandat d'Administrateur Monsieur Pierre Verluca pour une durée d'un an expirant à la date de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2012.

Onzième Résolution

L'Assemblée Générale renouvelle le mandat d'Administrateur de Madame Marie-Françoise Walbaum pour une durée d'un an expirant à la date de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2012.

Douzième Résolution

L'Assemblée Générale fixe à 119 000 euros le montant des jetons de présence alloués au Conseil d'Administration pour 2012.

Treizième Résolution

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copie ou d'extrait du procès-verbal de la présente Assemblée pour accomplir toutes les formalités de dépôt et de publication prévues par la loi.

RÉSULTATS FINANCIERS

- 62** Résultats et données financières du groupe Esso S.A.F.
- 64** Résultats et données financières de la société Esso S.A.F.
- 66** Comptes consolidés du groupe Esso S.A.F.
 - 66** Compte de résultat consolidé
 - 67** Bilan consolidé
 - 68** Tableau de variation des capitaux propres
 - 69** Tableau des flux de trésorerie
 - 70** Notes annexes aux comptes consolidés
 - 93** Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés
- 94** Comptes sociaux de la société Esso S.A.F.
 - 94** Bilan au 31 décembre 2011
 - 96** Compte de résultat de l'exercice 2011
 - 97** Tableau de financement de l'exercice 2011
 - 98** Annexe au bilan et au compte de résultat
 - 109** Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels
 - 110** Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés

Résultats et données financières du groupe Esso S.A.F.

Le résultat opérationnel du groupe est un gain de 86 millions d'euros comprenant des effets stocks positifs de 208 millions d'euros, contre un résultat opérationnel de 239 millions d'euros incluant des effets stocks positifs de 215 millions d'euros en 2010.

Le résultat opérationnel hors effets stocks est une perte de 122 millions d'euros, en baisse de 146 millions d'euros par rapport à 2010, ce qui traduit essentiellement la forte baisse des marges de raffinage Carburants et Combustibles, malgré un environnement favorable aux huiles de base et spécialités, dans un contexte de hausse significative du prix du pétrole brut et des produits pétroliers.

Le résultat financier négatif de 23 millions d'euros inclut un résultat de change négatif de 31 millions d'euros reflétant la hausse du dollar au second semestre 2011, contre un résultat financier négatif de 23 millions d'euros qui comprenait une perte de change de 35 millions d'euros en 2010.

Après prise en compte d'une charge d'impôts courants et différés pour 17 millions d'euros, le résultat net du groupe est un gain de 46 millions en 2011 contre un gain de 148 millions pour 2010.

RÉSULTAT CONSOLIDÉ

(en millions d'euros)		
	2011	2010
Résultat opérationnel courant Raffinage/Distribution	90	240
Autres produits et charges opérationnels non récurrents	(4)	(1)
Résultat opérationnel (1)	86	239
Produits et charges financiers	(23)	(23)
Impôts courants et différés	(17)	(68)
Résultat net avant résultat des activités arrêtées ou actifs cédés	46	148
Résultat net des activités arrêtées ou actifs cédés	0	0
Résultat net part du groupe (2)	46	148
Pétrole brut traité en raffinerie (millions de tonnes)	15,1	15,1
Chiffre d'affaires (millions d'euros, incluant la taxe intérieure sur les produits pétroliers)	15 924	12 582
Ventes totales (milliers de m ³)	24 290	23 598
Ventes activités de distribution sur le marché intérieur (milliers de m ³)	12 726	12 597

(1) Résultat opérationnel	(A)	86	239
Effet prix sur stocks et dépréciation comptable des stocks	(B)	208	215
Résultat opérationnel hors effets stocks	(A)-(B)	(122)	24
(2) Résultat net	(C)	46	148
Effet prix sur stocks et dépréciation comptable des stocks	(B)	208	215
Impôt sur effets stocks	(D)	(75)	(74)
Effets stocks nets	(B)+(D)	133	141
Résultat net des activités arrêtées ou actifs cédés	(E)	0	0
Résultat net hors effets stocks et activités arrêtées ou actifs cédés	(C)-(B)-(D)-(E)	(87)	7

Nota : les montants négatifs sont indiqués entre parenthèses ()

CHIFFRES-CLÉS

(en millions d'euros)		
Éléments relatifs au compte de résultat	2011	2010
Chiffre d'affaires	15 924	12 582
Résultat net part du groupe	46	148
Résultat opérationnel courant	90	240
Résultat opérationnel	86	239
Capacité d'autofinancement	189	283

(en millions d'euros)		
Éléments relatifs au bilan	2011	2010
Capital	98	98
Capitaux propres	1 596	1 612
Dettes financières	128	70
Actifs non courants	1 565	1 559
Créances financières et disponibilités	40	133

(en euros)		
Dividende par action	2011	2010
Dividende par action	4,00	6,00
Résultat net par action	3,61	11,48

(en millions d'euros)		
Investissements	2011	2010
Nouveaux investissements	84	78
Capitalisation de coûts des grands arrêts	40	11
Contrat de location-financement	0	0
Montant total des investissements	124	89

Données opérationnelles		
	2011	2010
Prix moyen du Brent (\$/baril)	111	80
Parité (\$/€)	1,39	1,33
Pétrole brut traité en raffineries (millions de tonnes)	15,1	15,1
Ventes totales (milliers de m ³)	24 290	23 598
Ventes activités Distribution sur marché intérieur (Ventes en France hors ventes directes Raffinage) (milliers de m ³)	12 726	12 597

ÉVOLUTION DU COURS DE L'ACTION ESSO S.A.F.

(en euros)



Résultats et données financières de la société Esso S.A.F.

Le chiffre d'affaires de l'année 2011 s'établit à 15 739 M€ en hausse de 3 313 M€ par rapport à 2010. Cette hausse reflète essentiellement la hausse du prix du pétrole brut et celle des produits pétroliers sur le marché international.

Le résultat d'exploitation est un gain de 126 M€ à comparer à un gain de 258 M€ en 2010. La baisse du résultat d'exploitation traduit la forte baisse des marges de raffinage Carburants et Combustibles malgré un environnement favorable aux huiles de base et spécialités.

Le résultat financier négatif de 20 M€ est constitué des différences de change nettes négatives pour 34 M€, de dividendes reçus pour 15 M€, d'intérêts nets payés pour 1 M€. Les différences négatives de change reflètent la hausse du dollar constatée au cours du second semestre 2011.

Après prise en compte d'un profit exceptionnel de 1 M€, de la Participation, Intéressement et de l'impôt, le résultat net comptable est un gain de 68 M€ en 2011.

Montant des distributions des 3 derniers exercices :

Exercice	Nombre d'actions à rémunérer	Dividende net
2008	12 854 578	8,50 euros
2009	12 854 578	8,50 euros
2010	12 854 578	6,00 euros

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 font apparaître un bénéfice de 67 816 366,82 euros auquel est ajouté le report à nouveau précédent soit :

Bénéfice de l'exercice 2011	67 816 366,82 euros
Report à nouveau avant affectation	326 202 322,30 euros
Soit un total de	394 018 689,12 euros

Dont l'affectation suivante est proposée :

Dividende net	51 418 312,00 euros
Réserve facultative pour fluctuation des cours	140 000 000,00 euros
Report à nouveau après affectation	202 600 377,12 euros
Soit un total de	394 018 689,12 euros

Le dividende net ressort à 4,00 euros pour chacune des 12 854 578 actions de 7,65 euros de nominal.

Un acompte de 2,00 euros par action ayant déjà été versé le 29 septembre 2011, le solde du dividende soit 2,00 euros par action sera mis en paiement le 12 juillet 2012.

Depuis le 1^{er} janvier 2008, les dividendes des sociétés européennes perçus par les personnes physiques peuvent, sur option, être soumis à un prélèvement forfaitaire libératoire (PFL). Le taux du PFL est relevé de 19 % à 21 % majoré des prélèvements sociaux pour les dividendes perçus à compter du 1^{er} janvier 2012. Lorsque le PFL est appliqué, les dividendes perçus n'ouvrent plus droit à l'abattement de 40 %.

RÉSUMÉ DES RÉSULTATS DE LA SOCIÉTÉ ESSO S.A.F.

(en millions d'euros)

	2011	2010
Chiffre d'affaires hors taxe intérieure sur les produits pétroliers	14 125	10 741
Taxe intérieure sur les produits pétroliers	1 614	1 685
Chiffre d'affaires incluant la taxe intérieure sur les produits pétroliers	15 739	12 426
Production stockée/(déstockée) et divers	(140)	118
Total des produits d'exploitation	15 599	12 544
Charges d'exploitation hors amortissements	(15 443)	(12 257)
Amortissements	(30)	(29)
Total des charges d'exploitation	(15 473)	(12 286)
Résultat d'exploitation	126	258
Résultat financier	(20)	(16)
Résultat courant	106	242
Amortissements dérogatoires	3	1
Dotations provision pour risque	(3)	(3)
Autres éléments exceptionnels	1	(2)
Résultat exceptionnel	1	(4)
Participation des salariés	(2)	(2)
Impôts sur les sociétés	(37)	(81)
Résultat net	68	155

Nota : les montants négatifs sont indiqués entre parenthèses ()

RÉSULTATS FINANCIERS DES 5 DERNIÈRES ANNÉES

	2007	2008	2009	2010	2011
I. CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social (millions d'euros)	98,3	98,3	98,3	98,3	98,3
Nombre d'actions ordinaires existantes (1)	12 854 578	12 854 578	12 854 578	12 854 578	12 854 578
Nombre d'obligations convertibles en actions					
Nombre de parts bénéficiaires					
II. OPÉRATIONS ET RÉSULTATS DE L'EXERCICE (millions d'euros)					
Chiffre d'affaires hors TVA	12 477,4	14 628,6	10 023,6	12 425,8	15 738,9
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions (reprises et provisions déduites)	567,7	47,9	118,0	277,5	154,3
Impôts sur les bénéfices	164,5	33,4	43,1	81,0	37,3
Participation des salariés	10,5	6,4	0,0	2,0	1,5
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations nettes aux amortissements et provisions	349,9	36,2	111,5	155,4	67,8
Résultat distribué (2)	192,8	109,3	109,3	77,1	51,4
III. RÉSULTAT PAR ACTION (euros)					
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions (reprises de provisions déduites)	30,5	0,6	5,8	15,1	9,0
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations nettes aux amortissements et provisions	27,2	2,8	8,7	12,1	5,3
Dividende attribué à chaque action	15,0	8,5	8,5	6,0	4,0
IV. PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice (3)	613	490	452	458	440
Montant de la masse salariale (millions d'euros)	86,8	67,3	69,8	59,2	61,8
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (S.S. et prévoyance, congés de fin de carrière, œuvres sociales) (millions d'euros)	77,0	74,8	68,6	69,6	69,5

(1) Actions détenues pour 82,89 % par ExxonMobil France Holding S.A.S.

(2) Montant dont la distribution est proposée par le Conseil d'Administration

(3) La définition de l'effectif moyen des salariés figure en note 4.22 des comptes sociaux de la société Esso S.A.F.

Comptes consolidés du groupe Esso S.A.F.

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

(en millions d'euros)	2011	2010	Note
Chiffre d'affaires	15 924,0	12 581,9	4 & 21
Autres produits de l'activité	40,8	38,5	
Sous total produits des activités ordinaires	15 964,8	12 620,4	
Achats consommés et charges externes	(13 687,7)	(10 199,6)	5
Charges de personnel	(275,6)	(267,8)	
Impôts et taxes	(1 639,3)	(1 688,0)	
Dotations aux amortissements	(121,3)	(116,0)	
Dotations aux provisions	(66,9)	(48,4)	
Autres produits et charges d'exploitation	(83,4)	(60,4)	
Résultat opérationnel courant	90,6	240,2	
Autres produits opérationnels	6,1	4,4	6
Autres charges opérationnelles	(10,2)	(5,9)	6
Résultat opérationnel	86,5	238,7	
Produits de trésorerie et équivalent de trésorerie	0,5	1,7	7
Coût de l'endettement financier brut	(5,1)	(3,3)	7
Coût de l'endettement financier net	(4,6)	(1,6)	
Autres produits financiers	320,5	258,7	7
Autres charges financières	(338,6)	(280,4)	7
Impôts courants et différés	(17,4)	(67,8)	8
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	-	-	
Résultat net des activités poursuivies	46,4	147,6	
Résultat net des activités arrêtées ou actifs cédés	-	-	
Résultat net	46,4	147,6	
Part du groupe	46,4	147,6	
Intérêts minoritaires	-	-	
Résultat par action (1)	3,61	11,48	
Résultat dilué par action (1)	3,61	11,48	

Nota : les montants négatifs sont indiqués entre parenthèses ()

État du résultat global	2011	2010	Note
Résultat net	46,4	147,6	
Revalorisation à la juste valeur des titres non consolidés par contrepartie en capitaux propres	1,0	(0,9)	10
Effet d'impôt	(1,9)	0,0	
Résultat global consolidé	45,5	146,7	

(1) Part du groupe rapporté au nombre d'actions (12 854 578)
Nota : les montants négatifs sont indiqués entre parenthèses ()

BILAN CONSOLIDÉ

(en millions d'euros)	31-déc-11	31-déc-10	Note
Actif			
Actifs non courants			
Immobilisations incorporelles	73,4	80,6	9
Immobilisations corporelles	1 109,9	1 110,5	9
Actifs financiers	134,7	134,2	10
Autres créances	20,0	20,0	14
Impôts différés actifs	227,2	213,8	12
Actifs classés comme détenus à la vente	-	-	
Total	1 565,2	1 559,1	
Actifs courants			
Stocks et en cours	1 508,9	1 220,2	13
Créances clients et comptes rattachés	893,8	673,7	14 & 25
Créances financières court terme	10,0	123,6	11
Autres créances	101,0	118,5	14
Impôts courants actifs	39,9	-	
Disponibilités	30,5	9,1	16
Total	2 584,1	2 145,1	
Total actif	4 149,3	3 704,2	

(en millions d'euros)	31-déc-11	31-déc-10	Note
Passif			
Capitaux propres			
Capital social	98,4	98,4	15
Primes d'émission et de fusion	10,1	10,1	
Réserves consolidées groupe	1 440,8	1 356,3	
Résultat de l'exercice groupe	46,4	147,6	
Intérêts minoritaires	-	-	
Total	1 595,7	1 612,4	
Passifs non courants			
Emprunts et dettes financières	29,4	32,7	16
Impôts différés passifs	263,3	265,6	12
Provisions non courantes	595,4	567,7	17
Passifs classés comme détenus à la vente	-	-	
Total	888,1	866,0	
Passifs courants			
Endettement court terme	98,9	37,4	16
Provisions courantes	51,8	43,9	17
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 189,8	809,6	20
Autres dettes	325,0	300,0	20
Impôts courants passifs	-	34,9	
Total	1 665,5	1 225,8	
Total passif	4 149,3	3 704,2	

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

(en millions d'euros)

	Capital social	Primes d'émission et de fusion	Réserves de juste valeur	Réserves consolidées	Total groupe	Total minoritaires
Au 1^{er} janvier 2010	98,4	10,1	110,5	1 337,7	1 556,7	-
Solde du dividende 2009 payé en 2010				(54,6)	(54,6)	-
Acompte sur dividende 2010 payé en 2010				(38,5)	(38,5)	
Actifs financiers évalués à la juste valeur (note 10)			(0,9)		(0,9)	
Paiements fondés sur des actions (note 23)				2,1	2,1	
Autres variations				-	-	-
Résultat 2010				147,6	147,6	
Au 1^{er} janvier 2011	98,4	10,1	109,6	1 394,3	1 612,4	-
Solde du dividende 2010 payé en 2011				(38,6)	(38,6)	
Acompte sur dividende 2011 payé en 2011				(25,7)	(25,7)	
Actifs financiers évalués à la juste valeur (note 10)			(0,9)		(0,9)	
Paiements fondés sur des actions				2,1	2,1	
Autres variations				-	-	-
Résultat 2011				46,4	46,4	
Au 31 décembre 2011	98,4	10,1	108,7	1 378,5	1 595,7	-

Nota : au 31 décembre 2011, les réserves consolidées comprennent une réserve facultative de 420 millions d'euros destinée à compenser d'éventuelles baisses de valeur FIFO des stocks

Nota : les montants négatifs sont indiqués entre parenthèses ()

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

(en millions d'euros)

	2011	2010
Flux de trésorerie d'exploitation		
Résultat net	46,4	147,6
Part des minoritaires	-	-
Plus ou moins values sur cessions/retraits d'actifs	(5,7)	(0,6)
Amortissements et provisions	148,2	135,8
Capacité d'autofinancement	188,9	282,8
Variation du besoin en fonds de roulement (1)	(161,2)	(34,8)
Flux net de trésorerie d'exploitation	27,7	248,0
Flux de trésorerie d'investissement		
Investissements Raffinage/Distribution (2)	(123,5)	(89,4)
Produit brut des cessions	9,7	5,3
Flux de trésorerie d'investissement	(113,8)	(84,1)
Flux de trésorerie de financement		
Dividendes mis en paiement par Esso S.A.F.	(64,3)	(93,2)
Dividendes reçus des filiales non consolidées	13,1	12,9
Intérêts reçus	0,5	1,7
Intérêts payés	(3,3)	(1,2)
Intérêts payés contrat de location financement	(1,9)	(2,1)
Effet net des variations des taux de conversion	(31,2)	(34,7)
Reclassement des flux liés aux activités de financement (4)	22,8	23,4
Augmentation de l'endettement (3)	172,6	-
Diminution de l'endettement		(53,0)
Flux de trésorerie de financement	108,3	(146,2)
Variation de trésorerie (5)		
Trésorerie d'ouverture	7,8	(9,9)
Trésorerie de clôture	30,0	7,8
Variation de trésorerie	22,2	17,7

(1) Un tableau détaillé de la variation du besoin en fonds de roulement figure en note 18

(2) Cette ligne comprend les nouveaux investissements ainsi que la capitalisation des coûts liés aux grands arrêts planifiés des raffineries

(3) Des tableaux détaillés de la variation de l'endettement figurent en note 16-4

Les transactions d'investissement et de financement liées aux contrats de location-financement sont exclues du tableau des flux de trésorerie car elles ne requièrent pas de trésorerie

(4) Cette ligne inclut les flux liés aux activités de financement suivants (en millions d'euros)

- dividendes reçus des filiales non consolidées : (13,1)
- Intérêts reçus : (0,5)
- Intérêts payés : 5,2
- Effet net des variations des taux de conversion : (31,2)

(5) Décomposition de la trésorerie nette (en millions d'euros)

	ouverture	clôture
Disponibilités	9,1	30,5
Banques créditrices	(1,3)	(0,5)
Trésorerie nette	7,8	30,0

Nota : les montants négatifs sont indiqués entre parenthèses ()

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

GÉNÉRALITÉS

Esso S.A.F. est une société anonyme de droit français cotée à la bourse de Paris (Eurolist, compartiment B). Son siège social se situe Tour Manhattan, La Défense (92095 Paris la Défense Cedex).

L'activité du groupe Esso S.A.F. est concentrée sur la seule branche Raffinage-Distribution de l'industrie pétrolière.

1- PRINCIPES COMPTABLES

1-1 Base de préparation des états financiers

Les comptes annuels consolidés du groupe Esso S.A.F. (le groupe) sont établis au 31 décembre 2011 conformément aux normes comptables internationales (IFRS), telles qu'adoptées dans l'Union européenne en application du règlement européen n°1606/2002 du 19 juillet 2002.

Les normes comptables internationales sont publiées par l'IASB (*International Accounting Standards Board*) et adoptées par l'Union européenne. Elles comprennent les IFRS (*International Financial Reporting Standards*), les IAS (*International Accounting Standards*) ainsi que leurs interprétations d'application obligatoire à la date d'arrêt.

Le référentiel IFRS utilisé par le groupe Esso S.A.F. est conforme aux IFRS publiés par l'IASB.

Les nouveaux textes ou amendements d'application obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2011 ci-après listés, n'ont pas eu d'incidence significative sur les comptes consolidés du groupe au 31 décembre 2011 :

- Amendement à l'IAS 32 - amendement relatif au classement des droits de souscription émis.
- IAS 24 R - révision de la norme sur les informations à fournir au titre des parties liées : clarification de la définition actuelle et suppression d'incohérences, exemption partielle d'informations à fournir au titre des transactions entre entreprises contrôlées, contrôlées conjointement ou sous influence notable d'un même « État ».
- Annual improvements : améliorations annuelles apportées à différentes normes.
- Amendement IFRIC 14 : paiements d'avance dans le cadre d'une exigence de financement minimal.
- IFRIC 19 : extinction de dettes financières avec des instruments de capitaux propres.

Les normes, amendements de normes et interprétations adoptés mais applicables ultérieurement ou en cours d'adoption par l'Union européenne, dont une liste est donnée en note 26 de ce présent rapport, n'ont pas fait l'objet d'une application par anticipation par le groupe Esso S.A.F. L'impact de ces nouveaux textes sur les comptes du groupe est en cours d'évaluation.

Les comptes consolidés du groupe Esso S.A.F. ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 21 mars 2012.

1-2 Principes de consolidation

Périmètre

Le périmètre de consolidation du groupe Esso S.A.F. est composé de la société mère Esso S.A.F. ainsi que des deux sociétés suivantes :

Filiales	N° SIREN	Siège social	%
Esso Raffinage S.A.S.	379 914 237	Tour Manhattan 92095 Paris La Défense Cedex	100
Activité : raffinage d'hydrocarbures			
Worex S.N.C.	780 094 983	Parc des Erables 66, route de Sartrouville 78230 Le Pecq	99,99
Activité : distribution de combustibles liquides et solides			

Ces sociétés étant contrôlées exclusivement, la méthode retenue est celle de l'intégration globale.

Base d'évaluation utilisée pour l'établissement des comptes consolidés

La consolidation a été effectuée sur la base des comptes individuels au 31 décembre 2011. Ces comptes ont fait l'objet de retraitements afin d'être mis en conformité avec les normes IFRS en application des principes décrits dans les notes suivantes.

Résultat

Les résultats internes (dividendes, cessions intragroupe) sont intégralement éliminés.

Opérations en devises

La comptabilisation et l'évaluation des opérations en devises sont définies par l'IAS 21 « effets des variations des cours des monnaies étrangères ».

Les transactions libellées en devises étrangères sont converties au cours des devises à la date des transactions. Les écarts résultant de la conversion aux cours de clôture des soldes des transactions concernées sont enregistrés en résultat dans la rubrique « autres produits et charges financiers ».

1-3 Principes et méthodes comptables retenus

L'établissement des comptes consolidés, conformément aux principes établis par les IFRS, implique que la Direction procède à un certain nombre d'estimations et retienne certaines hypothèses qui ont une incidence sur les montants portés à l'actif et au passif et sur les montants portés aux comptes de produits et de charges au cours de l'exercice. Ces estimations sont basées sur l'hypothèse de la continuité d'exploitation et sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement.

Les principales estimations faites par la Direction lors de l'établissement des états financiers portent notamment sur les hypothèses retenues pour le calcul des engagements de retraite, le taux d'impôt théorique pour le calcul des impôts différés, la valorisation des titres de participation et le montant des provisions retenues pour les plans sociaux et litiges par exemple.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont principalement constituées par des logiciels, des autres actifs et par des quotas d'émissions de gaz à effet de serre octroyés par l'État. Les immobilisations incorporelles à durée de vie définie, principalement constituées par des logiciels, sont amorties sur la durée d'utilité des actifs concernés.

Quotas d'émissions de gaz à effet de serre

Compte tenu de son activité, le groupe Esso S.A.F. est concerné par les dispositions prises par l'Union européenne visant à réduire ses émissions de gaz à effet de serre.

Pour une période déterminée de trois ans à compter du 1^{er} janvier 2005, puis de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2008, l'État attribue aux exploitants des quotas d'émissions et leur délivre chaque année, au cours de la période, une part des quotas attribués. Les quotas sont valables pendant la durée de la période au titre de laquelle ils sont attribués tant qu'ils ne sont pas utilisés. Les quotas alloués pour la première période triennale, et la deuxième période quinquennale, le sont à titre gratuit.

Lors de leur attribution, les quotas d'émissions sont comptabilisés à une valeur nulle en immobilisations incorporelles avec en contrepartie un compte de passif enregistrant les quotas alloués par l'État, ce traitement étant adopté en l'absence de précisions de l'IASB.

Les quotas d'émission achetés sont comptabilisés à leur valeur d'achat en immobilisations incorporelles.

Les exploitants doivent, sous peine de sanction, restituer à l'État un nombre de quotas égal au total des émissions de gaz à effet de serre produites par les installations.

Il en résulte que les exploitants ayant dépassé le niveau d'émission autorisé doivent acquérir sur le marché les quotas manquants. Dans le cas inverse, ils sont autorisés à céder les quotas excédentaires sur le marché des quotas d'émissions de gaz à effet de serre.

L'obligation de restituer les quotas entraîne la constatation d'un passif, à hauteur des émissions effectives, évalué sur la base de la valeur d'entrée des quotas détenus à la clôture ou de la valeur de marché pour les quotas non détenus et devant être acquis.

Les achats ou les cessions de quotas destinés à faire face à un manque ou un surplus de quotas sont enregistrés en « autres produits ou charges opérationnels courants ». Les quotas attribués pour la période quinquennale 2008-2012 sont en réduction de 15 % par rapport à ceux délivrés au cours de la précédente période 2005-2007 et inférieurs de 7 % à la moyenne des émissions de gaz à effet de serre sur la précédente période 2005-2007. Les quotas restant à recevoir pour la période 2008-2012 sont identifiés en engagements reçus (note 22).

Immobilisations corporelles

Conformément à la norme IAS 16 relative aux immobilisations corporelles, le groupe Esso S.A.F. applique la méthode des composants.

Les immobilisations du groupe Esso S.A.F. sont inscrites au bilan consolidé à leur prix d'acquisition diminué des amortissements à l'exception de celles issues de la fusion avec Mobil Oil Française qui ont été estimées à leur juste valeur comme nouveau coût historique à la date de l'apport.

Les coûts liés aux arrêts des raffineries sont immobilisés comme des nouveaux composants au moment où ils sont encourus, amortis sur la période de temps séparant deux grands arrêts et remplacés lors du nouvel arrêt.

L'amortissement est calculé selon le mode linéaire. Les principales durées d'amortissement du groupe Esso S.A.F. sont les suivantes :

Constructions	de 20 à 50 ans
Installations industrielles	de 10 à 30 ans
Autres immobilisations corporelles	de 5 à 25 ans

Dépréciation des actifs

Conformément à l'IAS 36 « Dépréciation d'actifs » le groupe Esso S.A.F. réalise un test de dépréciation annuel des immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée, en comparant leur valeur comptable à leur valeur recouvrable.

La valeur recouvrable des immobilisations corporelles est testée dès l'apparition d'indices de perte de valeur de ces actifs. S'il existe un tel indice, généralement apprécié à partir de la marge brute unitaire et des volumes associés à l'actif considéré, le groupe estime la valeur recouvrable de l'actif.

La valeur recouvrable est évaluée à partir de la contribution en marge brute et des cash-flows prévisionnels actualisés.

Pour effectuer ces tests de dépréciation, les immobilisations corporelles et incorporelles à durée de vie définie sont regroupées en Unité Génératrice de Trésorerie (UGT). Une UGT est le plus petit groupe d'actifs qui génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres groupes d'actifs.

La valeur recouvrable d'un actif ou d'une UGT est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de vente et sa valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée par référence à une estimation des flux futurs de trésorerie actualisés. Si la valeur recouvrable d'un actif ou d'une UGT était inférieure à sa valeur nette comptable, une perte de valeur serait enregistrée pour la différence.

Compte tenu de l'intégration de ses activités, le groupe a retenu l'UGT Raffinage-Distribution.

Contrat de location-financement

Depuis le 17 avril 2009, Esso S.A.F. a pris en affrètement long terme le pétrolier « SAMCO RAVEN » du type « Very Large Crude Carrier » (VLCC), immatriculé au registre international français à la même date. La durée de ce contrat d'affrètement à temps de navire est de 12 ans et 2 mois, soit une échéance en juin 2021. Ce contrat assimilable à un contrat de location-financement a été inscrit à l'actif dans le poste des « immobilisations corporelles », et au passif dans le poste « emprunts et dettes financières » conformément à la norme IAS 17 pour un montant égal à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location. Le taux d'actualisation qui a été utilisé est le taux d'emprunt marginal du groupe.

Actifs et passifs financiers

L'évaluation et la comptabilisation des actifs et passifs financiers sont définies par l'IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation ».

- Les actifs et passifs financiers non courants du groupe Esso S.A.F. comprennent les participations non consolidées évaluées à leur juste valeur ainsi que des prêts évalués à la juste valeur lors de leur comptabilisation initiale puis au coût amorti.
- Les actifs et passifs financiers courants comprennent les créances et les dettes financières courantes avec les autres sociétés affiliées au groupe ExxonMobil, évalués en juste valeur lors de leur comptabilisation initiale puis au coût amorti.

Instruments financiers. Classification en « own use » des achats/ventes de matières premières ou de produits pétroliers, quotas de CO₂ ou certificats d'économie d'énergie

Comme précisé dans la note 25.1 relative aux « Risques de marché », Esso S.A.F. réalise ses transactions d'achat et de vente à des conditions normales de marché suivant la qualité des bruts achetés ou la nature des produits pétroliers négociés, de façon régulière et planifiée suivant les besoins opérationnels de ses raffineries et l'optimisation de la gestion de sa production et de ses stocks.

Le groupe Esso S.A.F. a retenu la classification « own use » prévue par l'IAS 39 pour l'ensemble de ses contrats d'achats/ventes de matières premières ou de produits pétroliers, quotas de CO₂ ou plus récemment, depuis janvier 2011, de certificats d'économie d'énergie.

Actifs et passifs détenus en vue de la vente et activités abandonnées

L'IFRS 5 prévoit une classification spécifique sur une ligne séparée au bilan réservée aux actifs et passifs non courants destinés à être cédés dans un proche avenir.

Conformément à cette norme, le groupe Esso S.A.F. effectue les reclassements adéquats lorsque les quatre conditions suivantes sont simultanément remplies :

- L'actif est prêt à la vente et ne subit pas de modification significative en vue de sa cession.
- La vente est hautement probable.
- Une estimation raisonnable du prix de vente est connue.
- La vente a de très fortes chances de se concrétiser dans un délai d'un an.

La classification de l'actif ou groupe d'actifs en « actifs non courants destinés à la vente » s'accompagne de l'arrêt de son amortissement et de la mise en place d'un test de dépréciation, qui consiste à comparer la valeur nette comptable des actifs à leur prix de vente, sous déduction des coûts de cession. Toute perte donne lieu à la comptabilisation d'une provision. En revanche, les gains latents ne sont pas comptabilisés.

Stocks et en cours

Les stocks de pétrole brut et de produits pétroliers sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti (FIFO). Les marchandises non pétrolières et matières premières consommables sont évaluées selon la méthode du prix moyen pondéré (PMP). Les stocks de pétrole brut sont valorisés à leur coût d'achat y compris les frais de transport. Les stocks de produits pétroliers issus du raffinage sont valorisés par ventilation du coût global de production entre les différents produits en fonction de leur valeur de marché. Pour les opérations d'échanges de produits réalisées avec les confrères, ou certains achats de pétrole brut, seule la position nette à la clôture est prise en compte dans la variation et la valorisation des stocks.

Les coûts de production comprennent la valeur des pétroles bruts mis en œuvre, les charges directes et indirectes de production y compris l'amortissement des biens concourant à la production, mais exclusion faite de tous les frais financiers.

Une dépréciation est calculée dans la mesure où la valeur nette de réalisation des stocks est inférieure à leur valeur d'inventaire, compte tenu des perspectives de réalisation.

Compte tenu de l'importance de la valeur de ses stocks et des fluctuations des coûts d'approvisionnement, la société calcule un effet prix sur stocks mesurant l'impact estimé de ces fluctuations sur la variation de la valeur des stocks. Cet effet prix sur stocks est calculé à partir d'un coût moyen reflétant le coût de remplacement de la période.

La dotation/reprise nette de la dépréciation comptable des stocks et l'effet prix sur stocks constituent les effets stocks.

Le résultat comptable ajusté des effets stocks permet ainsi de fournir une approche économique du résultat de l'exercice.

Impôts différés

Conformément à l'IAS 12 « impôt sur le résultat », des impôts différés sont constatés sur les différences temporaires entre la valeur comptable des actifs et passifs et leur valeur fiscale selon la méthode du report variable. La société présente séparément les actifs courants et non courants et les passifs courants et non courants dans son état de la situation financière. Les actifs (passifs) d'impôts différés sont classés en actifs (passifs) non courants.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt (et des réglementations fiscales) qui ont été adoptés à la date de la clôture.

Créances clients, comptes rattachés et autres créances

Les créances et dettes sont inscrites en comptabilité au coût amorti. L'incidence de l'actualisation est prise en compte lorsqu'elle est significative.

Les créances sont, le cas échéant, dépréciées pour tenir compte des risques de non-recouvrement.

Par exception, les créances et dettes en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de la conversion est portée au compte de résultat.

Impôts courants

Les impôts courants correspondent aux créances et dettes d'impôts sur les sociétés. Ils sont présentés sur une ligne spécifique du bilan, conformément à la norme IAS 12 « impôts sur le résultat ».

Au 31 décembre 2011 la société Esso S.A.F. est mère d'un groupe d'intégration fiscale composé de 6 sociétés.

Disponibilités

La trésorerie excédentaire est placée au sein du groupe ExxonMobil à des conditions de marché.

Provisions

Provisions pour retraites et avantages assimilés

Les salariés d'Esso S.A.F. et Esso Raffinage S.A.S. perçoivent des indemnités au moment du départ à la retraite ainsi que des compléments de retraites versés après la liquidation de leur retraite aux régimes nationaux.

Ces avantages sont offerts à travers un régime à cotisations définies (SOGECAP) et des régimes à prestations définies dont la gestion s'effectue dans le cadre d'Institutions de Gestion de Retraite Supplémentaire (IGRS ESSO, IGRS MOBIL).

Par ailleurs, ils bénéficient de la couverture partielle des cotisations à la Mutuelle de l'Industrie du Pétrole.

Dans le cadre du régime à cotisations définies le groupe Esso S.A.F. n'a pas d'autre obligation que le paiement de primes ; la charge qui correspond aux primes versées est prise en compte dans le résultat de l'exercice.

Pour les régimes à prestations définies, les engagements de retraites et assimilés inscrits au passif du bilan sont évalués conformément à la norme IAS 19 « avantages du personnel », suivant la méthode des unités de crédit projetées. Selon cette méthode, chaque période de service donne lieu à une unité supplémentaire de droit à prestations, et chacune de ces unités est évaluée séparément pour obtenir l'obligation finale actualisée en fonction des hypothèses suivantes :

- Une hypothèse de date de départ en retraite.
- Un taux d'actualisation financière.
- Un taux d'inflation appliqué pour déterminer les salaires futurs.
- Des hypothèses d'augmentation de salaires et de taux de rotation du personnel (courbe d'évolution).
- Des hypothèses de mortalité.
- Des hypothèses de charges sociales.
- L'engagement de retraite est réévalué au moins une fois par an.

Les gains et pertes actuariels sont générés par des changements d'hypothèses sur le calcul des engagements. Le groupe Esso S.A.F. a décidé de les étaler au compte de résultat en totalité sur la durée moyenne d'activité résiduelle des salariés estimée à 15 ans. Les montants non encore constatés au compte de résultat sont inscrits en engagements hors bilan.

Les primes versées à l'occasion de la remise des médailles du travail font également l'objet d'une provision.

Provisions pour remise en état des sites

Concernant les installations qu'elles exploitent, la société Esso S.A.F. et ses filiales constituent des provisions pour remise en état des sites, soit pour couvrir une obligation résultant de l'arrêt ferme et définitif d'une installation, soit pour couvrir des obligations actuelles, qui viendraient à naître en cours d'exploitation, ou qui résulteraient d'une obligation contractuelle, et qui remplissent les critères de provisionnement de l'IAS 37-14.

Passifs éventuels

Lorsqu'une obligation à la date de clôture n'est que potentielle, c'est-à-dire ni probable ni certaine, ou lorsque l'échéance d'une obligation et la fiabilité de son évaluation sont imprécises, il s'agit alors d'un passif éventuel non comptabilisé, mais dont il est fait mention en annexe lorsque son évaluation s'avère matériellement significative.

Concessions

Au 31 décembre 2011, le groupe Esso S.A.F. dispose de 57 contrats de concession et/ou de sous-concession (dont 56 concessions sur autoroutes) pour l'exploitation de stations-service. Les actifs s'y rattachant sont inscrits en immobilisations et amortis sur leur durée de vie économique limitée à la durée de vie restante de la concession le cas échéant.

Le concédant ne contrôlant et ne règlementant ni les bénéficiaires ni les prix des services qu'Esso S.A.F. fournit grâce à ses infrastructures, ces contrats de concession n'entrent pas dans le champ d'application de l'IFRIC 12.

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires du groupe Esso S.A.F. est établi en conformité avec l'IAS 18 « produits des activités ordinaires ».

Les produits provenant de la vente de biens sont comptabilisés dans le compte de résultat lorsque les risques et avantages significatifs inhérents à la propriété du bien sont transférés à l'acheteur. Le chiffre d'affaires comprend les taxes spécifiques sur les produits pétroliers; en revanche il exclut les facturations réciproques entre confrères dans le cadre des échanges économiques de produits. Le solde net de ces opérations fait l'objet d'une inscription au compte de résultat au niveau des variations de stocks.

Contribution Économique Territoriale (CET)

La CET introduite par la loi de finances 2010 réformant la taxe professionnelle et applicable à compter du 1^{er} janvier 2010 est constituée de deux composantes, la Contribution Foncière des Entreprises (CFE) qui présente des caractéristiques similaires à celles de la taxe professionnelle et la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) qui est assise sur la valeur ajoutée. Le texte de l'IAS 12 et les délibérations de l'IFRIC n'ayant pas permis de qualifier la CVAE comme un impôt sur les sociétés, il appartient à chaque entreprise d'exercer son jugement sur la qualification de la CVAE.

Le groupe Esso S.A.F. considérant que la CVAE ne peut s'analyser en substance comme un impôt sur le résultat compte tenu de la différence significative entre la valeur ajoutée du groupe et son résultat net, Esso S.A.F. considère la CVAE comme une charge opérationnelle. La CFE est également traitée comme une charge opérationnelle.

Segmentation

L'information sectorielle est présentée suivant la norme IFRS 8 qui requiert la présentation par une entité d'informations financières par segment opérationnel telles que revues régulièrement par le principal décideur opérationnel et pouvant être regroupées par activités présentant des caractéristiques similaires qui permettent

d'évaluer la nature et les effets financiers des activités auxquelles cette entité se livre et des environnements économiques dans lesquels elle opère. Le Président-directeur général d'Esso S.A.F. est le principal décideur opérationnel au sens de la norme.

Les opérations du groupe Esso S.A.F. sont présentées dans un seul secteur Raffinage-Distribution comme indiqué dans la note 21 sur l'information sectorielle.

Information sur les transactions avec les parties liées

L'information concerne :

- Les opérations correspondant aux transactions commerciales conclues entre :
 - Le groupe Esso S.A.F. et les sociétés consolidées par ExxonMobil au niveau mondial.
 - Le groupe Esso S.A.F. et ses principales filiales non consolidées.
- Les opérations avec les dirigeants du groupe Esso S.A.F. Compte tenu de l'organisation du groupe, l'information concerne les membres du Conseil d'Administration d'Esso S.A.F., faisant partie du personnel salarié ou recevant des jetons de présence.
- Les paiements fondés sur des actions (norme IFRS 2). L'information concerne certains employés des sociétés du groupe Esso S.A.F.

2- FAITS SIGNIFICATIFS DE LA PÉRIODE

Grand arrêt planifié de la raffinerie de Fos-sur-Mer

La raffinerie de Fos-sur-Mer a été en grand arrêt programmé pour une durée de 8 semaines environ entre le 11 janvier et le 4 mars 2011. Toutes les unités de production de la raffinerie ont été mises à l'arrêt afin de réaliser des travaux d'entretien sur des équipements normalement en service afin de maintenir et de renforcer plus encore la sécurité et la fiabilité des installations, mais aussi de conforter la pérennité de la raffinerie par la mise en place de nouveaux projets. Ces projets s'insèrent dans la stratégie d'amélioration continue de la compétitivité de la raffinerie de Fos-sur-Mer et vont permettre d'améliorer plus encore la performance environnementale et l'efficacité énergétique de la raffinerie.

Compte tenu de cet arrêt, la capacité d'utilisation moyenne de la raffinerie a été de 74 % seulement en 2011, pour 5,0 millions de tonnes de pétrole brut mises en œuvre, en baisse de 0,3 million de tonnes par rapport à 2010.

Plan de sauvegarde de l'emploi

Poursuivant ses efforts d'optimisation afin de préserver sa compétitivité dans un contexte particulièrement difficile pour les activités de Raffinage-Distribution, la société Esso S.A.F. a annoncé en juin 2011 un projet de suppression de 23 postes d'ici fin 2012. Un plan de sauvegarde de l'emploi s'appuyant notamment sur la possibilité de départs volontaires a été présenté pour faciliter

la mise en œuvre de cette réorganisation dont le coût net estimé à 3,9 M€ a été provisionné dans les comptes au 31 décembre 2011.

Investissement stratégique pour la raffinerie de Port-Jérôme-Gravenchon

Le groupe Esso S.A.F. a pris le 9 décembre 2011 la décision de lancer un projet de reconfiguration des distillations sous vide représentant un investissement de plus de 20 millions d'euros. Ce projet s'inscrit dans le cadre de plusieurs initiatives visant à rendre la plateforme de Port-Jérôme-Gravenchon encore plus performante et compétitive. Il réduira significativement la production de fuel lourd de la raffinerie, augmentera la production de gazole et permettra une amélioration substantielle des performances énergétiques. Les travaux commenceront au premier trimestre 2012 et se termineront en avril 2013. Cette nouvelle configuration permettra aussi des développements futurs sur d'autres unités ainsi qu'une augmentation de la production de bitumes.

3- ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Arrêt planifié de la raffinerie de Port-Jérôme-Gravenchon

À partir du 4 mars 2012 et pour une durée de 6 à 7 semaines environ, les unités de production de la raffinerie de Port-Jérôme-Gravenchon seront successivement mises à l'arrêt dans le cadre d'un grand arrêt programmé d'une partie de la raffinerie. La capacité de traitement de la raffinerie qui est d'environ 240 000 barils/jour sera limitée à environ 70 000 barils/jours pendant cette période. La société a pris toutes les dispositions nécessaires pour qu'un approvisionnement normal de ses clients soit assuré pendant cette période d'arrêt. Cet arrêt permettra de renforcer encore la sécurité et de mettre en place de nouveaux projets visant à améliorer la protection de l'environnement, l'efficacité énergétique et la compétitivité de la raffinerie. Il est prévu que le redémarrage des unités arrêtées s'effectue progressivement à partir du 6 avril et jusqu'au 22 avril environ.

Projet d'accord avec la société Delek concernant les stations-service de la zone Ouest Atlantique

Le 30 mars 2012, Esso S.A.F. a annoncé un projet d'accord avec la société Delek France pour la vente de 46 stations-service Esso Express de la zone Ouest Atlantique en France. La société prévoit également de faciliter la poursuite de l'activité sous la marque Esso de 22 stations-service appartenant à des tiers dans cette zone. Ce projet comprend la conclusion d'un contrat d'approvisionnement long terme avec Delek. Par cet accord, Delek deviendrait revendeur à la marque et continuerait d'approvisionner les stations-service Esso de la zone Ouest Atlantique en carburants Esso. La transition vers le modèle de revendeur à la marque sur la zone Ouest Atlantique n'a pas d'impact sur les autres activités de la société Esso S.A.F. La mise en œuvre de ce projet est soumise aux formalités et autorisations nécessaires pour ce type de transaction.

Esso S.A.F. confirme qu'elle envisage de généraliser progressivement le mode de gestion de revendeur à la marque pour exploiter son réseau de stations-service. En France, le réseau Esso comprend près de 700 stations-service à la marque Esso dont près de la moitié sont des stations-service automatiques Esso Express.

Aucun autre évènement significatif postérieur à la clôture n'est à noter.

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

4- CHIFFRE D'AFFAIRES

(en millions d'euros)

	31-déc-11	31-déc-10
Ventes de biens	14 019,1	10 600,0
Prestations de services	290,5	296,9
Taxe intérieure sur les produits pétroliers	1 614,4	1 685,0
Total	15 924,0	12 581,9

Les ventes de biens correspondent à des ventes de produits pétroliers.

5- ACHATS CONSOMMÉS ET CHARGES EXTERNES

(en millions d'euros)

	31-déc-11	31-déc-10
Achats consommés	(12 879,7)	(9 540,2)
Variation de stocks	90,2	257,0
Charges externes	(898,2)	(916,4)
Total	(13 687,7)	(10 199,6)

Nota : les montants négatifs sont indiqués entre parenthèses ()

Les achats consommés correspondent principalement aux achats de pétrole brut et de produits pétroliers.

6- AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELS

Les autres produits et charges opérationnels comprennent notamment les charges de restructuration, constituées de coûts de plans sociaux, ainsi que des éléments non récurrents significatifs et inhabituels.

En 2011, une charge de 10,2 M€ a été constatée pour les coûts relatifs aux restructurations. Un produit de 6,1 M€ a également été constaté pour un complément de prix de vente concernant les titres de la société Esso REP, dont la vente avait été réalisée en 2006, en application d'une clause d'ajustement de prix couvrant la période 2009-2011.

7- PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS

(en millions d'euros)

	31-déc-11	31-déc-10
Produits de trésorerie et équivalent de trésorerie	0,3	0,3
Dividendes versés par les filiales non consolidées	13,1	12,9
Intérêts versés par les filiales non consolidées	0,2	0,3
Écarts de change positifs	307,4	245,7
Autres produits financiers	0,0	1,1
Total produits financiers	321,0	260,3
Charge d'intérêts de contrat de location-financement	(1,9)	(2,1)
Coût de l'endettement financier brut	(2,6)	(0,4)
Intérêts versés aux filiales non consolidées	(0,1)	(0,0)
Écarts de change négatifs	(338,6)	(280,5)
Autres charges financières	(0,5)	(0,7)
Total charges financières	(343,7)	(283,7)
Résultat financier	(22,7)	(23,4)

Nota : les montants négatifs sont indiqués entre parenthèses ()

8- IMPÔTS COURANTS ET DIFFÉRÉS

(en millions d'euros)

	31-déc-11	31-déc-10
Bénéfice net avant impôt	63,7	215,4
Taux d'imposition	36,10 %	34,43 %
Charge d'impôt théorique	(23,0)	(74,2)
Incidence		
- Des charges et produits non taxables	7,2	6,7
- Du delta de taux sur Impôts différés calculés à 34,43 %	(0,9)	-
- Divers	(0,7)	(0,3)
Charge d'impôt réelle des activités poursuivies	(17,4)	(67,8)
Dont :		
Charge d'impôt courant	(34,9)	(74,0)
Charge d'impôt différé	17,5	6,2

Nota : il n'existe aucune perte fiscale au 31 décembre 2011
Nota : les montants négatifs sont indiqués entre parenthèses ()

BILAN CONSOLIDÉ

9- IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

9-1 Tableau de variation des immobilisations incorporelles et corporelles

La situation au 31 décembre 2011 est la suivante :

(en millions d'euros)

Immobilisations incorporelles et corporelles	Valeur en début de période	Acquisitions/ Dotations de la période	Cessions Mises hors service	Valeur en fin de période
Immobilisations incorporelles				
Valeur brute	126,4	3,6	(1,1)	128,9
Amortissements	(45,8)	(4,6)	0,9	(49,5)
Dépréciation		(6,0)		(6,0)
Valeur nette	80,6	(7,0)	(0,2)	73,4
Immobilisations corporelles				
Valeur brute	2 588,0	119,9	(61,6)	2 646,3
Raffinage (1)	1 953,0	95,3	(34,6)	2 013,7
Distribution	635,0	24,6	(27,0)	632,6
Amortissements	(1 477,5)	(116,7)	57,8	(1 536,4)
Raffinage (1)	(1 076,5)	(80,0)	34,3	(1 122,2)
Distribution	(401,0)	(36,7)	23,5	(414,2)
Valeur nette	1 110,5	3,2	(3,8)	1 109,9

1) Dont immobilisations acquises par contrat de location-financement pour une valeur nette en fin de période de 29,5 M€
Nota : le groupe n'a pas d'immobilisations classées comme actifs détenus à la vente au 31 décembre 2011
Nota : les montants négatifs sont indiqués entre parenthèses ()

À titre de comparaison, la situation au 31 décembre 2010 était la suivante :

(en millions d'euros)

Immobilisations incorporelles et corporelles	Valeur en début de période	Acquisitions de la période	Cessions Mises hors service	Valeur en fin de période
Immobilisations incorporelles				
Valeur brute	126,4	4,5	(4,5)	126,4
Amortissements	(45,6)	(4,3)	4,1	(45,8)
Valeur nette	80,8	0,2	(0,4)	80,6
Immobilisations corporelles				
Valeur brute	2 531,2	84,9	(28,1)	2 588,0
Raffinage (1)	1 890,8	66,3	(4,1)	1 953,0
Distribution	640,4	18,6	(24,0)	635,0
Amortissements	(1 389,6)	(111,7)	23,8	(1 477,5)
Raffinage (1)	(1 003,7)	(76,8)	4,0	(1 076,5)
Distribution	(385,9)	(34,9)	19,8	(401,0)
Valeur nette	1 141,5	(26,8)	(4,2)	1 110,5

(1) Dont immobilisations acquises par contrat de location-financement pour une valeur nette en fin de période de 32,6 M€
Nota : le groupe n'a pas d'immobilisations classées comme actifs détenus à la vente au 31 décembre 2010
Nota : les montants négatifs sont indiqués entre parenthèses ()

9-2 Opérations particulières portant sur les actifs – Vente avec faculté de rachat

Le groupe Esso S.A.F. a réalisé au cours de l'exercice quatre ventes de biens immobiliers avec faculté de rachat, dites à « réméré ». Le groupe a estimé que les conditions prescrites par la norme IAS 18 « produits

des activités ordinaires » pour la comptabilisation de la vente étaient remplies et a constaté la sortie de ces actifs du bilan ainsi que le produit de ces ventes en résultat de l'exercice. Les montants concernés sont néanmoins non significatifs.

10- ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS ET COURANTS

10-1 Actifs financiers non courants

La situation au 31 décembre 2011 est la suivante :

(en millions d'euros)

Actifs financiers	31-déc-10	Augmentations	Diminutions	Variation de la juste valeur (1)	31-déc-11
Actifs financiers disponibles à la vente	1,1				1,1
Autres actifs financiers évalués à la juste valeur par contrepartie en capitaux propres	129,5			1,0	130,5
Créances sur filiales et participations non consolidées	2,6		(0,3)		2,4
Prêts	0,3		(0,1)		0,2
Autres immobilisations financières	0,7		(0,2)		0,5
Total	134,2	-	(0,5)	1,0	134,7

(1) La variation de la revalorisation à la juste valeur est comptabilisée en capitaux propres après déduction de l'impôt différé correspondant

À titre de comparaison, la situation au 31 décembre 2010 était la suivante :

(en millions d'euros)

Actifs financiers	31-déc-09	Augmentations	Diminutions	Variation de la juste valeur (1)	31-déc-10
Actifs financiers disponibles à la vente	1,3		(0,2)		1,1
Autres actifs financiers évalués à la juste valeur par contrepartie en capitaux propres	130,4			(0,9)	129,5
Créances sur filiales et participations non consolidées	3,0	0,2	(0,6)		2,6
Prêts	0,9		(0,6)		0,3
Autres immobilisations financières	0,6	0,1			0,7
Total	136,1	0,3	(1,4)	(0,9)	134,2

(1) La variation de la revalorisation à la juste valeur est comptabilisée en capitaux propres après déduction de l'impôt différé correspondant
Nota : les montants négatifs sont indiqués entre parenthèses ()

10-2 Tableau des actifs financiers évalués à la juste valeur

(en milliers d'euros)

Sociétés ou groupe de sociétés	Montant des capitaux propres hors résultat de l'exercice (2)	Chiffre d'affaires de l'exercice (2)	Bénéfice ou (perte) de l'exercice (2)	Quote-part du capital détenu (%)	Valeur des titres dans les comptes sociaux (2)	Juste valeur des titres			Méthode de revalorisation	Hiérarchisation de la juste valeur	Dividendes encaissés par la société en 2011
						au 31.12.2010 (1)	au 31.12.2011 (1)	Variation comptabilisée en résultat global (1)			

1- Filiales (supérieures à 50 % du capital détenu par le groupe Esso S.A.F.)

- Société des stockages Pétroliers du Rhône (SPR)	4 924	4 023	253	50,01	1 372	3 500	3 200	(300)	M (B,D)	niveau 3	-
Sous-total filiales	4 924	4 023	253		1 372	3 500	3 200	(300)			-

2- Participations (comprises entre 20 et 50 % du capital détenu par le groupe Esso S.A.F.)

- Groupement Pétrolier du Val de Marne (GPVM)	3 256	4 299	(637)	50,00	4	1 500	900	(600)	B	niveau 3	-
- Société du Pipeline de la Raffinerie de Lorraine (SPLRL)	2 787	3 881	(436)	43,00	960	-	-	-	B	niveau 3	-
- Société de Gestion des Produits Pétroliers (SOGEPPI)	18 759	5 953	509	37,00	4 978	3 700	2 200	(1 500)	B	niveau 3	-
- Société pétrolière du Bec d'Ambès (SPBA)	11 407	12 366	45	34,00	2 592	2 300	1 600	(700)	B	niveau 3	-
- Raffinerie du midi	14 729	14 602	2 465	33,33	2 790	9 500	6 800	(2 700)	M (B,D)	niveau 3	492
- Société de Manutention de Carburants Aviation (SMCA)	(3 042)	32 336	10 067	33,33	554	35 000	34 700	(300)	B	niveau 3	2 136
- Dépôts de Pétrole Côtiers (DPC)	8 950	10 731	1 781	25,85	426	4 800	5 000	200	M (B,D)	niveau 3	-
Sous-total participations comprises entre 20 et 50 %	56 846	84 168	13 794		12 304	56 800	51 200	(5 600)			2 628

3- Participations (inférieures à 20 % du capital détenu par le groupe Esso S.A.F.)

- Autres participations évaluées à la juste valeur	47 155	249 513	47 677		10 825	69 200	76 100	6 900	M (A,B,C,D)	niveau 3	6 782
Sous-total participations inférieures à 20 %	47 155	249 513	47 677		10 825	69 200	76 100	6 900			6 782
Total	108 925	337 704	61 724		24 501	129 500	130 500	1 000			9 410

Les données relatives aux filiales et participations détenues à plus de 20 % par le groupe Esso S.A.F. ne sont pas jugées significatives au regard du périmètre de consolidation du groupe Esso S.A.F. Sur la base de données 2010, ces filiales et participations représentent seulement 2,68 % de l'actif total du groupe Esso S.A.F. et 1,06 % du chiffre d'affaires.

(1) Conformément à la norme IFRS 7, la revalorisation de certaines participations non consolidées a été classée selon les 3 niveaux de hiérarchisation de la juste valeur définis par la norme fonction de la méthode utilisée :

- **niveau 1** : valorisation basée sur des prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques
- **niveau 2** : valorisation fondée sur des données autres que des prix cotés visés au niveau 1 qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (tel qu'un prix) ou indirectement (calculées à partir d'un autre prix)
- **niveau 3** : valorisation estimée d'après des données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas basées sur des données observables de marché.

Les revalorisations à la juste valeur effectuées sont toutes classées en niveau 3 et ont été évaluées suivant les méthodes détaillées ci-dessous. Ce mode de valorisation est considéré par le groupe comme répondant le mieux à sa stratégie d'investissement industriel :

- **méthode A** : valorisation sur la base de l'actualisation à l'infini du dividende historique ou des dividendes prévus sur les 3 années à venir (en fonction des données disponibles)

- **méthode B** : valorisation sur la base de l'actualisation à l'infini des flux de trésorerie prévus sur 4 à 6 années à venir (en fonction des données disponibles)
- **méthode C** : valorisation sur la base d'un multiple d'EBITDA
- **méthode D** : valorisation par référence à des transactions
- **méthode (M)** : valorisation par une combinaison des méthodes A/B/C/D telles que détaillées ci-dessus.

La méthode (A) est utilisée pour les participations présentant un résultat et un dividende stable ou en progression régulière, et pour lesquelles il n'y a pas de transaction récente ou de prévisions de cash-flows. Le choix d'une période de 3 ans pour le dividende historique moyen est guidé par le caractère représentatif du dividende moyen qui en découle. Au 31 décembre 2011, le taux d'actualisation retenu est de 5,61 % contre 6,37 % au 31 décembre 2010.

L'actualisation des flux futurs de trésorerie est faite d'après une prévision à 4-6 ans (en fonction des données disponibles) puis extrapolée pour la valeur terminale. Le taux d'actualisation retenu est égal au coût moyen pondéré du capital après impôts de la société concernée et varie entre 5,54 % et 6,17 %.
Le taux de croissance à l'infini retenu est de 1 %.

Sensibilité des hypothèses : une variation du coût moyen pondéré des capitaux après impôt de +1 % entraînerait une baisse de 15,5 millions d'euros sur la valorisation des participations au 31 décembre 2011. Une variation des hypothèses projetées d'excédent brut d'exploitation de -10 % aurait un impact négatif de 13 millions d'euros sur la valorisation des participations au 31 décembre 2011.

(2) Données de l'exercice 2010

Nota : les montants négatifs sont indiqués entre parenthèses ()

11- CRÉANCES FINANCIÈRES COURT TERME

Ce poste, dont le solde s'élève à 10 M€ au 31.12.2011 (124 M€ au 31.12.2010) correspond aux créances financières courantes du groupe Esso S.A.F. sur d'autres sociétés affiliées au groupe ExxonMobil.

Elles résultent pour la plupart de l'application de conventions de trésorerie ou de prêt court terme. Les sommes avancées sont rémunérées sur la base de taux variables sur une référence EONIA.

12- TABLEAU DE VARIATION DES IMPÔTS DIFFÉRÉS

(en millions d'euros)

Impôts différés	31-déc-11		31-déc-10	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Impôts différés sur les provisions réglementées		164,6		156,7
Impôts différés sur les décalages temporaires	16,5		13,6	
Impôts différés sur les immobilisations corporelles et incorporelles		40,1		52,7
Impôts différés sur les participations		3,8		1,9
Impôt différé sur les provisions pour retraites	210,7		200,2	
Impôt différé sur les provisions pour inspections métal (annulation)		54,8		54,3
Total	227,2	263,3	213,8	265,6

13- DÉTAIL DES STOCKS

(en millions d'euros)

Stocks	31-déc-11	31-déc-10
Pétrole brut	732,4	468,4
Produits intermédiaires et finis	745,6	718,8
Autres	31,0	33,0
Total (net)	1 508,9	1 220,2

En tant qu'opérateur pétrolier, le groupe Esso S.A.F. est soumis à l'obligation de stockage stratégique.

Le coût des stocks détenus par le Comité Professionnel des Stocks Stratégiques Pétroliers (CPSSP) est couvert par une redevance payée par tous les opérateurs pétroliers. Le montant de la charge comptabilisée en 2011 s'élève à 20 M€.

14- DÉTAIL DES CRÉANCES CLIENTS ET AUTRES CRÉANCES

(en millions d'euros)

Créances clients et comptes rattachés	31-déc-11	31-déc-10
Créances clients et comptes rattachés hors groupe ExxonMobil	527,0	429,3
Créances clients et comptes rattachés groupe ExxonMobil	366,8	244,4
Total	893,8	673,7

(en millions d'euros)

Autres créances	31-déc-11	31-déc-10
Autres créances non courantes		
Commission européenne (1)	20,0	20,0
Total	20,0	20,0
Autres créances courantes		
Personnel	0,9	0,9
État et collectivités	32,6	60,5
Débiteurs divers	35,3	28,2
Total	101,0	118,5
Total	121,0	138,5

(1) remboursement attendu dans le cadre de la procédure d'appel avec la Commission européenne (confère note 25.4)

15- INFORMATION SUR LE CAPITAL

Au 31 décembre 2011, le capital social d'Esso S.A.F. est composé de 12 854 578 actions émises et libérées, de nominal 7,65 euros. Ces actions ne font l'objet d'aucun droit, privilège ou restriction particulière.

Au 31 décembre 2011, ces actions étaient détenues par le groupe ExxonMobil à hauteur de 82,89 %.

Au 31 décembre 2011, les Fonds Communs de Placement d'Entreprise réservés aux salariés détenaient 0,09 % du capital social d'Esso S.A.F., soit 11 600 actions.

Gestion du capital

Esso S.A.F. n'est pas soumise à des contraintes spécifiques concernant son capital. Le montant des capitaux propres peut être fortement modifié à la hausse comme à la baisse par la variation des prix du pétrole brut en fin de période en raison du mode de comptabilisation des stocks suivant la méthode FIFO (*first-in, first-out*) retenue pour les comptes publiés suivant les normes IFRS et de la forte volatilité des prix du pétrole brut d'une année sur l'autre.

Le groupe Esso S.A.F. a un endettement financier net de 88 M€ à fin 2011. Les engagements de retraite ne sont pas externalisés et sont portés au bilan consolidé.

Aucun programme de rachat d'actions propres n'est en place au niveau d'Esso S.A.F. et la participation du groupe ExxonMobil dans Esso S.A.F. est restée inchangée à 82,89 % depuis la fusion entre Esso S.A.F. et Mobil Oil Française en 2003.

La société n'émet pas de titres à caractéristiques particulières type titre subordonné, obligation convertible ou plus généralement d'instrument dilutif. Elle n'a procédé à aucune attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre.

L'Assemblée Générale des actionnaires d'Esso S.A.F. n'a pas accordé de délégation au Conseil d'Administration dans le domaine des augmentations de capital.

Un dividende ordinaire de 8,50 euros a été versé en 2009, puis porté à 6 euros en 2010. Pour l'exercice 2011, le Conseil d'Administration proposera à l'Assemblée Générale de fixer le dividende à 4,00 euros par action en baisse, pour tenir compte des résultats économiques insuffisants dans un environnement toujours incertain pour l'industrie du Raffinage-Distribution.

16- PASSIFS FINANCIERS

Pour faire face à l'augmentation du prix du pétrole brut et à la hausse du besoin en fonds de roulement qui en résulte, le groupe Esso S.A.F. a porté au cours du premier semestre 2011 la limite de son endettement financier auprès des sociétés financières du groupe ExxonMobil à 1 200 millions d'euros contre 800 millions d'euros auparavant.

16-1 Endettement long terme

(en millions d'euros)

Endettement long terme	31-déc-11	31-déc-10
Contrat de location-financement (1)	29,3	32,7
Comptes bloqués participation du personnel	0,1	-
Total	29,4	32,7

(1) Contrat de location-financement mis en place pour le pétrolier « SAMCO RAVEN » pris en affrètement long terme à compter du 17 avril 2009. Le montant représente la valeur actualisée au taux d'emprunt marginal du groupe, des paiements au titre de la location

La société n'a pas recours à d'autres financements long terme ou à des emprunts obligataires.

16-2 Endettement court terme

(en millions d'euros)

Endettement court terme	31-déc-11	31-déc-10
Compte groupe passif financier (1)	68,1	23,1
Avance financière reçue	14,9	12,0
Contrat de location financement	4,4	1,0
Banque court terme	11,0	-
Banque créditrice	0,5	1,3
Total	98,9	37,4

(1) Ces dettes résultent pour la plupart de l'application de conventions de trésorerie ou d'emprunt avec les sociétés affiliées au groupe ExxonMobil. Les sommes avancées sont rémunérées sur la base de taux de marché sur une référence EONIA

16-3 Contrat de location-financement

(en millions d'euros)

Contrat de location-financement	Redevances payées (1)		Redevances restant à payer (1)		
	De l'exercice	Cumulées	Jusqu'à 1 an	De 1 an à 5 ans	+ De 5 ans
Immobilisations corporelles					
Raffinage	2,8	12,2	6,2	17,3	19,3
Total	2,8	12,2	6,2	17,3	19,3

(1) Les redevances correspondent aux remboursements du capital augmentés des intérêts dus

16-4 Variation de l'endettement financier net du groupe

(en millions d'euros)

Variation de l'endettement financier net	31-déc-11	31-déc-10	Variation
Endettement long terme	(29,4)	(32,7)	3,3
Endettement court terme hors banque créditrice	(98,4)	(36,1)	(62,3)
Créances financières court terme	10,0	123,6	(113,6)
Total endettement financier	(117,8)	54,8	(172,6)
Banque créditrice	(0,5)	(1,3)	0,8
Disponibilités	30,5	9,1	21,4
Total trésorerie nette	30,0	7,8	22,2
Total endettement net	(87,8)	62,6	(150,4)

Nota : les montants négatifs sont indiqués entre parenthèses ()

(en millions d'euros)

Analyse de la variation de l'endettement financier net	31-déc-11	31-déc-10	Variation
Endettement financier net au début de la période	62,6	(8,1)	70,7
Flux net de trésorerie généré par l'exploitation	27,7	248,0	(220,3)
Flux net de trésorerie généré par les opérations d'investissement	(113,8)	(84,1)	(29,7)
Flux net de trésorerie généré par les opérations de financement avant variation de l'endettement (dividendes mis en paiement)	(64,3)	(93,2)	28,9
Endettement financier net à la fin de la période	(87,8)	62,6	(150,4)

Nota : le détail de chacun des flux mentionnés figure dans le tableau des flux de trésorerie
Nota : les montants négatifs sont indiqués entre parenthèses ()

17- TABLEAU DE VARIATION DES PROVISIONS

La situation au 31 décembre 2011 est la suivante :

(en millions d'euros)

Provisions courantes et non courantes	Valeur brute au début d'exercice	Augmentations de la période	Diminutions de la période	Paiements de la période	Valeur brute en fin de période
Provisions non courantes					
Provisions pour retraites et autres engagements sociaux (1)	543,1	72,5	(46,8)	-	568,8
Provisions pour restructurations	7,9	9,8	(7,2)	-	10,5
Provisions pour remise en état des sites	10,5	4,6	(0,4)	(4,7)	10,0
Autres provisions non courantes (2)	6,2	1,5	(0,8)	(0,8)	6,1
Total provisions non courantes	567,6	88,4	(55,2)	(5,5)	595,4
Provisions courantes					
Provisions pour retraites et autres engagements sociaux (1)	42,1	51,8	-	(47,0)	46,9
Provisions pour restructurations	1,2	6,7	(0,6)	(2,8)	4,5
Autres provisions courantes (2)	0,6	0,6	(0,6)	(0,3)	0,4
Total provisions courantes	43,9	59,1	(1,2)	(50,1)	51,8
Total provisions	611,6	147,5	(56,5)	(55,6)	647,2

(1) Le détail du poste figure en note 19

(2) Les autres provisions comprennent des provisions pour litiges et charges diverses

Nota : les montants négatifs sont indiqués entre parenthèses ()

À titre de comparaison, la situation au 31 décembre 2010 était la suivante :

(en millions d'euros)

Provisions courantes et non courantes	Valeur brute au début d'exercice	Augmentations de la période	Diminutions de la période	Paiements de la période	Valeur brute en fin de période
Provisions non courantes					
Provisions pour retraites et autres engagements sociaux (1)	524,9	60,2	(42,0)	-	543,1
Provisions pour restructurations	-	8,3	-	(0,4)	7,9
Provisions pour remise en état des sites	7,6	3,6	-	(0,7)	10,5
Autres provisions non courantes (2)	9,4	1,0	(4,1)	(0,1)	6,2
Total provisions non courantes	542,0	73,0	(46,1)	(1,2)	567,7
Provisions courantes					
Provisions pour retraites et autres engagements sociaux (1)	39,7	43,8	-	(41,4)	42,1
Provisions pour restructurations	2,1	-	(0,1)	(0,8)	1,2
Autres provisions courantes (2)	2,5	0,6	(2,5)	-	0,6
Total provisions courantes	44,3	44,4	(2,6)	(42,2)	43,9
Total provisions	586,3	117,4	(48,7)	(43,4)	611,6

(1) Le détail du poste figure en note 19

(2) Les autres provisions comprennent des provisions pour litiges et charges diverses

Nota : les montants négatifs sont indiqués entre parenthèses ()

18- TABLEAU DE VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT

(en millions d'euros)

Variation du besoin en fonds de roulement	2011		2010		Note
	Besoins	Dégagements	Besoins	Dégagements	
Variations des actifs					
Actifs financiers	(0,5)			1,9	
Stocks	(288,6)		(297,7)		13
Créances clients et comptes rattachés	(220,1)		(102,8)		14 & 25
Autres créances		17,5		23,5	14
Impôts courants actifs	(39,9)			47,5	
Variations des passifs					
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		380,3		261,5	20
Autres dettes		25,0	(3,6)		20
Impôts courants passifs	(34,9)			34,9	
Total	(584,0)	422,8	(404,1)	369,3	
Variation du besoin en fonds de roulement	(161,2)	-	(34,8)	-	

Nota : les montants négatifs sont indiqués entre parenthèses ()

19- ENGAGEMENTS POUR RETRAITES ET AUTRES AVANTAGES ASSIMILÉS

19-1 Engagements pour retraites et autres avantages assimilés

Les salariés d'Esso S.A.F. et Esso Raffinage S.A.S. perçoivent des indemnités au moment du départ à la retraite ainsi que des compléments de retraites versés après la liquidation de leur retraite aux régimes nationaux. Par ailleurs, ils bénéficient de la couverture partielle des cotisations à la Mutuelle de l'Industrie du Pétrole.

Le groupe offre ces avantages à travers des régimes à cotisations définies et à prestations définies.

Dans le cadre des régimes à cotisations définies, le groupe n'a pas d'autre obligation que le paiement de primes ; la charge correspondant aux primes versées est prise en compte en résultat de l'exercice.

Les provisions de retraites constatées dans les comptes consolidés du groupe concernent les régimes à prestations définies. La gestion de ces régimes n'est pas externalisée.

A- Hypothèses retenues

Le calcul des provisions pour retraites et avantages assimilés intègre :

- Un taux d'actualisation financière de 3,75 % (taux de référence utilisé : obligations d'entreprises « AA »).
- Un taux d'inflation de 2 % pour déterminer les salaires futurs.
- Un taux d'augmentation des salaires basé sur l'inflation et des hypothèses d'augmentations individuelles.
- Des hypothèses de mortalité basées sur les tables générationnelles hommes/femmes publiées par l'INSEE (TGHF 2005).

Sensibilité des hypothèses : la variation de 0,5 point de l'écart actuariel (taux d'actualisation-taux d'inflation) entraînerait une variation des engagements de l'ordre de 7 %.

Les hypothèses retenues par le groupe font périodiquement l'objet d'une revue par un actuair indépendant. La dernière revue a été effectuée pour le calcul des engagements au 31 décembre 2009.

Écarts actuariels : les écarts dus aux modifications des hypothèses actuarielles retenues pour l'évaluation des provisions pour retraites et autres avantages assimilés dans le cadre des régimes à prestations définies sont amortis sur 15 ans à compter de l'exercice suivant. Le groupe n'applique pas la méthode dite du « corridor ».

B- Évolution sur l'exercice

Les engagements de retraite au 31 décembre 2011 sont ventilés comme suit :

(en millions d'euros)

Engagements de retraite	Paielements	Engagement total	Écarts actuariels (1)	Engagement provisionné
Au 31 décembre 2010		895,8	(314,3)	581,6
Droits supplémentaires acquis		13,8		13,8
Actualisation de la période		39,2		39,2
Contribution aux frais de mutuelle		-		-
Paielements au 31 décembre 2011	43,5	(43,5)		(43,5)
Écarts actuariels au 31 décembre 2011		95,1	(95,1)	-
Étalement des écarts actuariels			20,9	20,9
Au 31 décembre 2011		1 000,4	(388,5)	612,0

(1) Les écarts actuariels de début d'exercice sont étalés au compte de résultat sur 15 ans. Le groupe n'applique pas la méthode dite « du corridor »
Nota : les montants négatifs sont indiqués entre parenthèses ()

À titre de comparaison, la situation des engagements de retraite au 31 décembre 2010 était la suivante :

(en millions d'euros)

Engagements de retraite	Paielements	Engagement total	Écarts actuariels (1)	Engagement provisionné
Au 31 décembre 2009		743,3	(226,8)	516,6
Reclassement taxation loi Fillon		16,6		16,6
Reclassement contribution aux frais de mutuelle		27,8		27,8
Au 1^{er} janvier 2010 (2)		787,7	(226,8)	561,0
Droits supplémentaires acquis		11,0		11,0
Actualisation de la période		36,0		36,0
Paielements au 31 décembre 2010	41,5	(41,5)		(41,5)
Écarts actuariels au 31 décembre 2010		102,6	(102,6)	-
Étalement des écarts actuariels			15,1	15,1
Au 31 décembre 2010		895,8	(314,3)	581,6

(1) Les écarts actuariels de début d'exercice sont étalés au compte de résultat sur 15 ans. Le groupe n'applique pas la méthode dite « du corridor »
(2) Les lignes taxation loi Fillon et contribution aux frais de mutuelle suivies séparément jusqu'au 31.12.2009 étant complémentaires aux avantages retraites, ont été ajoutées aux engagements de retraite
Nota : les montants négatifs sont indiqués entre parenthèses ()

C- Montant de la charge pour retraites et autres avantages assimilés

(en millions d'euros)

Analyse de la charge pour retraites et avantages assimilés comptabilisée	Exercice 2011	Exercice 2010
Droits supplémentaires acquis	13,8	11,0
Actualisation du montant de l'obligation	39,2	36,0
Amortissements des écarts actuariels	20,9	15,1
Total	73,9	62,1

D- Paiements des retraites effectués en 2011 montants prévisionnels 2012

Les paiements effectués au titre des prestations définies se sont élevés en 2011 à 43,5 millions d'euros. Les versements à effectuer en 2012 sont évalués à 47 millions d'euros.

Les montants versés pour le régime à cotisations définies se sont élevés en 2011 à 3 millions d'euros. Pour 2012, les versements à effectuer sont évalués pour un montant équivalent soit 3 millions d'euros.

19-2 Nature des provisions pour retraites et autres avantages assimilés inscrites au bilan

(en millions d'euros)

Provisions pour retraites et autres avantages assimilés	31-déc-11	31-déc-10
Provisions pour retraites	612,0	581,6
Provisions pour les médailles du travail	3,7	3,6
Total	615,7	585,2

20- DÉTAIL DES FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES

(en millions d'euros)

Dettes fournisseurs et comptes rattachés	31-déc-11	31-déc-10
Dettes fournisseurs et comptes rattachés hors groupe ExxonMobil	256,1	279,7
Dettes fournisseurs et comptes rattachés groupe ExxonMobil	933,7	529,9
Total	1 189,8	809,6

(en millions d'euros)

Autres dettes courantes	31-déc-11	31-déc-10
Dettes fiscales et sociales (1)	252,3	239,8
Subventions	0,9	1,2
Créditeurs divers	71,7	58,9
Produits constatés d'avance	0,1	0,1
Total	325,0	300,0

(1) Hors impôts courants passifs

AUTRES INFORMATIONS**21- INFORMATION SECTORIELLE****21-1 Secteur opérationnel**

Les activités opérationnelles du groupe Esso S.A.F. concernent essentiellement deux lignes de produits distinctes, Carburants et Combustibles d'une part et Lubrifiants et Spécialités d'autre part, qui drainent les allocations de ressources en fonction des opportunités d'optimisations internes, des perspectives de marché ou encore des évolutions réglementaires.

Ces activités qui sont soumises à des risques et incertitudes de même nature sont opérées dans des environnements de production et de marché comparables. Elles présentent des caractéristiques économiques similaires

qui conduisent à une présentation de l'information financière regroupée au sein d'un même secteur opérationnel Raffinage-Distribution, permettant d'en apprécier la nature et d'évaluer les effets financiers de l'environnement dans lequel le groupe Esso S.A.F. opère.

Esso S.A.F. a également une activité pétrochimique limitée qui concerne l'exploitation d'une unité de propylène intégrée à la Raffinerie de Fos-sur-Mer mais dont l'activité n'est pas significative à l'échelle du groupe ni des seuils de matérialité prévus par l'IFRS 8 et pour laquelle une présentation intégrée au secteur Raffinage-Distribution est appropriée.

21-2 Secteur géographique**Chiffres d'affaires**

(en millions d'euros)

Chiffre d'affaires	31-déc-11	31-déc-10
France	13 065	10 397
Exportations	2 859	2 185
Total consolidé	15 924	12 582

Actifs

Les acquisitions d'actifs incorporels et corporels du groupe Esso S.A.F. concernent exclusivement la France.

Les actifs du secteur d'activité Raffinage-Distribution, sont principalement localisés en France, à l'exception essentiellement des créances commerciales du groupe Esso S.A.F. détenues sur les autres sociétés étrangères affiliées au groupe ExxonMobil. Ces créances commerciales sont évaluées à 353 millions d'euros au 31 décembre 2011 (207 M€ au 31 décembre 2010).

21-3 Information sur les produits et services

(en millions d'euros)

Répartition du chiffre d'affaires par produits et services	Année 2011		Année 2010	
	Milliers m ³	Millions euros	Milliers m ³	Millions euros
Carburants Aviation	1 843	1 109	1 791	813
Supercarburants Automobile	4 420	2 425	4 638	2 029
Gazole et Fuel domestique	8 979	5 731	8 571	4 200
Fuels Lourds	2 256	994	2 329	755
Gaz de Pétrole Liquéfié	632	222	789	236
Produits semi-finis	3 518	1 630	3 341	1 199
Ventes de Carburants et Combustibles	21 648	12 110	21 459	9 232
Ventes Lubrifiants et Spécialités	1 444	1 295	1 559	1 143
Total ventes de produits raffinés hors taxes	23 092	13 406	23 018	10 375
Ventes de pétrole brut	1 198	614	580	225
Total ventes de produits pétroliers hors taxes	24 290	14 019	23 598	10 600
Ventes de services		291		297
Taxe intérieure sur les produits pétroliers		1 614		1 685
Chiffre d'affaires (hors TVA)		15 924		12 582
Dont volumes ventes activités de Distribution sur Marché Intérieur (ventes en France, hors ventes directes Raffinage et ventes extra-territoriales)	12 726	-	12 597	-

21-4 Information sur les clients

Contributions au chiffre d'affaires au 31 décembre 2011 :

(en millions d'euros)

Répartition du chiffre d'affaires par catégorie de clients	31-déc-11	31-déc-10
Groupe ExxonMobil	4 462	3 540
Autres sociétés pétrolières	2 162	1 531
Autres clients (1)	7 686	5 826
Ventes de produits et services hors taxes	14 310	10 897
Taxe intérieure sur les produits pétroliers	1 614	1 685
Chiffre d'affaires (hors TVA)	15 924	12 582

(1) Aucun client ne représente plus de 10 % du chiffre d'affaires

22- ENGAGEMENTS HORS BILAN

22-1 Engagements donnés

(en millions d'euros)

Engagements opérationnels donnés	31-déc-11	31-déc-10
Retraites du personnel (1)	389	314
Contrat Air Liquide (2)	98	82
Engagements d'achats d'immobilisations (3)	9	6
Autres engagements donnés (4)	56	44
Total	552	446

- (1) L'engagement correspond aux écarts actuariels que le groupe Esso S.A.F. amortit sur la durée d'activité résiduelle moyenne des salariés soit 15 ans
 (2) Ce montant correspond à un engagement de paiement d'un terme fixe vis-à-vis d'Air Liquide dans le cadre de contrats d'achat d'hydrogène, d'oxygène et d'azote pour les deux raffineries
 Les contrats concernant le site de Port-Jérôme-Gravenchon ont été signés en 2004 (hydrogène) et 2007 (oxygène et azote) pour une durée respective de 20 ans et 10 ans. Un nouveau contrat d'achat d'oxygène pour le site de Fos-sur-Mer a été signé en 2011 pour une durée de 15 ans
 (3) Ces engagements correspondent aux obligations contractuelles d'achats d'immobilisations
 (4) Les autres engagements donnés comprennent des garanties bancaires émises pour le compte du groupe Esso S.A.F., l'engagement implicite du groupe sur des emprunts contractés par des participations non consolidées de type GIE ou SNC et l'engagement ferme pris en 2011 pour 5 années de loyer concernant le bail des bureaux de la tour Manhattan situés à La Défense

22-2 Engagements reçus

(en millions d'euros)

Engagements opérationnels reçus	31-déc-11	31-déc-10
Crédits d'enlèvement en douane	251	341
Montant nominal des garanties tiers ou bancaires recues pour la couverture des encours clients	1 682	916
Total	1 933	1 257

D'autres engagements reçus par le groupe, fermes ou conditionnels, dans le cadre d'exécution contractuelle ou de cession d'actifs, ne sont pas jugés matériellement significatifs par la Direction.

22-3 Quotas d'émissions de gaz à effet de serre

Les quotas d'émissions restant à recevoir au titre de la période quinquennale 2008-2012 s'établissent à 3 157 KT. Les quotas d'émissions restitués par le groupe Esso S.A.F. pour les quatre premières années de cette même période quinquennale se sont élevés à 11 743 KT.

(en milliers de tonnes)

Quotas d'émissions de gaz à effet de serre	Quotas alloués	Quotas restitués
Année 2008	3 158	3 249
Année 2009	3 158	2 906
Année 2010	3 158	2 868
Année 2011	3 158	2 720
Total années 2008-2011	12 632	11 743

23- INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIÉES

23-1 Opérations avec les sociétés affiliées au groupe Exxon Mobil Corporation

Les produits et les charges du groupe Esso S.A.F. comprennent les résultats d'opérations conclues avec d'autres sociétés du groupe ExxonMobil dans le cadre normal des activités des sociétés du groupe et se rapportent à des opérations commerciales et de prestations de services.

Ces opérations, conclues à des conditions courantes, ont porté principalement sur la facturation de frais de transport, de personnel détaché et de prestation de services dans les domaines de l'informatique, de la recherche, de services administratifs et commerciaux partagés et de produits financiers correspondant à la rémunération des créances et dettes financières avec les sociétés du groupe.

Les montants comptabilisés en 2011 sont les suivants :

(en millions d'euros)

Produits/Charges année 2011	Total	Sociétés du groupe ExxonMobil (1)	Filiales/ Participations du groupe (2)
Achats de produits pétroliers	[11 165]	[11 165]	
Achats de services	[116]	[52]	[64]
Achats de fournitures et utilités	[111]	[94]	[17]
Ventes de produits pétroliers	4 266	4 161	105
Prestation de services	196	183	13
Charges financières	[2]	[2]	
Produits financiers	0	0	

(1) (2) cf notes (1) et (2) p.87 (Bilan au 31-12-2011)
 Nota : les montants négatifs sont indiqués entre parenthèses ()

(en millions d'euros)

Bilan au 31-12-2011	Total	Sociétés du groupe ExxonMobil (1)	Filiales/ Participations du groupe (2)
Dettes commerciales	(934)	(932)	[2]
Créances commerciales	367	356	11
Dettes financières	(83)	(79)	[4]
Créances financières	10	1	9

(1) Il s'agit de sociétés extérieures au groupe Esso S.A.F. et consolidées par le groupe ExxonMobil
 (2) Principales filiales non consolidées du groupe Esso S.A.F.
 Nota : les montants négatifs sont indiqués entre parenthèses ()

À titre de comparaison, les montants comptabilisés en 2010 étaient les suivants :

(en millions d'euros)

Produits/charges année 2010	Total	Sociétés du groupe ExxonMobil (1)	Filiales/ Participations du groupe (2)
Achats de produits pétroliers	[8 166]	[8 166]	
Achats de services	[105]	[53]	[52]
Achats de fournitures et utilités	[121]	[103]	[18]
Ventes de produits pétroliers	3 337	3 252	85
Prestation de services	203	188	15
Charges financières	[1]	[1]	
Produits financiers	0	0	

(en millions d'euros)

Bilan au 31-12-2010	Total	Sociétés du groupe ExxonMobil (1)	Filiales/ Participations du groupe (2)
Dettes commerciales	[530]	[530]	0
Créances commerciales	244	230	14
Dettes financières	[35]	[34]	[1]
Créances financières	124	123	1

(1) Il s'agit de sociétés extérieures au groupe Esso S.A.F. et consolidées par le groupe ExxonMobil
 (2) Principales filiales non consolidées du groupe Esso S.A.F.
 Nota : les montants négatifs sont indiqués entre parenthèses ()

23-2 Engagements donnés à des filiales et participations non consolidées

Les engagements donnés par le groupe Esso S.A.F. à des filiales et participations non consolidées s'élevaient à 25 M€ au 31 décembre 2011 (25 M€ au 31 décembre 2010).

23-3 Opérations avec les dirigeants

Le montant des rémunérations et des avantages de toute nature versés par Esso S.A.F. à ses mandataires sociaux au cours de l'exercice 2011 était de 635 K€ (607 K€ en 2010). Au 31 décembre 2011, l'engagement du groupe Esso S.A.F. au titre des retraites des mandataires sociaux salariés ou anciens salariés était 6 303 K€ (5 603 K€ au 31 décembre 2010).

23-4 Paiements fondés sur des actions

Des paiements sous forme d'actions ou unités d'action d'Exxon Mobil Corporation sont effectués à certains employés des sociétés du groupe Esso S.A.F.

Ces attributions d'actions ou unités d'action par ExxonMobil sont prises en compte par le groupe Esso S.A.F. conformément à la norme IFRS2, paiements fondés sur des actions. La charge correspondante est déterminée à partir du montant des attributions valorisées au prix de marché de l'action ExxonMobil converti en euros le jour de l'attribution et étalée sur la période d'acquisition des actions.

Le groupe Esso S.A.F. ne supporte pas la charge réelle de ces paiements en actions par ExxonMobil qui sont comptabilisés comme une contribution en capital. L'application de l'IFRS 2 est donc sans impact sur les capitaux propres du groupe après prise en compte du résultat de l'exercice comme cela est détaillé dans le tableau d'analyse de variations des capitaux propres.

Au titre de l'année 2011 la charge ainsi calculée s'élève dans les charges de personnel du groupe Esso S.A.F. à un montant de 2.1 M€ (2.1 M€ en 2010).

24- EFFECTIF MOYEN DU GROUPE ESSO S.A.F.

	Effectif salarié		Effectif mis à disposition de l'entreprise	
	Année 2011	Année 2010	Année 2011	Année 2010
Cadres	554	579	58	56
Agents de maîtrise, employés et techniciens	1 240	1 278	77	79
Ouvriers	142	148	14	4
Total	1 936	2 005	149	139

L'effectif salarié comprend les titulaires, les temporaires, l'effectif à temps partiel, les malades de longue durée, mais ne comprend pas l'effectif détaché hors du groupe Esso S.A.F. L'effectif salarié en congé de fin de carrière est également exclu.

L'effectif mis à la disposition de l'entreprise comprend l'effectif fourni par des entreprises de travail temporaire et l'effectif « détaché » par d'autres sociétés du groupe ExxonMobil.

25- RISQUES ET LITIGES

25-1 Risques de marché

Taux de change

Le groupe Esso S.A.F. est exposé au risque de change entre le dollar et l'euro, principalement dans le cadre de ses achats de pétrole brut et d'exportations de produits raffinés dont les ventes sont généralement libellées en dollars.

Le groupe ne fait pas appel à des instruments financiers de couverture, mais s'efforce d'une part d'amortir les fortes variations de cours en étalant ses achats de dollars dans le temps et d'autre part de répercuter le plus rapidement possible à la hausse comme à la baisse les impacts des fluctuations de change dans sa structure de prix.

En particulier, les transactions en dollars avec le groupe ExxonMobil sont regroupées dans un compte de compensation qui est l'objet d'un règlement mensuel pour lequel les achats de dollars sont étalés sur le mois suivant.

Le résultat de change du groupe traduit essentiellement les différences de change générées par les transactions commerciales en devises dont les échéances sont principalement à 30 jours ou à 10 jours.

En 2011, la position moyenne des transactions fonction des dates d'échéances était la suivante :

(en millions d'euros équivalents)

	Année 2011
Position nette à 30 jours	(470)
Position nette à 10 jours	170

Nota : les montants négatifs sont indiqués entre parenthèses ()

Sensibilité du résultat de charge à la variation du dollar : sur la base de la position de change mensuelle réelle observée au cours de l'année 2011, une variation linéaire de 10 % sur l'année de la valeur du dollar par rapport à l'euro aurait eu un impact sur le résultat d'environ +69 M€ en cas de baisse du dollar, de -63 M€ en cas de hausse du dollar. Cette sensibilité est à comparer à la perte de change réelle de 31 M€ constatée en 2011.

Prix des matières premières et des produits pétroliers

Le groupe est exposé aux fluctuations des cours du pétrole brut et des produits pétroliers cotés sur les marchés internationaux. Esso S.A.F. réalise ses transactions d'achat et de vente, à des conditions normales de marché suivant la qualité des bruts achetés ou la nature des produits pétroliers négociés, de façon régulière et planifiée suivant les besoins opérationnels de ses raffineries et l'optimisation de la gestion de sa production et de ses stocks. Toutes les opérations d'approvisionnement à l'achat ou à la vente rentrent dans la classification « own use » prévue par l'IAS 39 et sont conclues dans un cadre autorisé bien défini; par exemple, en ce qui concerne le pétrole brut, elles sont traitées dans le cadre d'un seul contrat d'approvisionnement passé avec une société du groupe ExxonMobil, « ExxonMobil Sales and Supply ». Le groupe Esso S.A.F. n'intervient pas sur les marchés à terme du pétrole brut et des produits pétroliers ni utilise de produit dérivé dans ce domaine que ce soit pour couvrir ses transactions d'achat ou de vente ou encore des produits en stock. Exceptionnellement, une opération de couverture du prix d'achat par la société « ExxonMobil Sales and Supply » peut être

adossée à une opération d'approvisionnement physique de pétrole brut. Les contrats d'approvisionnement passés par Esso S.A.F. ne sont pas des contrats optionnels. Ils ne comportent pas de clause particulière permettant un règlement net en trésorerie ou en un autre instrument financier ou par échange d'instruments financiers et Esso S.A.F. n'a pas de pratique historique de tels contrats. Enfin, le groupe Esso S.A.F. ne revend ni ne rachète le produit objet d'un contrat d'achat ou de vente de produits pétroliers sauf raison liée aux opérations de ses raffineries ou de nature exceptionnelle.

Les variations de prix des produits pétroliers, par la variation induite de la valeur des stocks évalués à leur juste valeur suivant la méthode FIFO retenue par le groupe, ont aussi un impact important sur ses résultats et la structure de son bilan comptable.

Ainsi, la hausse des cours du pétrole brut au cours de l'année 2011 a entraîné une hausse significative de la valeur des stocks du groupe Esso S.A.F. par rapport à leur valeur au 31 décembre 2010. De 1 187 millions d'euros fin 2010, la valeur des stocks est passée à 1 478 millions d'euros fin 2011 traduisant l'effet de la hausse des cours du pétrole brut et l'augmentation des quantités en stock. Le groupe calcule des effets stocks qui comprennent d'une part l'effet prix sur stock, qui donne une mesure de l'impact de la variation des cours du pétrole brut et des produits pétroliers sur la valeur de ses stocks, et d'autre part la dotation/reprise de provision pour dépréciation comptable des inventaires. En 2011, ces effets stocks sont positifs pour 208 millions d'euros.

Par rapport à ces fortes fluctuations de la valeur de ses stocks, le groupe Esso S.A.F. adopte une gestion prudente et dispose de ressources pour faire face à une baisse éventuelle de la valeur de ses inventaires. Depuis 2005, dans un contexte de volatilité importante des cours du pétrole brut, la partie du résultat net d'Esso S.A.F. correspondant à la variation annuelle des stocks due à l'effet prix, a été mise en réserve. Le montant de la réserve facultative ainsi constituée au 31 décembre 2011 est de 420 millions d'euros.

(en millions d'euros)

Variation de la réserve facultative pour fluctuation des cours	2011	2010	2009	2008	2007
Montant de la réserve début de période	353	217	349	224	224
Affectation à la réserve	67	136	-	125	-
Prélèvement sur la réserve	-	-	(132)	-	-
Montant de la réserve fin de période	420	353	217	349	224

Nota : les montants négatifs sont indiqués entre parenthèses ()

Taux d'intérêts

Les actifs et les passifs financiers du groupe consolidé donnant lieu à versement ou perception d'intérêts sont essentiellement des prêts et/ou emprunts à taux variable à moins d'un an, pour l'essentiel vis-à-vis de sociétés du groupe ExxonMobil.

Ces actifs et passifs financiers se décomposent comme suit :

(en millions d'euros)

	31-déc-11		31-déc-10	
	< à 1 an	> à 1 an	< à 1 an	> à 1 an
Passifs financiers	(99)	(29)	(37)	(33)
Actifs financiers	10		124	
Disponibilités	30		9	
Position nette financière	(59)	(29)	96	(33)

Nota : les montants négatifs sont indiqués entre parenthèses ()

Au 31 décembre 2011, les passifs financiers comprennent un contrat de location-financement de 34 millions d'euros mis en place pour l'affrètement à long terme du pétrolier « SAMCO RAVEN ». Ce montant représente la valeur actualisée au taux d'emprunt marginal du groupe ExxonMobil, des paiements au titre de la location. La partie long terme du contrat de location-financement s'élève à 29 millions d'euros au 31 décembre 2011.

Les actifs financiers concernent des prêts en compte courant consentis à des sociétés du groupe ExxonMobil en France ou à l'étranger. La variation de la position financière s'explique principalement par la baisse du résultat.

La sensibilité du résultat financier au 31 décembre 2011 à une fluctuation de +0,5 %/-0,5 % sur les taux est de l'ordre de +/-1 million d'euros.

Les marges de crédit appliquées au taux offert à Esso S.A.F. et ses filiales par le groupe ExxonMobil sont revues périodiquement en fonction des conditions de marché applicables à des sociétés ayant une structure de bilan comparable à Esso S.A.F.

Le groupe n'utilise pas d'instruments de couverture de taux d'intérêts.

25-2 Risques de crédit

Risques clients et fournisseurs

Le groupe est exposé au risque de crédit client dans le cadre de ses activités opérationnelles comme détaillé dans le tableau ci-après. Il couvre sélectivement une partie de ses encours clients, hors groupe ExxonMobil, par des garanties auprès de tiers ou bancaires. En 2011, les pertes de crédit client du groupe consolidé Esso S.A.F. s'élèvent à 0,3 M€, soit 0,002 % du chiffre d'affaires hors taxes, contre 0,6 M€ en 2010, soit 0,005 % du chiffre d'affaires hors taxes.

Au 31 décembre 2011 la balance âgée des créances clients et comptes rattachés était la suivante :

(en millions d'euros)

Balance âgée des créances clients et comptes rattachés au 31-déc-11	Valeur brute	Provision	Valeur nette	Montant des créances non échues	Montant des créances échues non dépréciées		
					0-6 mois	6 mois-1 an	plus d'un an
Créances clients et comptes rattachés hors groupe ExxonMobil	528,6	(1,6)	527,0	503,5	23,5	-	-
Créances clients et comptes rattachés	366,8		366,8	366,8			
Total	895,4	(1,6)	893,8	870,3	23,5	-	-

À titre de comparaison, la balance âgée au 31 décembre 2010 était la suivante :

(en millions d'euros)

Balance âgée des créances clients et comptes rattachés au 31-déc-10	Valeur brute	Provision	Valeur nette	Montant des créances non échues	Montant des créances échues non dépréciées		
					0-6 mois	6 mois-1 an	plus d'un an
Créances clients et comptes rattachés hors groupe ExxonMobil	431,1	(1,8)	429,3	416,6	12,8	-	-
Créances clients et comptes rattachés groupe ExxonMobil	244,4		244,4	244,4			
Total	675,5	(1,8)	673,7	660,9	12,8	-	-

Nota : les montants négatifs sont indiqués entre parenthèses ()

La société sélectionne également rigoureusement ses fournisseurs de produits, matériels et services en dehors du groupe ExxonMobil, en garantissant le cas échéant, certains risques spécifiques liés aux produits ou aux biens et prestations fournis.

Liquidité financière et gestion de trésorerie

Lignes de financement

Le groupe Esso S.A.F. privilégie les financements à court terme et à taux variable. Il renégocie auprès des sociétés financières du groupe ExxonMobil ou des banques ses besoins en lignes de crédit définies en fonction de plans de financements annuels et de l'évolution prévisible de son besoin en fonds de roulement.

En 2011, un contrat de financement court terme « revolving »

a été souscrit auprès de la banque JP Morgan et est utilisé conjointement avec les lignes de financement auprès des sociétés du groupe. Le *rating Standard & Poor's* d'Exxon Mobil Corporation est 'AAA'.

Les lignes d'emprunt court terme disponibles sont à ce jour suffisantes pour assurer la liquidité du groupe.

Au 31 décembre 2011 les principales lignes de crédit court terme dont dispose le groupe sont les suivantes :

Principales lignes de financement disponibles. Millions d'euros (montants excédentaires entre parenthèses)	Contrepartie	Limites de crédit	Montant d'utilisation de crédit au 31-12-2011	Échéance	Existence ou non de couvertures/Taux fixe ou variable
Court terme Esso S.A.F.	EMCNV (*)	1 000	-	Mai 2014	Non/taux variable
Court terme Esso S.A.F.	JP Morgan	125	11	Juillet 2012	Non/taux variable
Court terme Esso Raffinage S.A.S.	EMCNV (*)	100	34	Nov. 2012	Non/taux variable
Court terme Worex	EMCNV (*)	100	3	Nov. 2012	Non/taux variable

(*) EMCNV (ExxonMobil Capital N.V.) est une filiale de financement du groupe ExxonMobil

Ces lignes de financement ne comportent pas de clauses conditionnant les modalités d'utilisation des lignes de crédit à des ratios financiers.

La ligne de financement court terme « revolving » avec JP Morgan est confirmée pour 12 mois fixes avec option de renouvellement annuel et comporte une clause d'exigibilité anticipée en cas de modification substantielle de l'actionnariat du groupe Esso S.A.F.

Les lignes de financement court terme auprès de la société EMCNV (ExxonMobil Capital N.V.), filiale de financement du groupe ExxonMobil, ne comportent pas de commission d'engagement et leurs limites peuvent être modifiées à l'initiative de la société EMCNV.

Les contrats de financement prévoient une révision périodique et au moins annuelle des marges de crédit appliquées aux taux offerts aux sociétés du groupe Esso S.A.F. en fonction des conditions de marché et de l'évo-

lution de la situation financière de chacune des sociétés du groupe Esso S.A.F. En ce qui concerne les lignes de financement avec le groupe ExxonMobil, cette situation financière est évaluée à partir d'une notation interne fondée sur la méthodologie *Standard & Poor's*, et les conditions applicables à Esso S.A.F. ou aux sociétés de son groupe correspondent aux conditions du marché.

Conventions de trésorerie

Le groupe Esso S.A.F. dispose par ailleurs de conventions de trésorerie internes au groupe ExxonMobil en France ou à l'étranger qui permettent de placer à des conditions de marché les excédents temporaires de trésorerie (classés en disponibilités, trésorerie nette, voir note 16-4) ou d'utiliser une facilité de découvert.

Au 31 décembre 2011 les principales conventions de trésorerie utilisées sont les suivantes :

Conventions de trésorerie utilisées Millions d'euros (montants excédentaires entre parenthèses)	Contrepartie	Plafond	Montant d'utilisation de crédit au 31-12-2011	Échéance	Existence ou non de couvertures/Taux fixe ou variable
Convention Esso S.A.F.	EMFH (*)	200	27	Indéterminée	Non/taux variable
Convention Esso S.A.F.	Esso France S.A.S. (*)	10	4	Indéterminée	Non/taux variable

(*) EMFH & Esso France S.A.F. sont des filiales françaises du groupe ExxonMobil en France

25-3 Risques accidentels et Politique d'assurance

La politique du groupe Esso S.A.F. est de se protéger des conséquences financières qui pourraient résulter de risques aléatoires et accidentels de toute nature, liés à ses activités industrielles ou commerciales. Le groupe a donc mis en place les assurances et couvertures nécessaires pour couvrir les risques identifiés et a souscrit des contrats d'assurance pour garantir l'ensemble des risques de responsabilité civile pouvant lui incomber.

Le groupe souscrit également des contrats d'assurance pour couvrir les risques de dommages à ses actifs ou marchandises transportées par voie maritime, notam-

ment le pétrole brut. En raison de ses engagements en matière de sécurité des opérations, de réduction et de prévention des risques, le groupe conserve un niveau de risque limité sous forme de franchises dont le niveau est en relation avec sa surface financière. Ces franchises varient de 0,5 million de dollars à 10 millions de dollars en fonction des polices.

Les contrats d'assurance souscrits par Esso S.A.F. sont assortis de limites de garantie qui sont adaptées aux analyses de risques effectuées par la société et aux conditions en vigueur sur le marché de l'assurance. À titre d'illustration, au 31 décembre 2011, le

plafond recouvrable au titre de la police couvrant les conséquences financières de la responsabilité civile du groupe Esso S.A.F. du fait de l'exploitation de son outil industriel, y compris celle résultant d'atteintes à l'environnement, et du fait de ses activités commerciales est de 100 millions de dollars par sinistre et par année. Pour la police garantissant les dommages pouvant être causés aux biens du groupe Esso S.A.F., le plafond recouvrable au 31 décembre 2011 est de 469 millions de dollars par sinistre et par année.

La police d'assurance du groupe Esso S.A.F. y compris les plafonds recouvrables et les franchises, est susceptible d'être modifiée à tout moment pour tenir compte de l'évolution des conditions offertes par le marché des assurances et des risques encourus.

25-4 Autres risques et litiges et procédures en cours Procédure d'appel avec la Commission européenne

À la suite d'une enquête menée par la Commission européenne sur le marché des paraffines en Europe, et d'un communiqué de griefs qui lui avait été adressé le 29 mai 2007, Esso S.A.F. a été condamnée par la Commission européenne le 1^{er} octobre pour son implication dans le cartel de l'industrie des paraffines à une amende de 83,6 millions d'euros dont 34,7 millions d'euros conjointement et solidairement avec d'autres sociétés du groupe ExxonMobil. La part de l'amende revenant à Esso S.A.F. s'élève à 56,5 millions d'euros.

La société et les autres sociétés du groupe ExxonMobil concernées ont décidé de faire appel de la décision de la Commission européenne. Esso S.A.F., qui estime que le montant de l'amende calculé par la Commission n'est pas totalement fondé, a comptabilisé sur l'exercice 2008 une charge de 36,5 millions d'euros, montant qui reflète le montant probable de l'amende finale lui revenant à l'issue de la procédure d'appel qui est en cours. L'audience d'appel s'est tenue le 21 mars 2011, la décision devrait intervenir au cours du premier semestre 2012.

En décembre 2009, Esso S.A.F. a reçu en même temps que d'autres sociétés du groupe ExxonMobil et que des sociétés d'un autre groupe, une assignation devant la Haute Cour de Justice de Londres de la part d'acheteurs de paraffines, en vue de dédommager ces acheteurs pour le préjudice qu'ils auraient subi du fait du cartel des paraffines. En septembre 2011, une autre assignation similaire a été reçue devant le tribunal civil de La Haye. Esso S.A.F. n'est pas en mesure à ce jour d'évaluer l'impact potentiel de telles procédures.

Litige avec les autorités de la concurrence française concernant le marché de la fourniture de carburéacteur sur l'aéroport de Saint-Denis de la Réunion

Esso S.A.F. a été condamnée le 4 décembre 2008 à une amende de 10,7 millions d'euros, confirmée par la cour d'appel de Paris le 24 novembre 2009. La société qui continue d'affirmer avoir agi de façon appropriée et légale, conteste toujours les griefs formulés à son encontre et a décidé de se pourvoir en cassation.

Le 1^{er} mars 2011, la Cour de cassation a cassé et annulé l'arrêt de la cour d'appel de Paris et renvoyé l'affaire devant la même cour d'appel autrement composée. L'audience se tiendra en novembre 2012.

L'amende payée de façon conservatoire par Esso S.A.F. a été ensuite prise en charge par ExxonMobil Aviation Limited dont la responsabilité était engagée dans le cadre du contrat d'agent commercial liant les deux sociétés, et n'a finalement pas eu d'impact sur les comptes du groupe Esso S.A.F.

Sinistre sur le site d'Ambès

Un sinistre est survenu en janvier 2007 à la suite de la rupture de l'un des bacs de stockage de pétrole brut vendus par Esso S.A.F. à la société Vermilion REP SAS sur le site d'Ambès : le préjudice consécutif à ce sinistre - pour l'instant assumé financièrement par le groupe Vermilion - concerne la perte du produit stocké non récupéré, les dépenses directes de nettoyage du site ainsi que les pertes d'exploitation et surcoûts logistiques des sociétés productrices de pétrole brut utilisant ces facilités de stockage.

Le 24 décembre 2008, Esso S.A.F. a reçu deux assignations en réparation des préjudices subis; d'une part de Vermilion REP SAS pour un montant principal de 24 millions d'euros ; d'autre part, des assureurs de Vermilion pour un montant de 7,5 millions d'euros, cette seconde assignation étant conjointe avec la Société Pétrolière du Bec d'Ambès (SPBA) et la société des Docks des Pétroles d'Ambès (DPA). Esso S.A.F. a obtenu le 19 janvier 2010 la suspension de ces procédures tant que l'expertise judiciaire, toujours en cours, n'aura pas déterminé les responsabilités des différents intervenants. L'expert financier nommé par l'expert judiciaire a rendu un rapport partiel d'estimation des coûts du sinistre, selon lequel les dommages directs et indirects pourraient atteindre 40 millions d'euros dont environ 35 millions d'euros causés à des tiers.

L'expert judiciaire a finalement rendu en janvier 2012 son rapport définitif confirmant la note de synthèse et avis provisoire rendus en 2011 et retenant une part de responsabilité d'Esso S.A.F., mais sans toutefois préciser la répartition des responsabilités entre les parties concernées, ni tenir compte des observations par lesquelles Esso S.A.F. avait contesté certains arguments retenus dans le « pré-rapport » et repris dans le rapport définitif. En tout état de cause, Esso S.A.F. estime qu'elle est couverte par sa police d'assurance Responsabilité Civile Exploitation dont la franchise a été déjà couverte par une avance de frais engagés à hauteur de 500 000 dollars au cours de l'exercice 2010.

Concernant les dommages à ses biens, la société estime également qu'elle est couverte par sa police dommages aux biens, mais avec une franchise de 10 millions de dollars (environ 7,5 millions d'euros). Cela dit, la société estime possible de recouvrer le montant des dommages à ses biens en mettant en jeu la responsabilité d'autres parties au litige.

Aucune provision n'a donc été comptabilisée dans les comptes au 31.12.2011.

Au 31 décembre 2011, le groupe Esso S.A.F. n'était pas engagé dans d'autres litiges ou procédures matériellement significatifs.

Plans de Prévention des Risques Technologiques

Le groupe Esso S.A.F. opère des sites industriels qui répondent aux critères de la directive Seveso II. Pour chacun des sites concernés, un Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) est élaboré en application de la loi sur les risques technologiques majeurs du 30 juillet 2003. Chaque PPRT détermine en fonction des risques, des zones d'expropriation ou de délaissement et sert à la maîtrise de l'urbanisation autour des entreprises ou installations générant un risque technologique. Le PPRT du dépôt pétrolier de Toulouse Fondreyre a été publié le 27 janvier 2010 contre lequel Esso S.A.F. a introduit une procédure de recours. L'estimation actuelle de l'impact des mesures foncières prévues est de 8,4 M€ dont 30 à 40 % pourraient être à la charge d'Esso S.A.F. Une provision de 2,8 millions d'euros a été constatée dans les comptes en 2010.

Pour le dépôt pétrolier de Villette-de-Vienne et les deux zones industrielles de Port-Jérôme-Gravenchon et de Fos-sur-Mer sur lesquelles sont implantées les raffineries du groupe, Esso S.A.F. n'est pas en mesure à ce jour de donner une estimation fiable de l'impact financier associé aux futurs PPRT.

Le PPRT de la zone de Port-Jérôme-Gravenchon a été prescrit en 2009. Cette prescription a permis de lancer en 2010 la phase d'étude des enjeux et analyse de dangers. La phase de concertation est en cours et le PPRT devrait être finalisé en 2013.

Le PPRT de la zone de Fos-sur-Mer a été prescrit en 2011. La publication de la version définitive des cartographies sur les aléas et la probabilité des risques est en cours. Les réunions des Personnes et Organismes Associés (POA) afin d'établir le PPRT débiteront fin juin 2012, en vue d'une proposition de règlement courant 2013.

Les deux dépôts de Villeneuve-le-Roi et de Lyon dans lesquels Esso S.A.F. a des intérêts à travers ses participations dans le Groupement Pétrolier du Val de Marne (GPVM) et la Société Pétrolière du Rhône sont également engagés dans des procédures identiques qui devraient aboutir en 2013, sans qu'une estimation fiable de l'impact financier de ces PPRT ne soit encore possible.

Passifs éventuels

Le groupe Esso S.A.F. est exposé à plusieurs situations de passif éventuel au sens de l'article 212-4 du Plan Comptable Général. Le montant estimé au 31 décembre 2011 de ces obligations qui ne sont ni probables, ni certaines, s'élève à environ 30 M€ dont une estimation d'environ 10 M€ pour les Plans de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) en cours d'élaboration. Les échéances d'éventuelles sorties de ressources s'étaleraient le cas échéant sur plusieurs années.

26- NORMES ET INTERPRÉTATIONS APPLICABLES PAR ANTICIPATION

Les normes, amendements de normes et interprétations adoptés mais applicables ultérieurement ou en cours d'adoption par l'Union européenne, détaillés dans le tableau ci-dessous, n'ont pas fait l'objet d'une application par anticipation par le groupe Esso S.A.F.

Norme	Thème	Date d'entrée en vigueur selon IASB	Date de publication au Journal Officiel européen
IFRS 7	Informations à fournir dans le cadre de transferts d'actifs financiers	01/07/2011 - Application anticipée possible	23/11/11
IAS 12	Recouvrement des actifs sous-jacents	01/01/2012 - Application anticipée autorisée	En attente de l'adoption par l'UE (attendue sur le 2 ^{ème} trimestre 2012)
IFRS 9	Instruments financiers (norme devant progressivement remplacer IAS 39)	01/01/2013 - Application anticipée autorisée	Processus d'adoption suspendu par la Commission européenne
IFRS 10	États financiers consolidés	01/01/2013 - Application anticipée autorisée	En attente de l'adoption par l'UE (attendue sur le 3 ^{ème} trimestre 2012)
IFRS 11	Partenariats	01/01/2013 - Application anticipée autorisée	En attente de l'adoption par l'UE (attendue sur le 3 ^{ème} trimestre 2012)
IFRS 12	Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités	01/01/2013 - Application anticipée autorisée	En attente de l'adoption par l'UE (attendue sur le 3 ^{ème} trimestre 2012)
IAS 27 R	États financiers individuels	01/01/2013 - Application anticipée autorisée	En attente de l'adoption par l'UE (attendue sur le 3 ^{ème} trimestre 2012)
IAS 28 R	Participations dans des entreprises associées et des co-entreprises	01/01/2013 - Application anticipée autorisée	En attente de l'adoption par l'UE (attendue sur le 3 ^{ème} trimestre 2012)
IAS 1	Présentation des autres éléments du résultat global	01/07/2012 - Application anticipée autorisée	En attente de l'adoption par l'UE (attendue sur le 1 ^{er} trimestre 2012)
Amendements IAS 19	Avantages du personnel	01/01/2013 - Application anticipée autorisée	En attente de l'adoption par l'UE (attendue sur le 1 ^{er} trimestre 2012)
IFRS 13	Évaluation à la juste valeur	01/01/2013 - Application anticipée autorisée	En attente de l'adoption par l'UE (attendue sur le 3 ^{ème} trimestre 2012)
IFRS 1 amendée	Hyperinflation sévère et suppression des dates fixes pour les premiers adoptants	01/07/2011 - Application anticipée autorisée	En attente de l'adoption par l'UE (attendue sur le 2 ^{ème} trimestre 2012)
IFRIC 20	Frais de déblaiement engagés pendant la phase production d'une mine à ciel ouvert	01/01/2013 - Application anticipée autorisée	En attente de l'adoption par l'UE (attendue sur le 2 ^{ème} trimestre 2012)

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011 sur :

- Le contrôle des comptes consolidés de la société Esso S.A.F., tels qu'ils sont joints au présent rapport.
- La justification de nos appréciations.
- La vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1.1 de l'annexe des comptes consolidés qui expose les modalités de première application de diverses normes.

2. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- La note 25-4 « Autres risques et litiges et procédures en cours » de l'annexe décrit les estimations relatives à différents litiges et procédures en cours.
- La note « Provisions pour retraites et avantages assimilés » de la partie 1.3 « Principes et méthodes comptables retenus » de l'annexe mentionne les jugements et estimations significatifs mis en œuvre par la Direction pour l'évaluation de ces provisions.

- Le paragraphe « Actifs et passifs financiers » de la partie 1-3 « Principes et méthodes comptables retenus » ainsi que la note 10-2 « Tableau des actifs financiers évalués à la juste valeur » de l'annexe décrivent les modalités de valorisation mises en œuvre pour les titres de participation non consolidés.

Nos travaux ont consisté à apprécier les données et hypothèses sur lesquelles se fondent ces jugements et estimations, à revoir les calculs effectués par la société, à prendre connaissance des procédures d'élaboration et d'approbation des estimations comptables faites par la Direction et à vérifier que les notes aux états financiers donnent une information appropriée sur les hypothèses retenues par la société.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris et Courbevoie, le 23 avril 2012.

Les Commissaires aux Comptes

GRANT THORNTON

Victor Amselem

MAZARS

Jean-Maurice El Nouchi

Comptes sociaux de la société Esso S.A.F.

■ BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2011

(en milliers d'euros)

Actif	2011			2010	
	Montants bruts	Amortissements et provisions	Montants nets	Montants nets	
Immobilisations incorporelles					
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires	54 966	49 793	5 173	4 496	
Fonds commercial	16 633	1 130	15 503	15 503	
Autres immobilisations incorporelles	547		547	1 542	
Immobilisations corporelles					
Terrains	45 017	3 641	41 376	41 687	
Constructions	202 943	150 525	52 418	51 142	
Installations techniques, matériel et outillage industriels	179 096	131 568	47 528	45 244	Actif immobilisé
Autres immobilisations corporelles	197 444	134 595	62 849	67 254	
Immobilisations corporelles en cours	7 546		7 546	13 470	
Avances et acomptes					
Immobilisations financières					
Participations	176 518	405	176 113	176 114	
Créances rattachées aux participations	2 385		2 385	2 652	
Prêts	99		99	223	
Autres immobilisations financières	333		333	324	
Total I	883 527	471 657	411 870	419 651	
Stocks et en-cours					
Matières premières et autres approvisionnements	734 065		734 065	469 910	
En-cours de production - produits finis	753 515	7 941	745 574	718 827	Actif circulant
Créances					
Créances clients et comptes rattachés	899 566	1 057	898 509	683 320	
Autres	378 874	40 347	338 527	434 591	
Disponibilités	14 534		14 534	7 925	
Charges constatées d'avance	14 373		14 373	14 608	Comptes de régularisation
Total II	2 794 927	49 345	2 745 582	2 329 181	
Charges à répartir					
Primes remboursement des obligations					
Écart de conversion actif					
Total général	3 678 454	521 002	3 157 452	2 748 832	

(en milliers d'euros)

	Passif	2011	2010
	Capital Social entièrement versé		98 338
Prime d'émission et fusion		10 117	10 117
Écart de réévaluation 1976		11 521	11 580
Réserves			
Réserve légale		9 834	9 834
Réserves réglementées			
Réserve générale		718 249	651 249
Report à nouveau		300 493	276 363
Résultat de l'exercice - Bénéfice		67 816	155 403
Subventions d'investissements			
Provisions réglementées			
Amortissements dérogatoires		64 800	64 493
Provisions fiscales sur stocks de brut		2 515	3 930
Provisions pour hausse des prix			
Autres		6 473	9 384
Total I		1 290 156	1 290 691
Provisions pour risques			
Provisions pour perte de change			
Autres		5 021	5 034
Provisions pour charges			
Pensions et obligations similaires		243 093	234 891
Autres		38 184	32 337
Total II		286 298	272 262
Emprunts obligataires non convertibles			
Emprunts, dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières divers		56 891	37 612
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		1 237 014	854 035
Dettes fiscales et sociales		213 935	238 607
Autres dettes		65 161	52 704
Produits constatés d'avance		88	88
Total III		1 573 089	1 183 046
Écart de conversion passif		7 909	2 833
Total général		3 157 452	2 748 832

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2011

(en milliers d'euros)

	2011	2010
Produits d'exploitation		
Production vendue - produits pétroliers et services	15 738 937	12 425 762
Montant net du chiffre d'affaires (dont à l'exportation = 2 858 421)	15 738 937	12 425 762
Production stockée/déstockée - produits pétroliers	32 788	124 624
Solde net des échanges inter-confrères - produits pétroliers	(204 602)	(36 882)
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation		
Reprises sur provisions et amortissements, transferts de charges	31 908	29 861
Autres produits	133	270
Total	15 599 164	12 543 635
Charges d'exploitation		
Achats de marchandises		
Achats de matières premières et autres approvisionnements	12 844 601	9 530 746
Variation de stock	(264 116)	(167 363)
Autres achats et charges externes	1 009 832	1 005 718
Impôts, taxes et versements assimilés	1 618 442	1 667 437
Salaires et traitements	61 834	59 189
Charges sociales	69 511	69 644
Dotations aux amortissements et aux provisions :		
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements	30 298	29 310
- Sur immobilisations : dotations aux provisions		
- Sur actif circulant : dotations aux provisions	8 123	2 565
- Pour risques et charges : dotations aux provisions	34 229	32 384
Autres charges	60 598	55 529
Total	15 473 352	12 285 159
1- Résultat d'exploitation	125 812	258 476
Opération en commun		
Bénéfice attribué ou perte transférée		
Perte supportée ou bénéfice transféré		
Produits financiers		
De participations	14 856	17 594
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	115	34
Autres intérêts et produits assimilés	2 294	1 567
Reprises sur provisions et transferts de charges		2 918
Différences positives de change	299 163	240 214
Produits nets sur cessions valeurs mobilières de placement		
Total	316 428	262 327
Charges financières		
Dotations aux amortissements et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	2 817	993
Différences négatives de change	333 357	277 561
Total	336 174	278 554
2- Résultat financier	(19 746)	(16 227)
3- Résultat courant avant impôt	106 066	242 249

Nota : les montants négatifs sont indiqués entre parenthèses {}

COMPTE DE RÉSULTAT (SUITE)

(en milliers d'euros)

	2011	2010
3- Résultat courant avant impôt	106 066	242 249
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		3 386
Sur opérations en capital	15 469	10 435
Reprises sur provisions et transferts de charges	28 281	14 803
Total	43 750	28 624
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	8 429	3 049
Sur opérations en capital	2 243	7 830
Dotations aux amortissements et provisions	32 500	21 603
Total	43 172	32 482
4- Résultat exceptionnel	578	(3 858)
Participation et Intéressement	(1 479)	(2 012)
Impôts sur les bénéfices	(37 349)	(80 976)
5- Résultat net	67 816	155 403

Nota : les montants négatifs sont indiqués entre parenthèses {}

TABLEAU DE FINANCEMENT DE L'EXERCICE 2011

(en millions d'euros)

Ressources	2011	2010
Capacité d'autofinancement de l'exercice	101	209
Produits de cessions d'immobilisations	9	4
Diminution du besoin en fonds de roulement et autres		
Augmentation de l'endettement net	134	
Total	244	213

(en millions d'euros)

Emplois	2011	2010
Acquisitions d'immobilisations	25	20
Dividendes mis en paiement	64	93
Augmentation du besoin en fonds de roulement et autres	155	52
Diminution de l'endettement net		48
Total	244	213

Nota : les montants négatifs sont indiqués entre parenthèses {}

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RÉSULTAT 1- RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont établis selon les normes définies par le Plan Comptable Général 1999 (arrêté ministériel du 22 juin 1999), compte tenu des adaptations relatives au plan professionnel des industries du raffinage et de la distribution des hydrocarbures, approuvés par le Conseil National de la Comptabilité.

Les informations chiffrées détaillées fournies sont exprimées en milliers d'euros.

1-1 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles, principalement constituées par des logiciels et des fonds de commerce, sont comptabilisées à leur coût d'achat. Les logiciels sont généralement amortis en un an. Les fonds commerciaux sont dépréciés dans la mesure où leur valeur actuelle s'avère inférieure à leur valeur comptable. Les fonds de commerce des stations-service du réseau Esso Express font l'objet d'une étude de valorisation qui ne donne lieu à dépréciation que lorsque la valeur actuelle est inférieure à la valeur comptable.

1-2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites au bilan à leur coût d'acquisition, à l'exception des immobilisations acquises au 31 décembre 1976, qui sont inscrites au bilan pour un montant réévalué.

La société applique le règlement CRC 2002-10, relatif à l'approche par composants. L'amortissement économique est calculé selon le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue pour chaque catégorie d'immobilisations. La différence entre l'amortissement économique et l'amortissement dégressif est constatée par voie d'amortissements dérogatoires.

Les principales durées d'amortissement sont les suivantes :

Constructions	20 à 50 ans
Dépôts	25 à 30 ans
Installations de matériel et d'outillage	15 à 25 ans
Matériel de transport	10 à 25 ans
Mobilier et matériel de bureau	5 à 10 ans

La société Esso S.A.F. dispose au 31 décembre 2011 de 57 concessions, principalement sur autoroutes, pour l'exploitation de stations-service. Les actifs s'y rattachant sont inscrits en immobilisations et amortis sur leur durée de vie économique limitée à la durée résiduelle de la concession le cas échéant.

1-3 Immobilisations financières

La valeur des participations est constituée du prix d'acquisition, éventuellement augmentée de l'effet de la dernière réévaluation légale.

Lorsque la valeur d'une participation, déterminée par rapport à la quote-part des capitaux propres qu'elle représente, éventuellement corrigée d'éléments non inscrits en comptabilité tels que la valeur des fonds de commerce ou les réserves prouvées est inférieure à sa valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée par différence.

1-4 Stocks

Les stocks de pétrole brut et produits pétroliers sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti (FIFO). Les marchandises non pétrolières et matières consommables sont évaluées selon la méthode du prix moyen pondéré.

Les stocks de pétrole brut sont valorisés à leur coût d'achat y compris les frais de transport. Les stocks de produits finis et semi-finis sont déterminés pour chaque produit en ventilant le coût global de production sur la base des prix de réalisation.

Les coûts de production comprennent la valeur CAF (Coût, Assurance et Fret) des pétroles bruts mis en œuvre, les charges directes et indirectes de production y compris l'amortissement des biens concourant à la production, mais exclusion faite de tout frais financier.

Une dépréciation est calculée dans la mesure où la valeur nette de réalisation des stocks est inférieure à la valeur d'inventaire, compte-tenu des perspectives de réalisation.

Les opérations d'échange réalisées avec les confrères sont comptabilisées conformément au Plan Comptable Professionnel. Le solde annuel des opérations est pris en compte dans la variation des stocks.

Dans le cadre d'achat de pétrole brut dans certaines installations, seule la position nette à la clôture est prise en compte dans la variation et la valorisation des stocks.

1-5 Créances et dettes

Les créances et dettes sont inscrites en comptabilité pour leur valeur nominale.

Les créances sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte des risques de non-recouvrement.

Par exception, les dettes et créances en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de la fin d'exercice. La différence résultant de la conversion est portée au bilan en « écarts de conversion Actif ou Passif ».

Les écarts de conversion Actif donnent lieu à constitution d'une provision pour risque de change.

1-6 Provisions pour risques et charges

Les provisions sont constituées notamment de provisions pour litiges, de provisions pour restructuration et de provisions pour retraites. Celles-ci comprennent :

- La garantie de ressources accordée au personnel retraité conformément au plan de retraite de la société, pour la période comprise entre la date de départ et la date de liquidation des droits acquis auprès des différents organismes de retraite.
- Le coût des plans de Congés de Fin de Carrière et de restructuration mis en place par la société.

La société fait figurer en « Engagements hors bilan » les engagements de retraite envers son personnel en activité ou ayant cessé leur activité dans le cadre du plan de retraite ou des plans de Congés de Fin de Carrière.

Cependant à l'occasion de la fusion avec la société Mobil Oil Française en 2003, une provision pour retraite figurant dans les comptes de cette dernière a été maintenue.

Les activités d'Esso S.A.F. et de ses filiales se situent dans la perspective de la continuité d'exploitation des différentes installations. Aussi la société ne constitue-t-elle des provisions pour remise en état des sites que, soit pour couvrir une obligation résultant de l'arrêt ferme et définitif d'une installation, soit pour couvrir des obligations actuelles relatives à la dépollution ou remise en état de sites qui viendraient à naître en cours d'exploitation, ou qui résulteraient d'une obligation contractuelle, et qui remplissent les critères de provisionnement.

1-7 Chiffre d'affaires

Les produits provenant de la vente de biens sont comptabilisés dans le compte de résultat lorsque les risques et avantages significatifs inhérents à la propriété du bien sont transférés à l'acheteur.

Il comprend les taxes spécifiques sur les produits pétroliers. En revanche il exclut les facturations réciproques entre confrères dans le cadre des échanges économiques de produits. Le solde net de ces opérations fait l'objet d'une inscription au compte de résultat au niveau des variations de stocks.

1-8 Accord de Participation et d'Intéressement

Un accord sur la Participation et l'Intéressement a été signé en juin 2010 entre les sociétés Esso S.A.F., Esso Raffinage S.A.S., et ExxonMobil Chemical France qui ont établi des relations économiques sur le site de Port-Jérôme-Gravenchon. Il est calculé à partir du résultat courant de la société Esso S.A.F. retraité des dividendes reçus, des effets stocks et des résultats courants non retraités des sociétés Esso Raffinage S.A.S. et ExxonMobil Chemical France. La répartition entre les sociétés signataires de l'accord s'effectue au prorata des effectifs et des masses salariales des trois sociétés.

1-9 Groupe d'intégration fiscale

La société Esso S.A.F. est mère d'un groupe d'intégration fiscale composé de 6 sociétés (Esso S.A.F., Esso Raffinage S.A.S., Worex, SEDOC, Esso France S.A.S. et Terminal Pétrolier de Bordeaux). Aux termes des conventions en vigueur, les filiales bénéficiaires demeurent redevables de leur impôt vis-à-vis d'Esso S.A.F., alors que le crédit d'impôt généré au niveau groupe par les filiales déficitaires est enregistré en dette chez la société mère.

2- FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE ET PRINCIPAUX LITIGES EN COURS

Grand arrêt planifié de la raffinerie de Fos-sur-Mer

La raffinerie de Fos-sur-Mer a été en grand arrêt programmé pour une durée de 8 semaines environ entre le 11 janvier et le 4 mars 2011. Toutes les unités de production de la raffinerie ont été mises à l'arrêt afin de réaliser des travaux d'entretien sur des équipements normalement en service afin de maintenir et de renforcer plus encore la sécurité et la fiabilité des installations, mais aussi de conforter la pérennité de la raffinerie par la mise en place de nouveaux projets. Ces projets s'insèrent dans la stratégie d'amélioration continue de la compétitivité de la raffinerie de Fos-sur-Mer et vont permettre d'améliorer plus encore la performance environnementale et l'efficacité énergétique de la raffinerie.

Compte tenu de cet arrêt, la capacité d'utilisation moyenne de la raffinerie a été de 74 % seulement en 2011, pour 5,0 millions de tonnes de pétrole brut mises en œuvre, en baisse de 0,3 million de tonnes par rapport à 2010.

Plan de sauvegarde de l'emploi

Poursuivant ses efforts d'optimisation afin de préserver sa compétitivité dans un contexte particulièrement difficile pour les activités de Raffinage-Distribution, la société Esso S.A.F. a annoncé en juin 2011 un projet de suppression de 23 postes d'ici fin 2012. Un plan de sauvegarde de l'emploi s'appuyant notamment sur la possibilité de départs volontaires a été présenté pour faciliter la mise en œuvre de cette réorganisation dont le coût net estimé à 3,9 M€ a été provisionné dans les comptes au 31 décembre 2011.

Investissement stratégique

pour la raffinerie de Port-Jérôme-Gravenchon

Le groupe Esso S.A.F. a pris le 9 décembre 2011 la décision de lancer un projet de reconfiguration des distillations sous vide représentant un investissement de plus de 20 millions d'euros. Ce projet s'inscrit dans le cadre de plusieurs initiatives visant à rendre la plateforme de Port-Jérôme-Gravenchon encore plus performante et compétitive. Il réduira significativement la production de fuel lourd de la raffinerie, augmentera la production de gazole et permettra une amélioration substantielle des performances énergétiques. Les travaux commenceront au premier trimestre 2012 et se termineront en

avril 2013. Cette nouvelle configuration permettra aussi des développements futurs sur d'autres unités ainsi qu'une augmentation de la production de bitumes.

Procédure d'appel avec la Commission européenne

À la suite d'une enquête menée par la Commission européenne sur le marché des paraffines en Europe, et d'un communiqué de griefs qui lui avait été adressé le 29 mai 2007, Esso S.A.F. a été condamnée par la Commission européenne le 1^{er} octobre pour son implication dans le cartel de l'industrie des paraffines à une amende de 83,6 millions d'euros dont 34,7 millions d'euros conjointement et solidairement avec d'autres sociétés du groupe ExxonMobil. La part de l'amende revenant à Esso S.A.F. s'élève à 56,5 millions d'euros.

La Société et les autres sociétés du groupe Exxon Mobil concernées ont décidé de faire appel de la décision de la Commission européenne. Esso S.A.F., qui estime que le montant de l'amende calculé par la Commission n'est pas totalement fondé, a comptabilisé sur l'exercice 2008 une provision de 36,5 millions d'euros, montant qui reflète le montant probable de l'amende finale lui revenant à l'issue de la procédure d'appel qui est en cours. L'audience d'appel s'est tenue le 21 mars 2011, la décision devrait intervenir au cours du premier semestre 2012.

En décembre 2009, Esso S.A.F. a reçu en même temps que d'autres sociétés du groupe ExxonMobil et que des sociétés d'un autre groupe, une assignation devant la Haute Cour de Justice de Londres de la part d'acheteurs de paraffines, en vue de dédommager ces acheteurs pour le préjudice qu'ils auraient subi du fait du cartel des paraffines. En septembre 2011, une autre assignation similaire a été reçue devant le tribunal civil de La Haye. Esso S.A.F. n'est pas en mesure à ce jour d'évaluer l'impact potentiel de telles procédures.

Litige avec les autorités de la concurrence française concernant le marché de la fourniture de carburéacteur sur l'aéroport de Saint-Denis de la Réunion

Esso S.A.F. a été condamnée le 4 décembre 2008 à une amende de 10,7 millions d'euros, confirmée par la cour d'appel de Paris le 24 novembre 2009. La société qui continue d'affirmer avoir agi de façon appropriée et légale, conteste toujours les griefs formulés à son encontre et a décidé de se pourvoir en cassation. Le 1^{er} mars 2011, la Cour de cassation a cassé et annulé l'arrêt de la cour d'appel de Paris et renvoyé l'affaire devant la même cour d'appel autrement composée. L'audience se tiendra en novembre 2012.

L'amende payée de façon conservatoire par Esso S.A.F. a été ensuite prise en charge par ExxonMobil Aviation Limited dont la responsabilité était engagée dans le cadre du contrat d'agent commercial liant les deux sociétés, et n'a finalement pas eu d'impact sur les comptes du groupe Esso S.A.F.

Sinistre sur le site d'Ambès

Un sinistre est survenu en janvier 2007 à la suite de la rupture de l'un des bacs de stockage de pétrole brut vendus par Esso S.A.F. à la société Vermilion REP SAS sur le site d'Ambès : le préjudice consécutif à ce sinistre - pour l'instant assumé financièrement par le groupe Vermilion - concerne la perte du produit stocké non récupéré, les dépenses directes de nettoyage du site ainsi que les pertes d'exploitation et surcoûts logistiques des sociétés productrices de pétrole brut utilisant ces facilités de stockage.

Le 24 décembre 2008, Esso S.A.F. a reçu deux assignations en réparation des préjudices subis ; d'une part de Vermilion REP SAS pour un montant principal de 24 millions d'euros; d'autre part, des assureurs de Vermilion pour un montant de 7,5 millions d'euros, cette seconde assignation étant conjointe avec la Société Pétrolière du Bec d'Ambès (SPBA) et la société des Docks des Pétroles d'Ambès (DPA). Esso S.A.F. a obtenu le 19 janvier 2010 la suspension de ces procédures tant que l'expertise judiciaire, toujours en cours, n'aura pas déterminé les responsabilités des différents intervenants. L'expert financier nommé par l'expert judiciaire a rendu un rapport partiel d'estimation des coûts du sinistre, selon lequel les dommages directs et indirects pourraient atteindre 40 millions d'euros dont environ 35 millions d'euros causés à des tiers.

L'expert judiciaire a finalement rendu en janvier 2012 son rapport définitif confirmant la note de synthèse et avis provisoire rendus en 2011 et retenant une part de responsabilité d'Esso S.A.F., mais sans toutefois préciser la répartition des responsabilités entre les parties concernées, ni tenir compte des observations par lesquelles Esso S.A.F. avait contesté certains arguments retenus dans le « pré-rapport » et repris dans le rapport définitif.

En tout état de cause, Esso S.A.F. estime qu'elle est couverte par sa police d'assurance Responsabilité Civile Exploitation dont la franchise a été déjà couverte par une avance de frais engagés à hauteur de 500 000 dollars au cours de l'exercice 2010.

Concernant les dommages à ses biens, la société estime également qu'elle est couverte par sa police dommages aux biens mais avec une franchise de 10 millions de dollars (environ 7,5 millions d'euros). Cela dit, la société estime possible de recouvrer le montant des dommages à ses biens en mettant en jeu la responsabilité d'autres parties au litige.

Aucune provision n'a donc été comptabilisée dans les comptes au 31.12.2011.

Au 31 décembre 2011, la société Esso S.A.F. n'était pas engagée dans d'autres litiges ou procédures matériellement significatifs.

Plans de Prévention des Risques Technologiques

Le groupe Esso S.A.F. opère des sites industriels qui répondent aux critères de la directive Seveso II. Pour chacun des sites concernés, un Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) est élaboré en application de la loi sur les risques technologiques majeurs du 30 juillet 2003. Chaque PPRT détermine en fonction des risques, des zones d'expropriation ou de délaissement et sert à la maîtrise de l'urbanisation autour des entreprises ou installations générant un risque technologique.

Le PPRT du dépôt pétrolier de Toulouse Fondeyre a été publié le 27 janvier 2010 contre lequel Esso S.A.F. a introduit une procédure de recours. L'estimation actuelle de l'impact des mesures foncières prévues est de 8.4 M€ dont 30 à 40 % pourraient être à la charge d'Esso S.A.F. Une provision de 2,8 millions d'euros a été constatée dans les comptes en 2010.

Pour le dépôt pétrolier de Villette-de-Vienne et les deux zones industrielles de Port-Jérôme-Gravenchon et de Fos-sur-Mer sur lesquelles sont implantées les raffineries du groupe, Esso S.A.F. n'est pas en mesure à ce jour de donner une estimation fiable de l'impact financier associé aux futurs PPRT.

Le PPRT de la zone de Port-Jérôme-Gravenchon a été prescrit en 2009. Cette prescription a permis de lancer en 2010 la phase d'étude des enjeux et analyse de dangers. La phase de concertation est en cours et le PPRT devrait être finalisé en 2013.

Le PPRT de la zone de Fos-sur-Mer a été prescrit en 2011. La publication de la version définitive des cartographies sur les aléas et la probabilité des risques est en cours. Les réunions des Personnes et Organismes Associés (POA) afin d'établir le PPRT débiteront fin juin 2012, en vue d'une proposition de règlement courant 2013.

Les deux dépôts de Villeneuve-le-Roi et de Lyon dans lesquels Esso S.A.F. a des intérêts à travers ses participations dans le Groupement Pétrolier du Val-de-Marne (GPVM) et la Société Pétrolière du Rhône sont également engagés dans des procédures identiques qui devraient aboutir en 2013, sans qu'une estimation fiable de l'impact financier de ces PPRT ne soit encore possible.

Passifs éventuels

La société est exposée à plusieurs situations de passif éventuel au sens de l'article 212-4 du Plan Comptable Général. Le montant estimé au 31 décembre 2011 de ces obligations qui ne sont ni probables, ni certaines s'élève à environ 30 M€ dont une estimation d'environ 10M€ pour les Plans de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) en cours d'élaboration. Les échéances d'éventuelles sorties de ressources s'étaleraient le cas échéant sur plusieurs années.

3- ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Arrêt planifié de la raffinerie de Port-Jérôme-Gravenchon

À partir du 4 mars 2012 et pour une durée de 6 à 7 semaines environ, les unités de production de la raffinerie de Port-Jérôme-Gravenchon seront successivement mises à l'arrêt dans le cadre d'un grand arrêt programmé d'une partie de la raffinerie. La capacité de traitement de la raffinerie qui est d'environ 24 000 barils jour sera limitée à environ 70 000 barils jours pendant cette période. La société a pris toutes les dispositions nécessaires pour qu'un approvisionnement normal de ses clients soit assuré pendant cette période d'arrêt. Cet arrêt permettra de renforcer encore la sécurité et de mettre en place de nouveaux projets visant à améliorer la protection de l'environnement, l'efficacité énergétique et la compétitivité de la raffinerie. Il est prévu que le redémarrage des unités arrêtées s'effectue progressivement à partir du 6 avril et jusqu'au 22 avril environ.

Projet d'accord avec la société Delek concernant les stations-service de la zone Ouest Atlantique

Le 30 mars 2012, Esso S.A.F. a annoncé un projet d'accord avec la société Delek France pour la vente de 46 stations-service Esso Express de la zone Ouest Atlantique en France. La société prévoit également de faciliter la poursuite de l'activité sous la marque Esso de 22 stations-service appartenant à des tiers dans cette zone. Ce projet comprend la conclusion d'un contrat d'approvisionnement long terme avec Delek. Par cet accord, Delek deviendrait revendeur à la marque et continuerait d'approvisionner les stations-service Esso de la zone Ouest Atlantique en carburants Esso.

La transition vers le modèle de revendeur à la marque sur la zone Ouest Atlantique n'a pas d'impact sur les autres activités de la société Esso S.A.F. La mise en œuvre de ce projet est soumise aux formalités et autorisations nécessaires pour ce type de transaction. Esso S.A.F. confirme qu'elle envisage de généraliser progressivement le mode de gestion de revendeur à la marque pour exploiter son réseau de stations-service. En France, le réseau Esso comprend près de 700 stations-service à la marque Esso dont près de la moitié sont des stations-service automatiques Esso Express.

Aucun autre événement significatif postérieur à la clôture n'est à noter.

4- NOTES SUR LE BILAN ET LE COMPTE DE RÉSULTAT

4-1 État de l'actif immobilisé

(en milliers d'euros)

2011	Valeur brute au début de l'exercice	Acquisitions nouveaux prêts	Virements de poste à poste	Cessions mises hors service	Valeur brute en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	71 085	190	1 557	(1 234)	71 598
Immobilisations incorporelles en cours	1 542	547	(1 542)		547
Total I	72 627	737	15	(1 234)	72 145
Immobilisations corporelles					
Terrains	45 317	700		(1 000)	45 017
Constructions	201 866	3 874	2 844	(5 640)	202 944
Installations techniques, matériels et outillages industriels	172 208	5 600	5 335	(4 048)	179 095
Autres immobilisations corporelles	200 679	10 244	1 594	(15 072)	197 445
En-cours et autres	13 470	3 864	(9 788)		7 546
Total II	633 540	24 282	(15)	(25 760)	632 047
Immobilisations financières					
Participations	176 519			(1)	176 518
Créances rattachées à des participations	2 652			(267)	2 385
Prêts	223			(124)	99
Autres immobilisations financières	324	12		(4)	333
Total III	179 718	12	0	(395)	179 335
Total général	885 885	25 032	0	(27 389)	883 527

Nota : les montants négatifs sont indiqués entre parenthèses ()

4-2 Opérations particulières portant sur les actifs – Vente avec faculté de rachat

Esso S.A.F. a réalisé au cours de l'exercice quatre ventes de biens immobiliers avec faculté de rachat, dites à « réméré » et a constaté la sortie de ces actifs du bilan ainsi que le produit de ces ventes en résultat de l'exercice.

4-3 Variation des amortissements

(en milliers d'euros)

2011	Amortissements au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions, amortissements,	Amortissements en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	49 834	1 053	(1 094)	49 793
Immobilisations corporelles	414 743	29 245	(23 659)	420 329
Immobilisations financières				
Total	464 577	30 298	(24 753)	470 122

Nota : les montants négatifs sont indiqués entre parenthèses ()

4-4 Immobilisations en crédit-bail

(en milliers d'euros)

2011	Coût d'entrée	Dotations aux amortissements		Valeur nette
		De l'exercice	Cumulées	
Autres immobilisations corporelles (1)	37 827	3 130	8 348	29 479
Total général	37 827	3 130	8 348	29 479

(1) Contrat d'affrètement long terme du pétrolier « SAMCO RAVEN » du type « Very Large Crude Carrier » (VLCC). Contrat d'affrètement à temps de navire de 12 ans et 2 mois assimilable à un contrat de crédit-bail

4-5 Réévaluation

La réserve de réévaluation de 11,5 millions d'euros figurant au bilan représente le montant de la réévaluation légale 1976 sur les participations (4,6 millions d'euros) et les terrains (6,9 millions d'euros).

(en milliers d'euros)

Variation de l'écart de réévaluation	Solde en début d'exercice	Variation de l'exercice	Solde en fin d'exercice
Immobilisations corporelles	6 978	(59)	6 919
Immobilisations financières	4 602		4 602
Total	11 580	(59)	11 521

Nota : les montants négatifs sont indiqués entre parenthèses ()

4-6 Filiales et participations

(en milliers d'euros)

Sociétés ou groupe de sociétés	Capital social	Autres capitaux propres hors résultat de l'exercice	Bénéfice ou (perte) de l'exercice	Chiffre d'affaires de l'exercice	Quote-part du capital détenu (%)	Valeur des titres détenus	Prêts et avances consentis par la société	Montant des cautions et avais donnés par la société	Dividendes encaissés par la société en 2011
--------------------------------	----------------	---	-----------------------------------	----------------------------------	----------------------------------	---------------------------	---	---	---

A- Renseignements détaillés concernant les participations dont la valeur d'inventaire excède 1 % du capital d'Esso S.A.F.

1- Filiales (+ de 50 % du capital détenu par Esso S.A.F.)

- Worex	1 797	4 989	(3 638)	1 003 919	99,99	9 297	7 358	18 678	1 714
- Esso Raffinage S.A.S.	34 466	377 768	(1 705)	558 047	100,00	141 214	206 554	22 500	0
- Société des stockages Pétroliers du Rhône (SPR)	1 373	4 264	568	4 420	50,01	1 372			0

2- Participations (10 à 50 % du capital)

- Raffinerie du midi	3 432	11 297 (*)	2 465 (*)	14 602 (*)	33,33	2 790	400		492
- Société des transports pétroliers par pipelines (TRAPIL)	13 200	9 402 (*)	24 820 (*)	146 780 (*)	17,25	8 760			4 225
- Société pétrolière du Bec d'Ambès (SPBA)	167	11 240 (*)	45 (*)	12 366 (*)	34,00	2 592			0
- Société de Gestion des Produits Pétroliers (SOGPEP)	12 443	6 316 (*)	509 (*)	5 953 (*)	37,00	4 978			0

B- Renseignements globaux concernant les autres filiales et participations

1- Filiales françaises						104	50	9	3 417
2- Participations dans des sociétés françaises						5 006	4 011	24 594	5 008

(*) Chiffres de 2010

Nota : les montants négatifs sont indiqués entre parenthèses ()

4-7 Détail des stocks

(en milliers d'euros)

Stocks	Valeur brute	Provision pour dépréciation	Valeur nette
Pétrole brut	732 354		732 354
Produits intermédiaires et finis	733 784	(7 941)	725 843
Autres	21 442		21 442
Total	1 487 580	(7 941)	1 479 639

Nota : les montants négatifs sont indiqués entre parenthèses ()

4-8 Variation des capitaux propres

(en milliers d'euros)

Rubriques	Montant début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant fin d'exercice
Capital social et primes	108 455			108 455
Écart de réévaluation 1976	11 580		(59)	11 521
Réserve légale	9 834			9 834
Réserve facultative fluctuation des cours	353 000	67 000		420 000
Autres réserves facultatives	298 249			298 249
Report à nouveau	276 363	155 403	(131 273)	300 493
Résultat 2010	155 403		(155 403)	
Résultat 2011		67 816		67 816

Subventions d'investissement

Provisions réglementées				
- Pour investissement	8 727	324	(3 218)	5 833
- Pour hausse des prix	0			0
- Pour dépréciation fiscale des stocks	3 930	7 437	(8 852)	2 515
- Pour plus-values réinvesties	657		(17)	640
- Pour amortissements dérogatoires	64 493	9 494	(9 187)	64 800
Total	1 290 691	307 474	(308 009)	1 290 156

Nota :

- Le capital social de la société est composé de 12 854 578 actions d'une valeur nominale de 7,65 euros
- ExxonMobil Corporation détient, via ExxonMobil France Holding S.A.S., 82,89 % du capital et intègre à ce titre la société Esso S.A.F. dans ses comptes consolidés
Note : les montants négatifs sont indiqués entre parenthèses ()

(en millions d'euros)

Variation de la réserve facultative pour fluctuation des cours	Année 2011	Année 2010	Année 2009	Année 2008	Année 2007
Montant de la réserve début de période	353	217	349	224	224
Affectation à la réserve	67	136	-	125	-
Prélèvement sur la réserve	-	-	(132)	-	-
Montant de la réserve fin de période	420	353	217	349	224

Nota : les montants négatifs sont indiqués entre parenthèses ()

4-9 Variation des provisions pour risques et charges

(en milliers d'euros)

Catégories des provisions	Montants début d'exercice	Dotations de l'exercice	Reprise de l'exercice (Provision utilisée)	Reprise de l'exercice (Provision non utilisée)	Montants fin d'exercice
Provisions pour retraites et obligations similaires (1) (2)	234 891	30 510	(22 308)	0	243 093
Autres provisions					
- Pour perte de change	0	0	0	0	0
- Pour risques exceptionnels	5 034	618	(1 031)	0	4 621
- Pour charges exceptionnelles (3)	32 337	16 381	(9 068)	(1 066)	38 584
Total	272 262	47 509	(32 407)	(1 066)	286 298

Nota :

(1) Les provisions comprennent la garantie de ressources accordée au personnel retraité conformément au plan de retraite pour la période comprise entre la date de départ et la date de liquidation des droits acquis auprès des différents organismes de retraite et le coût des plans de congés de fin de carrière. Elles comprennent également la provision pour retraite constatée depuis 2003, à l'occasion de la fusion avec la société Mobil Oil française.

(2) En matière de pensions et obligations similaires, voir également les engagements hors bilan dans la présente annexe.

(3) Les charges exceptionnelles comprennent les coûts des restructurations mises en place par la société ainsi que des provisions pour remises en état de sites.

Nota : les montants négatifs sont indiqués entre parenthèses ()

4-10 Variation des autres provisions

(en milliers d'euros)

Catégories des provisions	Montants début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Montants fin d'exercice
Sur immobilisations incorporelles	1 252		(122)	1 130
Sur immobilisations financières	405			405
Sur actif circulant	41 812	10 088	(2 555)	49 345
Total	43 469	10 088	(2 677)	50 880

Nota : les montants négatifs sont indiqués entre parenthèses ()

4-11 État des échéances des créances et des dettes

(en milliers d'euros)

Créances	Montants de liquidité de l'actif brut	Montants de liquidité de l'actif à 1 an au plus	Montants de liquidité de l'actif à plus d'1 an
Actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations	2 385		2 385
Prêts	99		99
Autres immobilisations financières	333		333
Actif circulant			
Créances clients et comptes rattachés	898 509	898 509	
Autres créances	338 527	318 527	20 000
Sous-total	1 239 853	1 217 036	22 818
Charges constatées d'avance	14 373	14 373	
Total général	1 254 226	1 231 409	22 818

Dettes : La totalité des dettes est à moins d'un an.

4-12 État des produits à recevoir et charges à payer

(en milliers d'euros)

Charges à payer	31-déc-11	31-déc-10
Factures non parvenues	71 437	141 057
Dettes fiscales et sociales	44 272	39 276
Avoirs à établir	7 423	11 184
Autres charges à payer	109 112	79 770
Total	232 244	271 287

(en milliers d'euros)

Produits à recevoir	31-déc-11	31-déc-10
Factures à établir	19 146	8 678
Avoirs à recevoir	543	179
Autres produits à recevoir	4 698	2 758
Total	24 387	11 615

4-13 Charges constatées d'avance – Produits constatés d'avance

Le poste « charges constatées d'avance » contient essentiellement des loyers et des ristournes payées d'avance.

Le poste « produits constatés d'avance » contient essentiellement des loyers reçus d'avance.

4-14 Informations sur les entreprises liées

(en milliers d'euros)

Postes concernés	Entreprises liées au groupe ExxonMobil	Entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	Créances/dettes représentées par des effets de commerce
À l'actif			
Participations	151 988	24 125	
Créances rattachées à des participations		2 385	
Créances clients et comptes rattachés	468 253	106 403	40 118
Autres créances	219 891	215 464	
Au passif			
Emprunts et dettes financières diverses	45 841	4 231	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 047 657	138 722	
Au résultat			
Charges financières	2 103	292	
Produits financiers	2 243	1 947	

4-15 Analyse du chiffre d'affaires hors TVA

	2011		2010	
	Quantité milliers m ³	Valeur millions euros	Quantité milliers m ³	Valeur millions euros
Carburants Aviation	1 843	1 109	1 791	813
Supercarburants Automobile	4 420	2 425	4 638	2 029
Gazole et Fuel domestique	8 861	5 594	8 442	4 086
Fuels Lourds	2 256	994	2 084	679
Gaz de Pétrole Liquéfié	632	222	790	236
Produits semi-finis et autres produits	3 518	1 630	3 586	1 275
Ventes de Carburants et Combustibles	21 530	11 974	21 331	9 118
Ventes de Lubrifiants et Spécialités	1 444	1 295	1 559	1 143
Total ventes de produits raffinés hors taxes	22 974	13 269	22 890	10 261
Ventes de pétrole brut	1 198	614	580	225
Total ventes de produits pétroliers hors taxes	24 172	13 883	23 470	10 486
Dont volumes ventes activités Distribution sur Marché Intérieur (ventes en France hors ventes directes Raffinage)	12 608	7 985	12 467	6 120
Ventes de produits pétroliers hors taxes		13 883		10 486
Ventes de services hors taxes		242		254
Sous-total		14 125		10 740
Taxe intérieure sur les produits pétroliers		1 614		1 686
Chiffre d'affaires (*)		15 739		12 426
Répartition géographique du chiffre d'affaires				
- France		12 881		10 242
- Export		2 858		2 184
Total		15 739		12 426

(*) Les facturations réciproques entre confrères dans le cadre d'échanges de produits ne font pas partie du chiffre d'affaires

4-16 Résultat financier

Il comprend principalement des dividendes reçus pour 15 millions d'euros et une perte de change pour 34 millions d'euros.

(en milliers d'euros)

Éléments concernant les entreprises liées et les participations	Entreprises liées au groupe ExxonMobil	Entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation
Charges financières		
Intérêts payés	2 103	292
Produits financiers		
Intérêts reçus	2 243	1 947
Dividendes reçus	5 131	14 856

4-17 Résultat exceptionnel

Ce résultat comprend notamment les éléments suivants :

- Une dotation nette d'amortissements dérogatoires de 0,3 millions d'euros.
- Une reprise nette de la provision pour dépréciation fiscale des stocks pour un montant de 1,4 millions d'euros.
- Un produit de 6,2 millions d'euros pour un complément de prix de vente des titres de la société Esso REP, dont la vente avait été réalisée en 2006, en application d'une clause d'ajustement de prix couvrant la période 2009-2011.
- Une dotation nette de la provision pour plan social d'un montant de 4,9 millions d'euros.
- Des paiements pour plan social d'un montant de 2,7 millions d'euros.
- Des produits nets de cessions/retraits d'immobilisations pour un montant de 7,1 millions d'euros.
- Diverses autres charges, dotations, reprises de provisions pour une charge nette de 6,2 millions d'euros.

4-18 Effets stocks

La variation des stocks calculés en FIFO tient compte d'effets stocks positifs évalués à 208 M€ (contre 215 M€ positifs en 2010).

La société calcule un effet prix sur stock mesurant l'impact de la variation des prix des produits pétroliers sur les quantités en stocks à partir d'un prix moyen reflétant l'évolution du coût de remplacement de la période.

Une dépréciation comptable est calculée dans la mesure où la valeur nette de réalisation des stocks est inférieure à leur valeur d'inventaire.

La dotation/reprise nette de la dépréciation comptable des stocks et l'effet prix sur stocks constituent les effets stocks.

4-19 Commentaires sur la situation fiscale

A- Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

(en milliers d'euros)

Exercice 2011	Avant impôt	Impôt sur les sociétés	Après impôt
Résultat courant	106 066	(37 159)	68 907
Résultat exceptionnel (et participation, interressement)	(901)	(190)	(1 091)
Résultat comptable	105 165	(37 349)	67 816

Nota : les montants négatifs sont indiqués entre parenthèses ()

B- Accroissement et allègement de la dette future d'impôt

(en milliers d'euros)

Variation des impôts différés ou latents	Montant en début d'exercice Actif/ (Passif)	Montant en fin d'exercice Actif/ (Passif)	Variation sur l'exercice (Accroissement) /Allègement
Provisions réglementées			
Plus values réinvesties	(226)	(220)	6
Provisions pour hausse des prix	0	0	0
Amortissements dérogatoires	(22 205)	(22 311)	(106)
Autres	(1 353)	(866)	487
Charges non déductibles temporairement			
Dettes sociales provisionnées	89 357	94 361	5 004
Autres	8 529	9 404	875
Total	74 102	80 368	6 266

Nota : les montants négatifs sont indiqués entre parenthèses ()

4-20 Rémunérations allouées aux dirigeants

Compte tenu de l'organisation d'Esso S.A.F., l'information ci-après concerne les membres du Conseil d'Administration, faisant partie du personnel salarié, ou recevant des jetons de présence.

Le montant des rémunérations et des avantages de toute nature versés par Esso S.A.F. à ses mandataires sociaux au cours de l'exercice 2011 s'élève à 635 K€ (607 K€ en 2010). Au 31 décembre 2011, l'engagement de la société Esso S.A.F. au titre des retraites des mandataires sociaux salariés ou anciens salariés est de 6 304 K€ (5 603 K€ au 31 décembre 2010).

4-21 Engagements hors bilan Engagements donnés

(en milliers d'euros)

Engagements donnés	2011	2010
Engagement pour retraites du personnel (1)	523 750	458 360
Cautions données sur les paiements de filiales au titre des crédits d'enlèvements en douane, de crédits de droits et des licences de raffinage et de distribution	41 178	37 705
Contrat Air Liquide (2)	97 765	81 859
Engagements d'achats d'immobilisations (3)	2 881	3 198
Autres engagements donnés (4)	70 799	59 891
Total	736 373	641 012

(1) Estimation sur une base actuarielle au taux de 3,75 % des charges potentielles futures envers :

- Les membres du personnel ayant cessé leur activité dans le cadre du plan de retraite de la société ou des plans de congé de fin de carrière.
- Le personnel en activité.

Le montant des charges de retraite payées par la société Esso S.A.F. en 2011 s'établit à 37 M€.

(2) Ce montant correspond à un engagement de paiement d'un terme fixe vis-à-vis d'Air Liquide dans le cadre de contrats d'achat d'hydrogène, d'oxygène et d'azote pour les deux raffineries.

Les contrats concernant le site de Port-Jérôme-Gravenchon ont été signés en 2004 (hydrogène) et 2007 (oxygène et azote) pour une durée respective de 20 ans et 10 ans. Un nouveau contrat d'achat d'oxygène pour le site de Fos-sur-Mer a été signé en 2011 pour une durée de 15 ans.

(3) Ces engagements correspondent aux obligations contractuelles d'achats d'immobilisations.

(4) Les autres engagements donnés comprennent des garanties bancaires émises pour le compte de la société Esso S.A.F., l'engagement implicite d'Esso S.A.F. sur les emprunts et dettes des participations de type GIE ou SNC et l'engagement ferme pris en 2011 pour 5 années de loyer concernant le bail des bureaux de la tour Manhattan situés à La Défense 2, Courbevoie.

Engagements de crédit-bail

(en millions d'euros)

Engagements de crédit-bail	Redevances payées (1)		Redevances restant à payer (1)		
	De l'exercice	Cumulées	Jusqu'à 1 an	De 1 an à 5 ans	+ De 5 ans
Autres immobilisations corporelles	2,8	12,2	6,2	17,3	19,2
Total	2,8	12,2	6,2	17,3	19,2

(1) Les redevances correspondent aux remboursements du capital augmentés des intérêts dus

Engagements reçus

(en milliers d'euros)

Engagements recus	2011	2010
Garanties sur crédits d'enlèvement en douane reçus d'ExxonMobil France Holding	251 160	341 160
Montant nominal des garanties tiers ou bancaires recus pour la couverture des encours clients	1 663 100	897 695
Total	1 914 260	1 238 856

Engagements pour le Droit Individuel à la formation

Droit individuel à la formation	2011	2010
Nombre d'heures cumulées correspondant aux droits acquis au titre du DIF	71 113	76 562
Nombre d'heures consommés au titre du DIF	264	420

4-22 Effectif

	Effectif salarié		Effectif mis à disposition de l'entreprise	
	2011	2010	2011	2010
Cadres	287	293	35	36
Agents de maîtrise, employés et techniciens	144	157	35	41
Ouvriers	9	8	4	2
Total	440	458	74	79

L'effectif salarié comprend les titulaires, les temporaires, l'effectif à temps partiel, les malades de longue durée, mais ne comprend pas l'effectif détaché hors de la société Esso S.A.F. L'effectif salarié en congé de fin de carrière est également exclu.

L'effectif mis à la disposition de l'entreprise comprend l'effectif fourni par des entreprises de travail temporaire et l'effectif « détaché » par d'autres sociétés du groupe ExxonMobil.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011 sur :

- Le contrôle des comptes annuels de la société Esso S.A.F., tels qu'ils sont joints au présent rapport.
- La justification de nos appréciations.
- Les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Les notes 2- « Faits marquants de l'exercice et principaux litiges en cours », 1-6 « Provisions pour risques et charges » et 4-9 « Variation des provisions pour risques et charges » de l'annexe décrivent les estimations auxquelles la Direction de la société a procédé en ce qui concerne différents litiges et procédures en cours et la garantie de ressources accordée au personnel retraité.
- Les notes 1-6 « Provisions pour risques et charges » et 4-21 « Engagements hors bilan » de l'annexe exposent les estimations relatives aux engagements de retraite.

Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons pris connaissance des procédures d'élaboration et d'approbation de ces estimations par la Direction, analysé les résultats des travaux effectués par la société afin d'apprécier le caractère raisonnable des estimations résultant des hypothèses retenues et vérifié le caractère approprié de l'information communiquée dans l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de Commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Paris et Courbevoie, le 23 avril 2012.

Les Commissaires aux Comptes

GRANT THORNTON

Victor Amselem

MAZARS

Jean-Maurice El Nouchi

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du Code de Commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du Code de Commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée Générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

1- CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

1-1 Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L.225-40 du Code de Commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'Administration.

1-1-1 Contrats de services avec les sociétés du groupe ExxonMobil

Entité co-contractante/mandataire concerné	Convention et date d'autorisation	Objet	Date de signature	Prise d'effet	Charges	Produits
ExxonMobil Petroleum & Chemical BVBA (actionnaire indirect à plus de 10 %)	Contrat de services (avenant) Conseil d'Administration du 23 mars 2011	Services des centres de support « Master Business support Agreement »	23/03/11	01/01/11	12 587 538	
	Master Service Agreement « Raffinage-Distribution » (avenant) Conseil d'Administration du 23 mars 2011	Prestations de support, d'assistance technique et de contrôle	23/03/11	01/01/11	52 500 979	
ExxonMobil Aviation international Ltd, une division d'ExxonMobil Petroleum & Chemical BVBA (actionnaire à plus de 10 %)	Contrat d'agent commercial (avenant) Conseil d'Administration du 23 mars 2011	Modification des conditions de paiement des redevances	31/03/11	01/01/11	4 322 441	596 477
Esso Belgium, une division d'ExxonMobil Petroleum & Chemical BVBA (actionnaire à plus de 10 %)	Contrat de Product Services Trading (avenant) Conseil d'Administration du 23 mars 2011	Approvisionnement et de la vente de produits et matières premières	31/03/11	01/01/11	1 654 339	
Esso Belgium, une division d'ExxonMobil Petroleum & Chemical BVBA (actionnaire à plus de 10 %)	Contrat de service relatif aux certificats d'économie d'énergie et aux émissions de CO ₂ (nouvelle convention) Conseil d'Administration du 23 mars 2011	Prestations de conseil, support et assistance relatives aux transactions portant sur les certificats d'économie d'énergie et les émissions de gaz CO ₂	31/03/11	01/01/11	66 742	
ExxonMobil Chemical France Administrateur concerné : Francis Duseux	Convention de services « Tour Manhattan » (avenant) Conseil d'Administration du 23 novembre 2011	Contrat de fournitures de prestations de services généraux, sous-traitants, missions techniques et d'assistance dans les locaux sis Tour Manhattan à La Défense	25/11/11	01/10/11		232 617
TOTAL					71 132 039	829 094

1-1-2 Autres conventions

Entité co-contractante/mandataire concerné	Convention et date d'autorisation	Objet	Date de signature	Prise d'effet	Charges	Produits
ExxonMobil Chemical France Administrateur concerné : Francis Duseux	Contrat de bail commercial (avenant) Conseil d'Administration du 23 novembre 2011	Sous-location des locaux sis Tour Manhattan	25/11/11	01/10/11		130 554
	Convention de sous-location (avenant) Conseil d'Administration du 23 novembre 2011	Sous-location de places de stationnement et location d'aménagements et de mobilier	25/11/11	01/10/11		66 936
Total					-	197 490

1-1-3 Engagements de Retraite-Prévoyance (mandataire concerné : Francis Duseux)

Le Président et directeur général continuera à bénéficier, pendant les années de son mandat, d'une garantie de Retraites et de Prévoyance selon les termes des accords Esso des 19 et 23 décembre 2008 respectivement ou ceux de tout accord futur destiné à modifier ce régime et applicable à l'ensemble du personnel de la société.

En particulier, ses années de mandataire social compteront comme années d'ancienneté au titre de ces régimes de Retraites et de Prévoyance, et sa rémunération à la date des événements concernés par ces plans servira de « salaire de référence » pour les modalités de ces plans, y compris pour l'indemnité de départ à la retraite, selon le barème en vigueur pour l'ensemble du personnel de la société.

Les engagements de retraite dont bénéficie Monsieur Duseux s'élèvent à la somme de 2 409 727 euros au 31 décembre 2011.

Ces engagements ont été approuvés par le Conseil d'Administration de la société lors de sa réunion du 28 juin 2011.

2- CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DÉJÀ APPROUVÉS PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

2-1 Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R.225-30 du Code de Commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'Assemblée Générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

2-1-1 Contrats d'achats – ventes de produits pétroliers avec les sociétés du groupe ExxonMobil

Entité co-contractante	Convention	Charges	Produits
ExxonMobil Petroleum & Chemical	Contrat d'approvisionnement des huiles de base		338 543 827
	Contrat d'approvisionnement de lubrifiants finis		330 043 283
	Convention d'approvisionnement « Asphalt inter affiliate supply agreement »		12 133 824
Total		-	680 720 934

2-1-2 Contrats de services avec les sociétés du groupe ExxonMobil

(en euros)

Entité co-contractante	Convention	Prestations concernées	Charges	Produits
Esso Raffinage S.A.S.	Convention de traitement à façon	Contrat de façonnage par la société Esso Raffinage S.A.S. des pétroles bruts et matières premières qui lui sont fournis par Esso S.A.F.	475 365 617	
	Convention d'entraide administrative	Contrat de fourniture de services d'entraide administrative, Ressources Humaines, juridique, services comptables et financiers, systèmes d'information, etc.		25 316 859
ExxonMobil Chemical France	Convention d'entraide Pétrole-Chimie NDG Port-Jérôme-Gravenchon	Fourniture de services d'entraide réciproque pour l'exploitation du site Port-Jérôme-Gravenchon / Notre Dame de Gravenchon	665 398	9 877 311
	Convention de services « Tour Manhattan »	Contrat de fournitures de prestations de services généraux, sous-traitants, missions techniques et d'assistance dans les locaux sis Tour Manhattan à La Défense		697 850 *
	Convention d'entraide administrative	Contrat de fourniture de services d'entraide administrative, Ressources Humaines, juridique, services comptables et financiers, systèmes d'information, etc.		6 264 929
Esso Belgium, une division d'ExxonMobil Petroleum & Chemical BVBA	Contrat relatif à la supervision fonctionnelle des dépôts d'Esso Belgium par la division distribution d'Esso S.A.F.	Prestations de conseil, support et assistance concernant les opérations relatives aux terminaux de distribution de Sclessin et Tournai		240 725
	Contrat de services CO ₂	Contrat de prestations de conseil, support et assistance relatives aux transactions portant sur les émissions de gaz CO ₂	-	**
ExxonMobil Chemical Belgium, une division d'ExxonMobil Petroleum & Chemical BVBA	Contrat Sulphur Trading services	Contrat de services dans le domaine de l'approvisionnement et de soufre, dans le cadre duquel ExxonMobil Petroleum & Chemical BVBA rend un certain nombre de services à Esso S.A.F.	-	**
TOTAL			476 031 015	42 397 674

* Le montant mentionné couvre la période du 1^{er} janvier 2011 au 30 septembre 2011. Cette convention a ensuite fait l'objet d'un avenant mentionné en 1^{ère} partie de ce rapport
 ** Convention résiliée avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2011 (Conseil d'Administration du 23 mars 2011). Cette convention a fait l'objet d'une nouvelle convention mentionnée en 1^{ère} partie de ce rapport

2-1-3 Autres conventions

Entité co-contractante	Convention	Prestations concernées	Charges	Produits
Esso France S.A.S.	Contrat de location gérance	Location gérance	14 816 629	
ExxonMobil Corporation	Accord de participation d'Esso S.A.F. au programme d'incitative d'Exxon Mobil Corporation	Convention de participation à l'attribution de bonus établie avec ExxonMobil Corporation. Prise en charge par Esso S.A.F. des charges sociales correspondantes en tant qu'employeur des personnes concernées	1 803 637	
ExxonMobil Chemical France	Contrat de bail commercial	Sous-location des locaux sis Tour Manhattan		391 661 *
	Convention de sous-location	Sous-location de places de stationnement et location d'aménagements et de mobilier		200 809 *
Esso Raffinage S.A.S.	Convention de mise à disposition	Mise à disposition par Esso Raffinage S.A.S. à titre gratuit des terrains qui supportent les bâtiments de l'European Technology Center (ETC)	-	
TOTAL			16 620 266	592 470

* Le montant mentionné couvre la période du 1^{er} janvier 2011 au 30 septembre 2011. Cette convention a ensuite fait l'objet d'un avenant mentionné en 1^{ère} partie de ce rapport

Fait à Paris et Courbevoie, le 23 avril 2012.

Les Commissaires aux Comptes

GRANT THORNTON

Victor Amselem

MAZARS

Jean-Maurice El Nouchi

Esso Société Anonyme Française
au capital de 98 337 521,70 €
Tour Manhattan (La Défense 2)
5/6 place de l'Iris
Courbevoie (Hauts-de-Seine)
Code APE 4730Z
R.C.S. Nanterre 542 010 053

Adresse postale :
Tour Manhattan - 5/6 place de l'Iris
92095 Paris La Défense cedex
Téléphone : 01 57 00 77 00

Documents présentés
à l'Assemblée Générale
des actionnaires le 21 juin 2012
et communiqués
au Comité Central d'Entreprise
de l'Unité Économique et Sociale
Esso S.A.F./Esso Raffinage

